RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

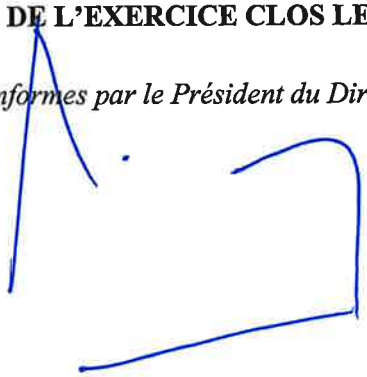
Numéro de gestion : 1965 B 70003
Numéro SIREN : 896 520 038
Nom ou dénomination : ADVINI

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2022 sous le numéro de dépôt 23511

ADVINI
Société anonyme à directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 31.534.680 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. Montpellier

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Certifiés conformes par le Président du Directoire



AdVini

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Compte de résultat

Etat du Résultat global

Etat de la situation financière

Tableau de flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux états financiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	31-déc-21	31-déc-20
Produit des activités courantes	5	**280 247**	**247 906**
Achats consommés		**-183 171**	**-161 237**
Marge		**97 076**	**86 669**
%		34,6%	35,0%
Charges de personnel		**-39 953**	**-36 608**
Charges externes		**-29 963**	**-29 334**
Impôts et taxes		**-4 043**	**-4 320**
Provision et amortissements	7,8,9	**-13 717**	**-15 855**
Autres charges et produits opérationnels courants	11	**-699**	**548**
Quote part des sociétés mises en équivalence		**-84**	**5**
Résultat opérationnel courant		**8 617**	**1 105**
EBITDA **		**22 334**	**16 960**
Autres charges et produits opérationnels non courants	11	**-58**	**-1 941**
Résultat opérationnel		**8 559**	**-836**
Coût de l'endettement financier net		**-3 528**	**-1 953**
Autres charges et produits financiers		**102**	**-54**
Résultat avant impôts		**5 132**	**-2 843**
Charge d'impôt	13	**-610**	**-495**
Résultat net		**4 522**	**-3 338**
Résultat net - Part du groupe		4 032	-4 083
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle		490	744
Résultats par action en euros (part du groupe) :	14		
- de base pour le résultat net		1,05	-1,06
- dilué pour le résultat net		1,05	-1,06

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Etat du Résultat global

en milliers d'euros	31-déc.-21	31-déc.-20
Résultat net	**4 522**	**-3 338**
Variation des hypothèses actuarielles indemnité de départ à la retraite	154	-124
Effet d'impôt différé sur indemnités de départ à la retraite	-31	31
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat	**123**	**-93**
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	-54	149
Effet d'impôt différé sur instrument de couverture	21	-39
Ecart de conversion	-243	-2 967
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	**-276**	**-2 856**
Autres éléments du résultat global	**-153**	**-2 949**
RESULTAT GLOBAL	4 369	-6 287
dont part groupe	3 698	-6 441
dont part des tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	672	153

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Etat de la situation financière

en milliers d'euros	Notes	31-déc-21	31-déc-20 (*)
Goodwill	15	11 552	7 857
Immobilisations incorporelles	7	28 877	27 733
Droits d'utilisation	9	33 016	31 990
Immobilisations corporelles	8	124 289	124 629
Participations dans des entreprises associées	17	4 692	4 917
Autres actifs financiers non courants		2 488	2 484
Impôts différés actifs		592	796
Actifs non courants		**205 506**	**200 404**
Stocks	19	122 250	125 011
Clients		24 098	20 148
Autres créances		11 155	15 285
Actifs d'impôts exigibles		1 761	1 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	24 691	25 394
Actifs courants		**183 955**	**187 647**
TOTAL ACTIF		**389 460**	**388 052**
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		39 632	40 936
Résultat Part du Groupe		4 032	(4 083)
Capitaux propres Part du Groupe	**23**	**93 937**	**87 126**
Intérêts Minoritaires		2 913	7 239
Capitaux propres	**23**	**96 850**	**94 366**
Dettes financières	24	87 539	80 442
Dettes locatives	9	22 174	21 125
Passifs d'impôts différés		11 718	10 945
Provisions part non courante		2 029	2 113
Passifs non courants		**123 460**	**114 625**
Dettes financières - part à moins d'un an	24	74 671	90 962
Dettes locatives	9	3 617	3 167
Dettes d'impôt exigible		596	345
Fournisseurs et comptes rattachés		62 021	56 034
Provisions part courante		1 681	1 657
Autres passifs courants		26 563	26 897
Passifs courants		**169 151**	**179 061**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**389 460**	**388 052**

(*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19

Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	Notes	31-déc-21	31-déc-20
Résultat net consolidé		**4 522**	**-3 338**
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	6,7,8	14 276	12 624
Autres produits et charges calculés		145	-17
Plus ou moins values de cessions		-3 360	-120
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		84	-5
- Dividendes (titres non consolidés)		-19	-31
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**15 647**	**9 113**
Coût de l'endettement financier net		3 471	2 026
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	10	610	495
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**19 728**	**11 634**
Impôts versés		-932	-918
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		8 866	604
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**27 662**	**11 320**
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels	6,7,8	-9 705	-8 510
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6,7,8	473	1 593
Décaissements liés aux investissements financiers non courants		-2	-48
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants			
- Dividendes (titres non consolidés)		161	101
Variation nette des prêts et créances		-120	217
Incidence des variations de périmètre		1 177	
Cession de filiales et autres unités de production			
Subventions d'investissement encaissées			
Flux net de tresorerie lié aux opérations d'investissement		**-8 017**	**-6 647**
Achats et ventes d'actions propres		-394	-415
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital			
Souscription de capital des minoritaires dans les filiales		0	14
Dividendes payés au cours de l'exercice			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-16	-27
Encaissement liés aux nouveaux emprunts	17	14 600	108 444
Remboursement d'emprunts	8,17	-31 747	-59 946
Intérêts financiers nets versés		-3 347	-1 906
Autres flux liés aux opérations de financement		-4 617	-1 586
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**-25 522**	**44 578**
Incidence des variations des cours des devises		209	-345
Variation de trésorerie		**-5 668**	**48 906**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		**-35 361**	**-84 266**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		**-41 036**	**-35 361**

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Stock	3 996	2 142
Clients	257	769
Fournisseurs	2 816	-2 180
Autres créances et dettes	1 797	-127
Variation du BFR	**8 866**	**604**

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réévaluation	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total Capitaux Propres Groupe	Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux propres
au 31/12/2018	30 828	18 624	37	-990	47 546	96 045	7 373	103 418
au 31/12/2019	31 535	18 738	-1 002	-1 037	49 372	97 606	7 757	105 363
Résultat net					-4 083	-4 083	745	-3 338
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-2 358	-2 358	-591	-2 949
Résultat global					**-6 441**	**-6 441**	**153**	**-6 287**
Augmentation de capital ADVINI SA								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto détenus				-415		-415		-415
Dividendes versés						0	-24	-24
Dividendes versés en actions						0		0
Variation de périmètre			-3 825			-3 825	-649	-4 474
Autres					199	199	2	202
au 31/12/2020*	31 535	18 738	-4 827	-1 451	43 131	87 125	7 239	94 366
Résultat net					4 032	4 032	490	4 522
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-334	-334	182	-153
Résultat global					**3 698**	**3 698**	**672**	**4 369**
Opérations sur titres auto détenus				606		606		606
Dividendes versés						0	-37	-37
Dividendes versés en actions						0		0
Variation de périmètre			3 334			3 334	-4 964	-1 630
Autres					-827	-827	2	-825
au 31/12/2021	31 535	18 738	-1 492	-845	46 001	93 937	2 913	96 850

(*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Notes annexes aux états financiers

Note 1. Informations générales ---- 72
Note 2. Faits caractéristiques de la période ---- 72
Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation ---- 73
Note 4. Evolution du périmètre de consolidation ---- 79
Note 5. Information sectorielle ---- 82
Note 6. Charges de personnel ---- 84
Note 7. Immobilisations incorporelles ---- 85
Note 8. Immobilisations corporelles ---- 87
Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives ---- 89
Note 10. Provisions et dépréciations ---- 91
Note 11. Autres charges et produits opérationnels ---- 93
Note 12. Résultat financier ---- 94
Note 13. Impôts sur les résultats ---- 94
Note 14. Résultat par action ---- 96
Note 15. Goodwill ---- 97
Note 16. Dépréciation des actifs ---- 99
Note 17. Participation dans les entreprises associées ---- 100
Note 18. Actifs financiers ---- 100
Note 19. Stocks ---- 104
Note 20. Créances clients ---- 104
Note 21. Autres actifs courants ---- 105
Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie ---- 105
Note 23. Capitaux propres ---- 106
Note 24. Dettes financières ---- 108
Note 25. Covenants ---- 110
Note 26. Passifs financiers ---- 110
Note 27. Instruments dérivés et gestion des risques financiers ---- 112
Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation ---- 114
Note 29. Parties liées ---- 114
Note 30. Engagements et passifs éventuels ---- 116
Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période ---- 117
Note 32. Informations diverses ---- 117

Note 1. Informations générales

AdVini (ci- après « le Groupe ») est une société de droit français dont le siège social est situé L'Enclos Saint Félix de Lodez (34). Son activité est la production, le négoce et l'élevage de vins.

Les comptes consolidés d'AdVini sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE :

- S.A. au capital de 1 908 800 Euros
- Siège social : Saint Félix de Lodez
- R.C.S. : Montpellier 348 276 536

AdVini est une société anonyme cotée sur l'Eurolist Paris Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0000053043). Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

En date du 21 mars 2022, le Directoire a arrêté les comptes au 31 décembre 2021 qui ont été présentés au Conseil de surveillance le 22 mars et a autorisé leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 16 juin 2022.

Note 2. Faits caractéristiques de la période

2.1 Impact de la pandémie de COVID-19

Dans le contexte de crise conjoncturelle exceptionnelle liée au Covid 19, le Groupe a maintenu son engagement pour préserver la santé et la sécurité des salariés tout en assurant le maintien de l'activité.

2.2 Episode de gel du mois d'avril

Le mois d'avril dernier, nos propriétés, principalement en Bourgogne, en Languedoc et dans le Bordelais ont été fortement impactées par un épisode de gel massif.
Une évaluation de la sous activité liée à cet évènement a été menée, et comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2021 à partir d'un seuil significatif d'au moins 20%.
Ainsi les impacts financiers au 31 décembre 2021 sont :

- Une valorisation des stocks minorée de 698K€
- Le reclassement des charges liées à la sous activité en charges exceptionnelles pour un montant de -1M€.

2.3 Variations de périmètre

La société Advini a acquis 66% de la société BVC (Benoît et Valérie Calvet) en date du 26 avril 2021 avec pour objectif d'accélérer le développement à l'international de l'activité et des marques de cette société.

La société Advini a cédé 100% de la société Rigal dans le cadre d'un accord de partenariat avec les Vignerons de Buzet (VdB) acquièrent auprès d'AdVini l'intégralité des parts de la SAS Rigal. Les deux maisons, reconnues pour la qualité de leurs vins, de leur service aux clients, mais également pour leurs valeurs communes en matière de RSE, complètent cette opération innovante par la mise en place d'une alliance commerciale pour le développement export du nouvel ensemble.

Advini South Africa a acheté 39% des minoritaires de Ken Forrester portant la participation du Groupe à 90% en date du 6 mai 2021. Puis une opération de restructuration interne a été menée au niveau du sous-groupe Advini South Africa avec pour objectif de remonter les participations des minoritaires des sociétés filiales, au sein de la holding South Africa. La société Advini détient désormais 92.78% de la société Advini South Africa.

Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC et SIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2021. Les IFRS sont disponibles sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm).
Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2021, à savoir :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE attendue (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendment to IFRS 4 – deferral of IFRS 9	01/01/2021	01/01/2021
2	Interest rate benchmark reform – Phase 2 Amendments to IFRS9, IAS39, IFRS7, IFRS4 and IFRS16	01/01/2021	01/01/2021
3	Amendments to IFRS 16 Leases: Covid-19-Related Rent Concessions beyond 30 June 2021	01/04/2021	01/01/2021

L'adoption des nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact significatif sur les comptes du Groupe.

Enfin, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune autre norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux états financiers ouverts le 1er janvier 2021 :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IFRS 10 and IAS 28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	*Reportée*	*Suspendu*
2	IFRS 17 Insurance contracts	1/01/2023	1/01/2023
3	Amendments to IAS 1: Classification of Liabilities as Current or Non-current	1/01/2023	NC
4	Amendments to IAS 16: Property, Plant and Equipment— Proceeds before Intended Use	1/01/2022	01/01/2022
5	Amendments to IAS 37: Onerous Contracts—Cost of Fulfilling a Contract	1/01/2022	01/01/2022
6	Annual Improvements to IFRS 2018-2020[1]	1/01/2022	01/01/2022
6.1	IFRS 9 : Fees in the '10 per cent' Test for Derecognition of Financial Liabilities		
6.2	Illustrative Examples accompanying IFRS 16 Leases: lease incentives		
6.3	IAS 41: Taxation in Fair Value Measurements		
7	Amendments to IAS 1 [et IFRS Practice Statement 2]: Disclosure of Accounting Policies	01/01/2023	NC
8	Amendments to IAS 8 : Definition of Accounting Estimates	01/01/2023	NC
9	Amendments to IAS 12 Income Taxes: Deferred Tax related to Assets and Liabilities arising from a Single Transaction	01/01/2023	NC

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

Par ailleurs les comptes consolidés annuels du Groupe ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposé sondage à l'IASB et l'IFRIC à la date de clôture.

[1] Ne sont pas repris dans ce tableau l'amendement d'IFRS 1 concernant l'évaluation des écarts de conversion de filiales qui adoptent les IFRS après leur mère (AIP 2018-2020) ou l'amendement d'IFRS 3 (références au cadre conceptuel)

Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indications contraires.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente (qui sont évalués à la juste valeur) conformément aux règles édictées par les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 ont une durée de 12 mois.

Règles de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Le groupe a fait le choix de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence en Résultat opérationnel conformément à la recommandation ANC 2013-01 du 4 avril 2013.

Conversion des opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

- **Transactions en devises**

Les transactions en devises sont converties sur la base du cours en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant du règlement de ses opérations et de la conversion au taux de change à la clôture des actifs et passifs libellés en devises sont comptabilisés en produits ou en perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une activité à l'étranger, en l'occurrence l'Afrique du Sud, sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la cession de l'investissement net.

- **États financiers libellés en devises**

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.

Cette conversion s'applique également au goodwill.
Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.
Les capitaux propres sont convertis au taux historique. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion », jusqu'à la cession complète de la société.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. La subvention est comptabilisée en diminution des coûts liés dans les exercices qui ont supporté les coûts qu'elle compense.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

Estimations et incertitudes

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période antérieure.

- **Jugements**

Le management a émis des hypothèses en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont les effets sont significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernant les contrats de location pour lesquels le Groupe est locataire :

- **Contrat de location financement**

Le Groupe conclut régulièrement des contrats de location portant sur des équipements. Le Groupe analyse à la date de signature de chaque contrat, sur la base des termes et conditions des conventions, s'il conserve ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués. Selon l'analyse ainsi effectuée, ils sont comptabilisés soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

- **Recours à des estimations**

Les principales estimations utilisées sont les suivantes :

- Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management procède à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retient un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs. Des détails complémentaires sont communiqués en note 16 – Dépréciation des actifs.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue le coût des transactions avec des membres du personnel et les dirigeants et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir à un modèle financier décrit en note 23 –capitaux propres.

- Impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

De plus amples détails sont communiqués en note 13– Impôts sur les résultats.

– Impôts sur le résultat.

- Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative.

De plus amples détails sont communiqués en note 10 – Provisions et dépréciation.

- Provisions pour risques et charges et provisions clients

La détermination du montant des provisions requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra.

De plus amples détails sont fournis en note 10 – Provisions et dépréciation.

- **Changement de méthode comptable (IAS 19- Provision indemnités retraites) :**

En avril 2021, l'IFRS-IC a rendu une décision définitive sur les modalités d'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de service. Précisément, le comité d'interprétation a conclu que les avantages accordés ne sont attribués qu'aux seules périodes pendant lesquelles l'employé rend les services qui lui donnent droit à ces avantages et aucun avantage n'est attribué en-dehors de ces périodes, même si l'employé rend des services pendant ce temps. De ce fait, le coût estimé d'un régime d'avantages des salariés à prestations définies doit être étalé sur les dernières années de carrière (et non dès l'embauche) lorsque l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite, le montant des avantages dépend de l'ancienneté et le montant est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives.

Ce changement de méthode entraîne une baisse de l'engagement pour un montant de 476 k€ au 31 décembre 2020.

Le tableau de passage pour décembre 2020 se présente comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2020 publié	Changement de méthode	31/12/2020 retraité
Goodwill	7 857		7 857
Immobilisations incorporelles	27 733		27 733
Droits d'utilisation	31 990		31 990
Immobilisations corporelles	124 629		124 629
Participations dans des entreprises associées	4 917		4 917
Autres actifs financiers non courants	2 484		2 484
Impôts différés actifs	796		796
Actifs non courants	**200 404**		**200 404**
Stocks	125 011		125 011
Clients	20 148		20 148
Autres créances	15 285		15 285
Actifs d'impôts exigibles	1 809		1 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 394		25 394
Actifs courants	**187 647**		**187 647**
TOTAL ACTIF	388 052		388 052
Capital émis	31 535		31 535
Primes d'émission	18 738		18 738
Réserves	40 579	357	40 936
Résultat Part du Groupe	(4 083)		(4 083)
Capitaux propres Part du Groupe	**86 769**	**357**	**87 126**
Intérêts Minoritaires	7 239		7 239
Capitaux propres	**94 009**	**357**	**94 366**
Dettes financières	80 442		80 442
Dettes locatives	21 125		21 125
Passifs d'impôts différés	10 826	119	10 945
Provisions part non courante	2 589	(475)	2 113
Passifs non courants	**114 981**	**(357)**	**114 625**
Dettes financières - part à moins d'un an	90 962		90 962
Dettes locatives	3 167		3 167
Dettes d'impôt exigible	345		345
Fournisseurs et comptes rattachés	56 034		56 034
Provisions part courante	1 657		1 657
Autres passifs courants	26 897		26 897
Passifs courants	**179 061**		**179 061**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	388 052		388 052

Note 4. Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 69 sociétés dont 64 sont consolidées par intégration globale et 5 par mise en équivalence (contre 69 sociétés au 31 décembre 2020).

Au cours de l'exercice les opérations suivantes ont été effectuées :

- Advini South Africa a acheté 39% des minoritaires de Ken Forrester portant la participation du Groupe à 90% en date du 6 mai 2021. Puis une opération de restructuration interne a été menée au niveau du sous-groupe Advini South Africa avec pour objectif de remonter les participations des minoritaires des sociétés filiales, au sein de la holding South Africa. La société Advini détient désormais 92.78% de la société Advini South Africa.

- AdVini a acquis 10% des minoritaires de Prodégustation portant ainsi sa participation à 100% le 8 mars 2021.

- AdVini a cédé sa participation (100%) dans la société Rigal le 30 juin 2021.

- Advini a acquis des minoritaires de la SC du Causse d'Arboras portant ainsi sa participation à 67.75% en octobre 2021.

- La société Garri du Gai a fusionné par absorption dans la société AMP Medoc rétroactivement au 1er janvier 2021.

- AdVini a acquis 66% de la société BVC (Benoît & Valérie Calvet) en date du 26 avril 2021.

L'incidence des variations du périmètre sur le TFT est de 1 177 K€ correspondant à la cession Rigal pour 7 M€ (y compris remboursement compte courant de 1 M€ par l'acquéreur) et à l'acquisition de BVC pour -5,9 M€ (nettes des trésoreries de chaque entité à la date d'opération, soit respectivement : -76 K€ et + 832 K€).

Les autres flux liés aux opérations d'investissement concernent principalement les rachats des minoritaires soit Prodegustation (0.3 M€), les minoritaires d'Advini South Africa (4.2M€), et CFV (1.3 M€) et Prodegustation (0.3 M€) en 2020.

Au 31 décembre 2021, BVC a contribué à hauteur de 19,8M€ au Chiffre d'affaires consolidé, de 1,4M€ à l'Ebitda et 0,967M€ au résultat net.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement BVC se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	
Acquisition de titres de participation	7 684
Titres auto-détenus	-1 000
Trésorerie nette	-697
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**5 987**

Les actifs et passifs des entrées de périmètre BVC se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	01-avr-21
Immobilisations incorporelles	8 290
Immobilisations corporelles	143
Autres actifs non courants	13
Actifs non courants	**8 445**
Stocks	3 109
Clients	4 012
Autres créances	542
Trésorerie et équivalents de trésorerie	692
Actifs courants	**8 355**
TOTAL ACTIF	**16 801**
Dettes financières	-
Autres passifs non courants	1 091
Passifs non courants	**1 091**
Dettes financières	11
Fournisseurs et comptes rattachés	3 787
Autres passifs courants	532
Passifs courants	**4 330**
TOTAL PASSIF	**5 421**

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Liste des sociétés du Groupe :

	NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	**SA AdVini (Mère)**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	**SARL TRANSPORTS LODEZIENS**	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	**SAS OGIER**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	**SAS ETS LEONCE AMOUROUX**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	**SAS CAZES**	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	**SAS GASSIER**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	**SAS ANTOINE MOUEIX**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	**SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	**GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN**	71,43%	71,43%	Euro	Intégration globale
10	**ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)**	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
11	**ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)**	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
12	**SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER**	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
13	**SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC**	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
14	**SCEA LE FENOUILLET**	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
15	**SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM**	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
16	**SCEA MAS DE PIVE**	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
17	**SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)**	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
18	**SCI CHÂTEAU BARON GEORGES**	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
19	**SCI ADVINI PATRIMOINE**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
20	**SCI ANTOINE MOUEIX**	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
21	**SAS LA TABLE D'AIME**	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
22	**SCEA CHÂTEAU GASSIER**	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
23	**SAS DOMAINE LAROCHE**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
24	**SAS MAS LA CHEVALIERE**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	**EURL LE VIEUX MOULIN**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	**SCI DU DOMAINE LAROCHE**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
27	**ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)**	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
28	**ADVINI UK (Royaume-Uni)**	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
29	**L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)**	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
30	**SCEA PAULILLES**	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
31	**CLUB FRANCAIS DU VIN**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
32	**CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE**	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
33	**SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS**	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
34	**SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS**	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
35	**SC DU CAUSSE D'ARBORAS**	67,75%	67,75%	Euro	Intégration globale
36	**EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
37	**ADVINI ASIA**	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
38	**ADVINI SHANGHAI**	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
39	**SELECT VINS ADVINI INC**	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
40	**SAS MAS NEUF**	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
41	**SARL ECOLE DES VINS ADVINI**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
42	**SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
43	**ADVINI AB**	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
44	**SAS CHAMPY**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
45	**SCEV Domaine de Champy**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
46	**SCEV Laleure Piot**	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
47	**SCEA Domaine Cazes**	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
48	**SCI Cazes**	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
49	**SAS AMP MEDOC**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
50	**SCEA Patache d'AUX**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
51	**Advini South Africa**	92,78%	92,78%	Rand	Intégration globale
52	**Ken Forester**	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
53	**Maison du Cap**	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
54	**Le Bonheur**	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
55	**SCEA Domaine de Rocquefeuille**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
56	**SCEA Domaine de la Roncière**	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
57	**SCI La Roncière**	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
58	**SARL MAS DE LUNES**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
59	**SARL VIGNOBLES EN VOL**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
60	**SCEA DE LANDEYRAN**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
61	**STELLENBOSCH VINEYARDS**	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
62	**SAS PRODEGUSTATION**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
63	**SCEA CHÂTEAU LIVERSAN**	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
64	**SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS**	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
65	**SAS L&M HOLDINGS**	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
66	**SCEA DOMAINE DES ROCS**	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
67	**ADVINI Italia**	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
68	**SAS BVC**	66,00%	66,00%	Euro	Intégration globale
69	**BVC BODEGAS**	66,00%	66,00%	Euro	Intégration globale

Note 5. Information sectorielle

- **Ventes de produits**

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Le chiffre d'affaires consolidé s'entend net des accords de coopération commerciale.

Dans le cadre des contrats de distribution, le Groupe analyse les critères et circonstances du contrat afin de conclure s'il agit en tant qu'agent ou principal.

Dans la totalité des contrats, le Groupe agit en tant que principal. Les éléments indiquant que le Groupe agit en tant que principal sont notamment que :

- le client s'attend à ce que ce soit le Groupe qui assume la majorité des obligations ;
- le Groupe peut fixer le prix de vente au consommateur ;
- le Groupe porte le risque de stock ;
- le Groupe exécute certains des services fournis ou modifie les produits proposés ;
- le Groupe assume le risque de crédit lié à la transaction.

- **Prestations de services**

Le chiffre d'affaires généré par les prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.

Le Groupe AdVini est organisé autour d'un secteur opérationnel principal : le secteur « vin ».

AdVini intervient sur toute la filière vin, et de façon quasi exclusive dans ce secteur, en tant que producteur, éleveur, négociant et metteur en marché. AdVini est organisé autour de maisons de vins, implantées au cœur des principales régions viticoles, et de structures centralisées qui regroupent les fonctions support et la commercialisation.

Ces secteurs opérationnels ont été regroupés car ils remplissent les critères de regroupement de la norme IFRS8 paragraphe 12 pour être regroupés en un seul secteur Vins. Les interactions entre les maisons, et avec les services centraux sont nombreuses :

- Sur le plan commercial :
 - Flux commerciaux croisés
 - Force de vente commune
- Sur le plan industriel :
 - Sites de stockage des vins et outils de production partagés
 - Logistique et stockages centralisés
- Sur le plan financier :
 - Gestion des besoins de trésorerie / flux de trésorerie
 - Décisions d'investissements
 - Gestion des besoins de financements

Dans ce contexte, le pilotage et mesure de la performance prennent toute leur importance au niveau global, c'est-à-dire à travers des indicateurs pilotés au niveau groupe.

Les autres activités connexes sont regroupées dans la colonne « Autres ». Ces activités sont les suivantes :

- Le transport et la gestion de la flotte de véhicules,
- La fabrication d'étiquettes et de capsules
- L'activité d'hôtellerie et de restauration

Elles ne représentent pas plus de 10% de l'ensemble et ne font donc pas l'objet d'une information séparée.

Au 31 décembre 2021

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2021	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	276 837	8 810	-5 400	**280 247**
Marge Brute	94 528	5 912	-3 364	**97 076**
%	34,1%	67,1%	62,3%	34,6%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	8 848	-223	-8	**8 617**
Résultat Financier	-3 031	-44	-351	**-3 426**
Résultat avant IS	-5 731	248	350	**-5 132**
Charge d'Impôt	-556	-54	0	**-610**
Actifs sectoriels	392 886	7 990	-11 415	**389 461**

Au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	245 077	8 345	-5 517	**247 906**
Marge Brute	84 477	5 840	-3 648	**86 669**
%	34,5%	70,0%	66,1%	35,0%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	1 326	-47	-173	**1 105**
Résultat Financier	-1 654	-78	-275	**-2 007**
Résultat avant IS	-2 254	-165	-425	**-2 843**
Charge d'Impôt	-332	-163	0	**-495**
Actifs sectoriels	389 785	8 455	-10 189	**388 052**

Les méthodes comptables utilisées pour l'information sectorielle sont cohérentes avec celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. La quasi-totalité des flux d'investissements concerne le secteur Vin.

Informations relatives aux zones géographiques

en millions d'euros

Au 31 décembre 2021	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	124,9	155,4	**280,2**

en millions d'euros

Au 31 décembre 2020	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	139,0	109,0	**248,0**

Chiffre d'Affaires (ventilé sur la base du pays de localisation du client).

Le Groupe n'a aucun client avec lequel il réalise un volume de ventes supérieur au dixième du chiffre d'affaires consolidé. La quasi-totalité des actifs immobilisés concerne des actifs localisés en France et en Afrique du Sud.

Note 6. Charges de personnel

Avantages du personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de personnel de la période à laquelle ils sont rattachés.

Pour le régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Les coûts sont estimés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ils sont évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le Groupe ne possède pas de régime particulier à prestations définies autre que le régime légal d'indemnités de départ en retraite de droit français et défini par la convention collective en vigueur.

en milliers d'euros	31-déc.-21	31-déc.-20
Salaires et traitements	28 144	26 058
Charges sociales	11 420	10 223
Participation des salariés	389	327
Charges liées aux actions gratuites	0	0
Total	**39 953**	**36 608**

Le montant des cotisations comptabilisées dans le cadre du régime à cotisations définies représente 1 812 milliers d'euros (contre 1 910 milliers d'euros en 2020).

L'évolution de l'effectif se présente de la manière suivante :

	31-déc.-21	31-déc.-20
Dirigeants	1	1
Cadres	209	220
Agents de Maîtrise	95	99
Employés et Ouvriers	439	431
Total	**744**	**751**

Note 7. Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	Logiciels (ERP)	Marques	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	**8 729**	**23 003**	**3 333**	**35 065**
Regroupement d'entreprises	(16)	2 417		**2 401**
Acquisitions	211		4	**215**
Cessions /Diminution				**0**
Ecarts de conversion		(12)		**-12**
Autres	(13)		60	**47**
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	**8 911**	**25 409**	**3 396**	**37 716**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2020	**6 467**	**391**	**475**	**7 332**
Regroupement d'entreprises	(21)			**-21**
Dotation aux Amortissements	1 356	5	17	**1 378**
Cessions/Diminution				**0**
Ecarts de conversion		(0)	(0)	**0**
Autres	5	145		**150**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2021	**7 807**	**540**	**492**	**8 839**
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	**2 262**	**22 613**	**2 858**	**27 733**
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	**1 104**	**24 869**	**2 904**	**28 877**

Evaluation

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charge dès qu'encourues.

Les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprise sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

	Frais de dév.ERP	Marques	Logiciels
Durée d'utilité	Finie	Indéfinie	Finie
Amortissement linéaire	7 ans	Non amorties	1 à 3 ans
Généré en interne ou acquis	Généré en interne et acquis	Acquises	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement jusqu'à la date de mise en service, puis quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît	Quand un indice de perte de valeur apparaît

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

Perte de valeur des immobilisations incorporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

Perte de valeur des marques

Les marques dans le Groupe correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie.

De ce fait, elles sont isolées dans un poste de bilan et ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année en application de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs (voir note 16).

Note 8. Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	**61 786**	**76 823**	**54 540**	**20 449**	**213 597**
Regroupement d'entreprises	135	(130)	(4)	5	**5**
Acquisitions	233	1 499	2 788	2 516	**7 035**
Cessions /Diminution	(223)	(123)	(611)	(381)	**(1 337)**
Ecarts de conversion	(11)	(23)	(19)	(4)	**(57)**
Autres	264	319	403	(859)	**128**
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	**62 185**	**78 365**	**57 096**	**21 726**	**219 371**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2020	**5 326**	**33 666**	**35 061**	**14 916**	**88 969**
Regroupement d'entreprises		(36)	(2)	6	**(31)**
Dotation aux Amortissements et Provisions	492	2 612	3 213	956	**7 272**
Cessions/Diminution	(143)	(62)	(590)	(347)	**(1 142)**
Ecarts de conversion	(1)	(4)	(13)	(4)	**(23)**
Autres			37		**37**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2021	**5 674**	**36 176**	**37 706**	**15 527**	**95 083**
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	**56 460**	**43 156**	**19 479**	**5 532**	**124 628**
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	**56 510**	**42 189**	**19 390**	**6 199**	**124 288**

Evaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles résultant de tests de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément de la structure.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs corporels sont capitalisées si elles contribuent à augmenter les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées distinctement à l'actif en remplacement du bien remplacé ou renouvelé.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle soit :

- Terrains — non amortis
- Plantations (vignes) — 15 à 35 ans
- Constructions (*) — 10 à 100 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriel — 5 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles — entre 5 et 10 ans

***** *Les bâtiments ayant un caractère historique sont amortis sur 100 ans.*

Contrats de location

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Actifs biologiques

Suite à l'amendement d'IAS 41 « Plantes productrices », les plantes productrices (dont les vignes) sont désormais dans le champ d'application d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et sont comptabilisées au coût amorti. Cela n'a eu aucun impact sur le traitement appliqué par Advini.

Perte de valeur des immobilisations corporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives

Les droits d'utilisation avant application de la norme IFRS 16 concernent les valeurs de fermage et le retraitement des crédits baux en application d'IAS 17.

Ces droits d'utilisation étaient comptabilisés respectivement dans les immobilisations incorporelles et dans les immobilisations corporelles. Ils ont été reclassés en droit d'utilisation.

Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux baux du Groupe est présenté ci-dessous :

	Baux ruraux
Durée d'utilité	Indéfinie
Amortissement linéaire	non amortis si la durée est de 9 ans ou multiple de 9 ans
Généré en interne ou acquis	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît

Droits d'utilisation

Droits d'utilisation	Locations						Locations financements			
en milliers d'euros	Fermages	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	Total droits
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	**27 011**	**28**	**5 001**	**1 403**	**1 971**	**35 414**	**8 240**	**5 018**	**13 258**	**48 672**
Regroupement d'entreprises					(158)	**(158)**	(422)		-422	(580)
Acquisitions	854	-	2 988	600	608	**5 051**	730	88	**818**	**5 869**
Cessions /Diminution	(9)			(94)		**(103)**		(513)	**(513)**	**(616)**
Ecarts de conversion			2	2		**3**			**-**	**3**
Autres			(536)	209	276	**(51)**	284		**284**	**234**
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	**27 857**	**28**	**7 456**	**2 120**	**2 697**	**40 157**	**8 832**	**4 593**	**13 425**	**53 583**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	**3 116**	**11**	**1 360**	**908**	**570**	**5 965**	**7 535**	**3 183**	**10 718**	**16 683**
Regroupement d'entreprises					(63)	(63)	(422)		**-422**	(484)
Dotation aux Amortissements et Provisions	1 545	6	942	435	465	3 393	793	676	**1 469**	**4 862**
Cessions/Diminution	(4)			(99)		(103)		(512)	**-512**	**(615)**
Ecarts de conversion			1	0		1				**1**
Autres			70	(49)	(2)	19	90	11	**101**	**120**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	**4 656**	**17**	**2 373**	**1 196**	**970**	**9 213**	**7 996**	**3 358**	**11 354**	**20 566**
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	**23 896**	**17**	**3 641**	**495**	**1 401**	**29 449**	**705**	**1 835**	**2 540**	**31 990**
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	**23 200**	**11**	**5 083**	**924**	**1 727**	**30 945**	**836**	**1 236**	**2 072**	**33 016**

La valeur des immobilisations corporelles nettes détenues en vertu de contrats de location-financement est de 2 072 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (contre 2 540 milliers d'euros en 2020).

Les actifs pris en contrat de location-financement sont donnés en nantissement des dettes de location-financement et de location avec option d'achat correspondantes.

L'incidence sur le TFT de l'application de la norme IFRS16 est de 4,8 M€ de dotations aux amortissements, 0,6 M€ de coût de l'endettement financier et -4,1 M€ de remboursement d'emprunt.

Les loyers restant à courir sur ces contrats sont de :

en milliers d'euros	Valeur
Loyer à un an	**655**
Loyer de un à cinq ans	**1 250**
Loyer à plus de cins ans	**323**
TOTAL	**2 229**

Dettes locatives

en milliers d'euros	Emprunts sur location financement	Emprunts sur location	Total
Valeur au 31 décembre 2020	**2497**	**21 795**	**24 292**
Augmentation	500	4 931	5 431
Diminution	(768)	(3 068)	(3 837)
Regroupement d'entreprises		(97)	(97)
Écart de conversion		2	2
Autres variations			-
Valeur au 31 décembre 2021	**2 229**	**23 563**	**25 792**
dont part courante	655	2 962	3 617
dont part non courante	1 574	20 601	22 174

- **Échéancier**

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts sur location financement	655	1 250	323	2 229
Emprunts sur location	2 962	7 880	12 721	23 563
Valeur au 31 décembre 2021	**3 617**	**9 130**	**13 044**	**25 792**

Note 10. Provisions et dépréciations

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût financier.

en milliers d'euros	Stock	Clients	immob.	Titres de part.	TOTAL ACTIF	Autres	Retraite	TOTAL PASSIF	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2020 *	**3 764**	**2 819**	**418**	**5**	**7 006**	**1 657**	**2 113**	**3 770**	**10 776**
Dotations	1 011	298	150		**1 459**	804		**804**	**2 263**
Reprises utilisées	(646)	(1 026)			**(1 671)**	(571)	15	**(556)**	**(2 227)**
Reprises non utilisées					-	-		-	-
Reclassement					-	(205)		**(205)**	**(205)**
Regroupement d'entreprises	6	(109)			**(103)**	-	55	**55**	**(48)**
Écart de conversion	283	114			**397**	(3)		**(3)**	**393**
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI					-	-	(154)	**(154)**	**(154)**
Valeur au 31 décembre 2021	**4 419**	**2 096**	**568**	**5**	**7 087**	**1 682**	**2 029**	**3 711**	**10 798**
- dont part courante	4 419	2 096			6 515	1 682		1 682	8 196
- dont part non courante			568	5	573		2 029	2 029	2 602

(*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19

Les provisions pour risque couvrent divers risques sociaux et commerciaux.

Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés

- **Composantes des engagements provisionnés**

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	31-déc.-21	31.déc.20 (*)
Indemnités de départ à la retraite	2 029	2 113
Médaille du travail		
Autres		
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	**2 029**	**2 113**

(*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19

- **Variation des engagements sur la période**

en milliers d'euros	31-déc.-21	31.déc.20 (*)
Provision au bilan à l'ouverture	**2 113**	**2 406**
Variations de périmètre	55	
Charges nettes de la période	15	59
Reprises nettes de la période		
Prestations payées sur la période		
Variations des écarts actuariels comptabilisés en OCI	(154)	124
Changement de méthode IAS 19 (*)		(475)
Provision au bilan à la clôture	**2 029**	**2 114**
- Dont part courante		
- Dont part non courante	2 029	2 114

(*) selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur : IAS 19 – Répartition du coût des services associé à un régime à prestations : le coût estimé d'un régime d'avantages des salariés à prestations définies doit être étalé sur les dernières années de carrière (et non dès l'embauche) lorsque l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite, le montant des avantages dépend de l'ancienneté et le montant est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives.

Ce changement de méthode entraîne une baisse de l'engagement pour un montant de 476 k€ au 31 décembre 2020.

- **Hypothèses de calcul retenues**

Les hypothèses de calcul retenues sur l'ensemble des sociétés du Groupe sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux » et se présentent de la manière suivante :

	31-déc.-21	31-déc-20
Taux d'actualisation	0,95%	0,40%
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10%	0 à 10%
Taux de progression des salaires	1,0%	1,0%
Taux de charges sociales	45 à 50%	45 à 50%

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

La sensibilité de la provision aux variations du taux d'actualisation est présentée dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Engagements de retraite	Sensibilité
Engagements au 31/12/2021	2 029	
Engagements au 31/12/2021 avec une baisse de 0,4% du taux d'actualisation	2 071	- 42
Engagements au 31/12/2021 avec une hausse de 0,5% du taux d'actualisation	2 046	- 17

Autres provisions

Les autres provisions se détaillent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2020	639	132	886	**1 657**
Dotations	117	68	620	**804**
Reprises utilisées		(59)	(512)	**(571)**
Reprises non utilisées				-
Reclassement	(0)		(205)	**(205)**
Regroupement d'entreprises				-
Écart de conversion	(3)			**(3)**
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI				-
Valeur au 31 décembre 2021	753	141	788	**1 682**
- dont part courante	753	141	788	**1 682**
- dont part non courante				

Note 11. Autres charges et produits opérationnels

- **Autres charges et produits opérationnels courants**

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Pertes et Gains de change	945	630
Divers produits et charges d'exploitation	-1 644	-82
Total autres produits et charges opérationnels	**-699**	**548**

Les pertes et les gains de change sont essentiellement liés aux variations de la devise sud-africaine (ZAR).

Les divers produits d'exploitation se composent notamment d'indemnités assurance.

Les diverses charges d'exploitation se composent notamment de pertes et pénalités sur créances clients ainsi que des indemnités et redevances.

- **Autres charges et produits opérationnels non courants**

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Autres charges opérationnelles non courantes	-2 973	-2 050
Autres produits opérationnels non courants	2 915	109
Autres charges et produits opérationnels non courants	**-58**	**-1 941**

En 2021, les autres charges opérationnelles non courantes comprennent essentiellement :

- Les charges de sous activité liées à l'épisode de gel du mois d'avril pour 1M€ ;
- Certains coûts liés à la crise sanitaire de la COVID-19 pour 400K€ relatifs notamment aux compensations de salaires et aux fermetures des hôtels-restaurants imposées par les autorités locales (France et Afrique du Sud).

Les autres produits opérationnels non courants sont principalement liés au produit de cession de la société Rigal.

En 2020, les autres charges opérationnelles non courantes incluaient essentiellement :

- certains coûts liés à la crise sanitaire de la COVID-19 pour 868 K€ relatifs notamment aux compensations de salaires et aux fermetures des hôtels-restaurants imposées par les autorités locales (France et Afrique du Sud) ;
- des indemnités de rupture de contrat de travail pour 461 K€ ;
- et des indemnités de remboursement anticipé d'emprunt dans le cadre de la mise en place de l'emprunt syndiqué pour 217 K€.

Note 12. Résultat financier

- **Intérêts**

Les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif qui est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) pour la valeur comptable nette de l'actif financier.

- **Dividendes reçus**

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-3 528	-1 953
Coût de l'endettement financier net	**-3 528**	**-1 953**
Autres produits financiers	112	-8
Autres charges financières	-10	-46
Résultat Financier	**-3 426**	**-2 007**

Note 13. Impôts sur les résultats

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. La valeur fiscale est déterminée à partir des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base du taux d'impôt qui a été adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, tenant compte de la modification des règles relatives à l'utilisation des reports déficitaires suite à l'adoption de la Loi de finance rectificative pour 2012.

Au 31 décembre 2020, le taux d'impôt du groupe d'intégration fiscale était de 28% à hauteur de 500 000 euros de résultat fiscal puis 31% au-delà. A compter de 2021, le taux est de 26,5%. Puis, à compter de 2022, le taux est de 25%.

Au 31 décembre 2021, le groupe d'intégration fiscale est déficitaire. Ce déficit a donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif au taux de 25% à hauteur de 361K€.

en milliers d'euros		
Impôts différés sur :	**31-déc-21**	**31-déc-20 (*)**
Provisions règlementées	-1 019	-1 096
Indemnités de départ en retraite	618	640
Immo corporelles et crédit bail	228	118
Différences temporelles fiscales	-1 030	-1 057
IDA sur report fiscaux déficitaires	4 820	4 818
Instruments dérivés	19	28
Ecarts d'Evaluation	-16 255	-15 815
Frais d'émission d'emprunt	-371	-438
Divers	-98	-245
modification taux de 33,33% à 28% et 25%	1 964	2 899
Total	**-11 126**	**-10 149**
Dont IDP	-11 718	-10 945
Dont IDA	592	796

(*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19

Charge d'impôt

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Charge d'impôt courant sur les sociétés	-1 103	-1 087
Charge (produit) d'impôt différé	493	592
Total charge d'impôt	**-610**	**-495**

Le Groupe AdVini a mis en place un contrat d'intégration fiscale entre 20 sociétés du groupe.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

La société mère du Groupe consolidé étant également tête d'un Groupe d'intégration fiscale déficitaire, le taux d'impôt retenu pour le Groupe est de 25% correspondant au taux d'impôt appliqué pour la reconnaissance de l'impôt différé actif relatif au déficit.

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	4 522	(3 338)
Charge d'impôt comptabilisée	610	495
RESULTAT AVANT IMPOT	**5 132**	**(2 843)**
Taux d'impôt	*25%*	*25%*
Charge d'impôt théorique	1 283	(711)
Eléments de rapprochement :		
Différences permanentes fiscales	101	403
Non reconnaissance des actifs d'ID non recouv. sur reports fiscaux déficitaires	435	721
IDA sur déficits antérieurs	(80)	(333)
Aide Etat	(160)	(157)
Cotisation sur la valeur ajoutée	403	643
Autres (dont impact de différence de taux d'imposition)	(1 372)	(72)
Total	**610**	**495**

Note 14. Résultat par action

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice auquel s'ajoute le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Résultat net, part du Groupe	4 032	-4 083
Résultat net, part du Groupe, pour le résultat dilué	4 032	-4 083
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	3 941 835	3 941 835
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	-95 727	-96 304
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	**3 846 108**	**3 845 532**
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement	6 000	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	**3 852 108**	**3 845 532**
Résultat par action de base (en euro) total	**1,05**	**-1,06**
Résultat par action dilué (en euro) total	**1,05**	**-1,06**

Note 15. Goodwill

Regroupement d'entreprises

- **Goodwill**

A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est diminué du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les goodwills ne sont plus amortis à compter du 1er janvier 2004.

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation annuels et plus fréquemment dès l'existence d'indices de perte de valeur.

- **Goodwill négatif**

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables comptabilisés excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice.

- **Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe.

Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Lors d'acquisitions de tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en capitaux propres.

Perte de valeur des goodwill

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, au 31 décembre.

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique.

La valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

UGT	Valeur nette au 31 décembre 2020	Acquisition	Actualisation valeur	Cession	Valeur nette au 31 décembre 2021
UGT Roussillon (CAZES SAS et PAULILLES)	970				**970**
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC, RONCIERE)	1 009		(178)		**831**
UGT Sud-ouest (MOUEIX SAS + RIGAL SAS)	891			(250)	**641**
UGT USA (ADVINI USA, ex-Cannon Wines)	189				**189**
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	531				**531**
UGT Paris (CFV+PRD)	4 145				**4 145**
UGT Afrique du Sud (ASA)	51		-		**51**
UGT BVC		4 123			**4 123**
Divers non affecté	70				**70**
TOTAL	**7 857**	**4 123**	**(178)**	**(250)**	**11 552**

Note 16. Dépréciation des actifs

Dépréciation des goodwill

Les valeurs recouvrables des goodwill ont été calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.

Les critères retenus sont les suivants :

- Résultat d'exploitation des années 2022 à 2026 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux actualisation : 8% (vs 8% en 2020) pour la France, 10% (vs 10% en 2020) pour les activités digitales, 11% (vs 11% en 2020) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2020) pour la France et 4% (vs 4% en 2020) pour l'Afrique du Sud

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer individuellement et de façon défavorable les principales hypothèses comme suit :

- variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % ;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Suite à ce test, aucune UGT n'apparaît en moins-value. Par conséquent, aucune dépréciation ne serait comptabilisée.

Dépréciation des marques

Le test annuel de dépréciation des marques à durée de vie indéfinie se base sur une valeur recouvrable individuelle établie selon la méthode des redevances.

Les critères retenus sont les suivants :

- Chiffre d'affaires des années 2022 à 2026 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux de redevance de marques : 1% à 5% (vs 1 à 5% en 2020)
- Taux actualisation : 8% (vs 8% en 2020) pour la France, 10% (vs 10% en 2020) pour les activités digitales, 11% (vs 11% en 2020) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2020) pour la France et 4% (vs 4% en 2020) pour l'Afrique du Sud

Ainsi la marque MHB a été dépréciée au 31 décembre 2021 pour un montant de 150K€, affichant une valeur nette de 150K€ vs 300K€ au 31 décembre 2020.

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer individuellement et de façon défavorable les principales hypothèses comme suit :

- variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % ;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Ces tests de sensibilité conduiraient à déprécier une marque de 119 K€ avec une variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % et de 209 K€ avec une variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Dépréciation des autres immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs recouvrables des autres immobilisations corporelles et incorporelles sont testées, concomitamment au goodwill, à partir de la valeur d'entreprise correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.
Par ailleurs, le Groupe n'a pas observé d'indice de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles non incluses dans les tests de dépréciation des goodwill.

Note 17. Participation dans les entreprises associées

Le total des Bilans (comptes individuels) des entreprises associées s'élève à 29 M€. Le Chiffre d'affaires est de 3,6 M€ pour un résultat net de -0.5 M€.

en milliers d'euros	Actifs non Courants	Capitaux propres	Endettement financier net	Chiffre d'Affaires	Résultat net	dont quote part groupe
SCEA CHÂTEAU GASSIER	92	769		723	215	105
SELECT VINS ADVINI	12	4		597	4	2
L&M HOLDINGS	10 192	10 069		0	-306	-138
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	6 331	2 666	6 181	1 286	-392	-176
SCEA MIREFLEURS	974	3 102	868	1 005	-24	-11
TOTAL	**17 601**	**16 610**	**7 049**	**3 611**	**-503**	**-218**

Note 18. Actifs financiers

- **Actifs financiers**

Les actifs financiers sont classés, selon le cas, en :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- Prêts et créances ;
- Placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « juste valeur par le résultat » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture.

Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

- **Actifs financiers à la juste valeur par le résultat**

Le Groupe inclut dans cette catégorie les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2021 et 2020, cette catégorie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie (VMP).

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2021 et 2020, cette catégorie est principalement composée de dépôts et cautions versées et de créances clients.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

- **Actifs disponibles à la vente**

Les résultats sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que :

- l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou,
- jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Le résultat cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est repris dans le compte de résultat. Les seuls actifs financiers de cette catégorie aux 31 décembre 2021 et 2020 sont les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués au coût historique d'acquisition lorsque leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable.

- **Hiérarchie des justes valeurs**

En application d'IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : (Cours cotés non ajustés) cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

Niveau 2 : (Données observables) données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix par exemple) ou indirectement (i.e. déduites de prix observables).

La juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de devises a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats, tels que calculés par les établissements bancaires (juste valeur dite « de niveau 2 »).

Niveau 3 : (Données non observables) données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

- **Dépréciation des actifs financiers**

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat. Toute reprise ultérieure de dépréciation est également enregistrée en résultat.

Pour l'ensemble des actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

La juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) n'étant pas déterminable de façon fiable, ces titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2021

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2021	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	11 552				11 552
Immobilisations incorporelles	28 877				28 877
Droits d'utilisation	33 016				33 016
Immobilisations corporelles	124 289				124 289
Participations dans des entreprises associées	4 692				4 692
Autres actifs financiers	2 488	352	2 136		-
Impôts différés actifs	592				592
ACTIFS NON COURANTS	**205 506**	**352**	**2 136**	**-**	**203 018**
Stocks	122 250				122 250
Créances clients	24 098		24 098		-
Autres créances	11 155		3 023		8 132
Actifs d'impôts exigibles	1 761				1 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 691			24 691	-
ACTIFS COURANTS	**183 955**	**-**	**27 121**	**24 691**	**132 142**

Les catégories de Justes Valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Les autres créances correspondent notamment aux avances fournisseurs pour 3 023 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2020

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2020	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	7 857				7 857
Immobilisations incorporelles	27 733				27 733
Droits d'utilisation	31 990				31 990
Immobilisations corporelles	124 629				124 629
Participations dans des entreprises associées	4 917				4 917
Autres actifs financiers	2 484	376	2 108		-
Impôts différés actifs	796				796
ACTIFS NON COURANTS	**200 404**	**376**	**2 108**	**-**	**197 921**
Stocks	125 011				125 011
Créances clients	20 148		20 148		-
Autres créances	15 285		4 001		11 284
Actifs d'impôts exigibles	1 809				1 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 394			25 394	-
ACTIFS COURANTS	**187 647**	**-**	**24 149**	**25 394**	**138 104**

Variation des actifs financiers non courants

en milliers d'euros	31-déc-20	Regroupement d'entreprises	Acquisitions	Diminutions	Reclassement	Ecart de conversion	31-déc-21
Actifs financiers disponibles à la vente	**376**			-24			**352**
Participations dans entreprises associées	**4 917**			-226			**4 691**
Placements détenus jusqu'à leur échéance	**0**						**0**
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	**0**						**0**
Prêts et créances financières	**2 108**		183	-167		10	**2 136**
Total	**7 401**	**0**	**183**	**-416**	**0**	**10**	**7 179**

Echéancier des actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2021	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers disponibles à la vente		**352**	**352**
Participations dans entreprises associées		**4 691**	**4 691**
Placements détenus jusqu'à leur échéance			**0**
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			**0**
Prêts et créances financières	**2 136**		**2 136**
Total	**2 136**	**5 043**	**7 179**

Aucun actif financier non courant n'est en souffrance ou déprécié.

Note 19. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût moyen pondéré est calculé pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis et semi-finis. Ce coût moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

Le coût des produits finis et semi finis inclut des coûts de conditionnement et des frais accessoires (filtration et traitement des vins notamment).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Matières premières (matières sèches)	6 612	5 285
Vins en vrac	52 069	54 973
Vins en bouteille	64 073	63 520
Autres	3 915	4 998
Valeur brute	**126 669**	**128 775**
Dépréciation	(4 419)	(3 764)
Valeur nette	**122 250**	**125 011**

Note 20. Créances clients

Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Variation

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020
Créances clients	26 194	-2 096	24 098	20 148
Créances cédées au factor				
Effets à l'encaissement				
Total	**26 194**	**-2 096**	**24 098**	**20 148**

Balance âgée clients

en milliers d'euros	brut	%CA HT	net	%CA HT
non échues	18 372	6,6%	16 277	5,8%
Echues moins de 3 mois	5 374	1,9%	5 374	1,9%
Echues entre 3 et 12 mois	2 016	0,7%	2 016	0,7%
Echues de plus de 12 mois	430	0,2%	431	0,2%
Total	**26 193**	**9,3%**	**24 098**	**8,6%**

Afin d'optimiser son BFR, Advini a signé un contrat d'affacturage déconsolidant le 20 juin 2019, au 31 décembre 2021, 32,6 M€ de créances ont été cédées (30,7 M€ au 31 décembre 2020).

Note 21. Autres actifs courants

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/20
Avances Fournisseurs	3 023		3 023	4 001
Personnel	242		242	214
Charges constatées d'avance	837		837	550
Créances sur cessions d'immobilisations			-	0
Créances fiscales et divers	7 053		7 053	10 520
Créance d'impôt exigible	1 761		1 761	1 809
Total	**12 915**	**-**	**12 915**	**17 094**

Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, et présentent un risque de fluctuation de valeur faible.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Valeurs Mobilières de Placement	**32**	**81**
Disponibilités	**24 659**	**25 313**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**24 691**	**25 394**
Découverts et concours bancaires courants	**-65 727**	**-60 755**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	**-41 036**	**-35 361**

L'amélioration de la trésorerie nette s'explique par la mise en place de la syndication de la dette cf Note 24 sur la dette financière.

Note 23. Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital était composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

L'assemblée générale mixte du 10 juin 2021 a décidé de ne pas distribuer de dividendes.

Ainsi, au 31 décembre 2021, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

Paiements en actions

Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire. Sur ces 15.000 actions, le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2021 a approuvé l'attribution définitive de 6.000 actions (qui ne sont pas affectées au bénéficiaire à la date du présent rapport dont le critère de déclenchement était la réalisation d'une croissance externe significative). Les 9.000 autres actions de ce plan, basées sur des critères de performance annuelle, ne seront pas attribuées.

Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

Au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée au management.

Ecarts de conversion

Les variations des écarts de conversion liés aux capitaux propres sont de – 243 milliers d'euros (- 2 967 milliers d'euros en 2020). Les gains de change nets représentent 945 milliers d'euros au cours de l'exercice (contre 630 milliers d'euros pour 2020).

Actions propres

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées.

Les plus et moins-values de cession sont également inscrites en réserves consolidées.

en milliers d'euros	Nombre de titres	Valeur en K€
Au 31 décembre 2020	106 649	2 121
Acquisitions	30 426	2 112
Cessions	-39 163	-2 718
Au 31 décembre 2021	**97 912**	**1 514**

Capital et réserves

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

Lors de l'assemblée Générale du 16 juin 2022, il sera proposé de distribuer un dividende unitaire de 0,5€ pour les 3 941 835 actions au titre de l'exercice 2021 .

Gestion du capital

L'objectif du Groupe en matière de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios de qualité de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour ses actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2021.

Les seules contraintes règlementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Groupe est en conformité avec la totalité de ces contraintes règlementaires au cours de l'exercice.

Note 24. Dettes financières

Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût amorti qui correspond à leur valeur nominale d'origine diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont, par la suite, évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt calculés selon le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf lorsqu'il existe un actif qualifié auquel ils se rattachent. Dans ce cas, ils sont inclus dans le coût de l'actif qualifié.

Evolution de l'endettement

La société mère AdVini SA a souscrit en date du 12 novembre 2020 un crédit syndiqué pour un montant de 230 M€. L'accord conclu entre AdVini et les banques est structuré autour de 5 tranches :

- Une Tranche A amortissable sur 7 ans pour un montant de 40 M€ ;
- Une Tranche B in fine sur 7 ans pour un montant de 40M€ ;
- Une Tranche revolver sur 5 ans pour un montant de 80M€ ;
- Une Tranche de crédit d'investissement sur 7 ans pour un montant de 30 M€ ;
- Une Tranche de Croissance Externe confirmée de 40 M€.

Ce crédit syndiqué, largement sursouscrit, a été conclu dans des conditions financières de marché attractives, AdVini s'engageant à respecter des ratios financiers classiques couvrant la période 2020/2027. (Cf. Note 25. Covenants)

Au 31 décembre 2020, cet emprunt avait été tiré à hauteur de 143 ,3 M€ et les frais d'émission (1,9 M€) avaient été comptabilisés en diminution de la dette financière correspondante.

Au 31 décembre 2021, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 12,5M€ et il a été amorti pour un montant total de 6,9M€.

Au mois de mai et juin 2020, le Groupe avait également souscrit des prêts garantis par l'Etat à hauteur de 20 M€ qui ont été remboursés au cours de l'exercice 2021.

L'incidence des autres flux liés aux opérations de financement sur le TFT en 2021 concernent :

- les encaissements d'emprunt liés au tirage supplémentaire sur les tranches de croissance externe et d'investissement de l'emprunt syndiqué (12,5M€).
- les décaissements pour le remboursement du prêt garanti par l'Etat (20 M€) souscrit en 2020 et pour l'emprunt syndiqué à hauteur de (6.9M€) à fin décembre 2021.

en milliers d'euros	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres *	Total
Valeur au 31 décembre 2020	**110 260**	**0**	**60 754**	**390**	**171 404**
Augmentation	12 896	116	4 954	3 700	21 665
Diminution	(30 538)			(934)	(31 472)
Regroupement d'entreprises	16		(5)	560	571
Écart de conversion	11	(4)	25	11	43
Autres variations					-
Valeur au 31 décembre 2021	**92 643**	**112**	**65 727**	**3 727**	**162 210**
dont part courante	8 832	112	65 727	-	74 671
dont part non courante	83 811	0	0	3 727	87 538
dont de 1 à 5 ans	34 791			3 727	38 519
dont + de 5 ans	49 020				49 020

*y compris en augmentation des dettes financières l'option d'achat des minoritaires BVC de 3 700 K€.

Echéancier

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts envers établissements de crédit	8 832	34 791	49 020	92 643
Instruments dérivés passifs	112			112
Concours bancaires	65 727			65 727
Autres		3 727		3 727
Valeur au 31 décembre 2021	**74 671**	**38 519**	**49 020**	**162 210**

Les dettes financières sont toutes libellées en euros.

Les emprunts envers les établissements de crédit correspondent essentiellement aux Tranches A (34,4 M€), B (40 M€), crédit investissement (14,6 M€) et croissance externe (5,3 M€) de l'emprunt syndiqué.

Les concours bancaires correspondent principalement à la tranche revolver de l'emprunt syndiqué.

Analyse par nature de taux

	2021		2020	
en milliers d'euros	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes envers des établissements de crédit		100,0%		100,0%
Concours Bancaires		100,0%		100,0%

Les dettes à taux variables sont indexées sur de L'EURIBOR 3 mois ou 6 mois pour les concours bancaires et sur de l'EURIBOR 6 mois pour les emprunts bancaires.

Note 25. Covenants

Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€ (Cf. Note 24. Dettes financières), AdVini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

- **Ratio de levier :** Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / EBITDA consolidé publié
- **Ratio de gearing :** Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / Capitaux propres consolidés
- **Ratio LTV Stock :** Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

Au 31 décembre 2021, les ratios sont respectés :

- Ratio de levier < 9,85
- Ratio de gearing < 1,77
- Ratio LTV Stock < 0,7

En cas de non-respect du Ratio de Levier et/ou Ratio de Gearing, AdVini aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

Note 26. Passifs financiers

- **Passifs financiers**

Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, dettes financières et les concours bancaires.

- **Fournisseurs et autres créditeurs**

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2021

	Montant au bilan 31.12.2021	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	87 539	87 539				-
Dettes locatives	22 174					22 174
Passifs d'impôts différés	11 718					11 718
Provisions part non courante	2 029					2 029
PASSIFS NON COURANTS	**123 460**	**87 539**	**-**	**-**	**-**	**35 922**
Dettes financières part moins d'un an	74 671	74 671				-
Dettes locatives	3 617					3 617
Dettes d'impôt exigible	596					596
Dettes fournisseurs	62 021	62 021				-
Provisions part courante	1 681					1 681
Autres passifs courants	26 563	1 167				25 396
PASSIFS COURANTS	**169 151**	**137 859**	**-**	**-**	**-**	**31 291**

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Au 31 décembre 2020

	Montant au bilan 31.12.2020	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	80 442	80 442				-
Dettes locatives	21 125					21 125
Passifs d'impôts différés	10 826					10 826
Provisions part non courante	2 589					2 589
PASSIFS NON COURANTS	**114 981**	**80 442**	**-**	**-**	**-**	**34 540**
Dettes financières part moins d'un an	90 962	90 962				-
Dettes locatives	3 167					3 167
Dettes d'impôt exigible	345					345
Dettes fournisseurs	56 034	56 034				-
Provisions part courante	1 657					1 657
Autres passifs courants	26 897	1 455				25 442
PASSIFS COURANTS	**179 061**	**148 450**	**-**	**-**	**-**	**30 611**

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Note 27. Instruments dérivés et gestion des risques financiers

- **Instruments financiers dérivés**

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change sur ses ventes en devises étrangères (CAD, USD et ZAR) et de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable.

Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change retenue par le Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception liée à l'application de la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Dans le contexte Groupe, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon la relation de couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes : pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'élément couvert affecte le résultat.

La gestion des risques financiers repose sur des stratégies spécifiques en matière de risque de taux d'intérêt, de risque de change, de risque de liquidité et de risque de crédit. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative. Tous les instruments financiers dérivés ont été conclus pour les besoins de la couverture des risques de taux d'intérêt et des taux de change. Ainsi, en 2021, tous les instruments dérivés sont traités en instruments de couverture au sens de l'IAS 39 (cf. note 3 – instruments financiers dérivés).

Risque de change

Instruments de change (en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/21	Valeur de marché 31/12/20	Variation de juste valeur
Vente à terme	7 891	(1)	71	(72)
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	7 891	(1)	71	(72)

L'essentiel des flux d'achats et de ventes est réalisé en euros. Le risque de change sur les opérations réalisées en USD, CAD et ZAR est limité, les achats et ventes étant effectués dans ces mêmes devises. Un risque de change marginal peut également résulter des opérations réalisées sur le peso chilien et le rand. Les opérations de couverture de risque de change en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin septembre 2022.

Risque de taux

Instruments de taux d'intérêt (en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/21	Valeur de marché 31/12/20	Variation de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0			0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	58 000	205	(19)	224
Total des instruments dérivés sur risque de taux	58 000	205	(19)	224

Le risque de taux d'intérêt résulte du recours à des financements à taux variable et concerne donc le risque de hausse des taux d'intérêt.

Les principaux emprunts à moyen terme libellés à taux variable ont donné lieu à des contrats de caps, qui permettent de limiter la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier de taux plus favorable.

Les lignes de crédit à court terme donnent lieu ou non à couverture selon l'analyse faite par le management.

Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin décembre 2025.

Risque de liquidité

Dans le cadre de la crise actuelle, le Groupe AdVini a pris toutes les mesures de précaution pour se garantir une liquidité suffisante afin de faire face à ses besoins. Il considère que le risque d'insuffisance de trésorerie est très limité.

Par ailleurs, le groupe estime que l'accès à des sources de financement diversifiées doit permettre de réduire le risque (emprunt bancaire, affacturage).

Risque de crédit

Ce risque, qui pourrait résulter de la défaillance d'un client du Groupe, est limité à la fois par la diversité du portefeuille de clients (équilibre des circuits de distribution, répartition géographique) et par la politique d'assurance-crédit globale pour le Groupe.

Les autres actifs financiers sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan.

En matière de gestion du risque client, le Groupe dispose d'une assurance-crédit globale qui couvre l'ensemble de son activité et de procédures internes visant à minimiser les prises de risques pour la part des créances non couverte par cette assurance. Les créances clients échues ainsi que les écarts sur règlements sont analysés mensuellement, au cas par cas, et provisionnés en fonction de leur âge ou des motifs de non-recouvrement.

Risque de prix de matières premières

Les process d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur la matière première, le vin, est très faible du fait de la diversité et de l'étendue des sources d'approvisionnement.

Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation

en milliers d'euros	31-déc.-21	31-déc.-20
Dettes fiscales et sociales	13 999	12 922
Autres dettes	10 412	11 733
Produits constatés d'avance	2 152	2 243
Total	**26 563**	**26 897**

Les autres dettes sont principalement constituées des dettes de participations publicitaires envers les clients et d'avances et acomptes reçus sur contrat primeurs.

Note 29. Parties liées

Achats et ventes de biens et services

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Ventes au Groupe AdVini	5 035	5 280
Achats au Groupe AdVini	81	151

La majorité des ventes des parties liées au Groupe (79 %) sont constituées par les achats de vins réalisés auprès des domaines viticoles détenus par les actionnaires familiaux.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

L'autre poste principal concerne les facturations de location immobilière (21%).

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et de la Direction générale

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Avantages à court terme	1 449	1 667
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions		
Total	**1 449**	**1 667**

Le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance, au titre de 2021, s'est élevé à 120 milliers d'euros (88 milliers d'euros en 2020).

Information complémentaire sur la rémunération des dirigeants

En complément des informations mentionnées dans le tableau qui précède, le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non-renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 220 418 €. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2021. Il n'existe pas de stock-options.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés ont bénéficié d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire.

Note 30. Engagements et passifs éventuels

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Engagements Hors Bilan liés au financement		
Dettes garanties par des suretés réelles ou personnelles*		
Nantissements fonds de commerce		
Nantissements titres et instruments financiers	94 120	88 545
Hypothèques		
Gages sur stocks	55 000	55 000
Cautions		
Dettes garanties par l'Etat (PGE)	-	18 000
Engagements Hors Bilan liés aux activités opérationnelles		
Envers les caves ou des propriétaires	36 237	23 436
Cautions	288	289
Engagements Hors Bilan liés aux subventions		
Cautions	446	3 049
	186 092	**188 319**

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Engagements reçus de la part des caves ou des propriétaires	36 237	23 436
Engagements reçus de la part des Prêteurs*	230 000	230 000
	266 237	**253 436**

La valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs correspond aux titres des sociétés Cazes, Ogier, Amouroux, Antoine Moueix, Gassier, Domaine Laroche, Champy, Mas La Chevalière et BVC.
Les gages sur stock correspondent aux sociétés Advini, Cazes, Antoine Moueix, Ogier, Gassier, Mas La Chevalière, Domaine Laroche et Champy.
Les engagements envers les caves et les propriétaires correspondent au montant des contrats d'achats de vin non retirés.
Les cautions liées aux subventions concernent France Agrimer.
Par ailleurs, la société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

*conformément à un contrat de crédits signé en date du 12 novembre 2020 aux termes duquel les Prêteurs se sont engagés à mettre à la disposition la Société des Crédits d'un montant maximal en principal initial de 230.000.000€, ont été consenties 230 millions de sûretés réelles par nantissements de comptes titres financiers et/ou gages sur stocks et/ou garanties.

Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période

Après la crise sanitaire de 2020 dont les effets se font encore ressentir, la guerre en Ukraine qui a débuté fin février 2022 appelle à la prudence quant à ses impacts potentiels sur les approvisionnements en matières premières, les coûts de production, la supply-chain, et les ventes. Le Groupe Advini a, par ailleurs, fait le choix de suspendre immédiatement toutes ses livraisons vers la Russie. Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires réalisé avec la Russie est d'environ 1.5M€.

AdVini South Africa, filiale d'AdVini France, acquiert la majorité des parts de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud), et ce aux côtés de son fondateur Kobus Basson, qui reste associé au capital de l'entreprise et assurera pendant les 3 prochaines années la transition avec son équipe sud-africaine.
La transaction, sous réserve de l'approbation de la commission de la concurrence, porte sur l'activité vins incluant les marques Kleine Zalze et Foot of Africa, le site historique et siège social de Kleine Zalze incluant les chais de vinification et d'élevage et son site oenotouristique qui accueille près de 25 000 visiteurs par an.

Note 32. Informations diverses

Les honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 31/12/2021 s'élèvent à :

en milliers d'euros	EY	KPMG
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	181	67
Autres SACC (attestations, mission de l'organisme tiers indépendant)	1	6
Total	**182**	**73**

ADVINI SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 31.534.680 euros
34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 RCS Montpellier

RAPPORT DE GESTION DE GROUPE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Certifié conforme par le Président du Directoire



6. Rapport de Gestion

Sommaire

I. Les comptes consolidés 2021 127
II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2021 (société Mère) 134
III. Activité et résultats des principales filiales 136
IV. Stratégie et perspectives 138
V. Déclaration de performance extra-financière 139
VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques 212
VII . Autres informations 218
VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2022 219
Annexes 222

I. Les comptes consolidés 2021

Évolution du périmètre de consolidation

(cf. note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 69 sociétés dont 64 sont consolidées par intégration globale et 5 par mise en équivalence.

Liste des filiales et participations

	NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	SA AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	71,43%	71,43%	Euro	Intégration globale
10	ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
11	ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
12	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
13	SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
14	SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
15	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
16	SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
17	SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
18	SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
19	SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
20	SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
21	SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
22	SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
23	SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
24	SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
27	ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
28	ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
29	L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
30	SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
31	CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
32	CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
33	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
34	SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
35	SC DU CAUSSE D'ARBORAS	67,75%	67,75%	Euro	Intégration globale
36	EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
37	ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
38	ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
39	SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
40	SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
41	SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
42	SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
43	ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
44	SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
45	SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
46	SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
47	SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
48	SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
49	SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
50	SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
51	Advini South Africa	92,78%	92,78%	Rand	Intégration globale
52	Ken Forester	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
53	Maison du Cap	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
54	Le Bonheur	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
55	SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
56	SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
57	SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
58	SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
59	SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
60	SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
61	STELLENBOSCH VINEYARDS	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
62	SAS PRODEGUSTATION	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
63	SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
64	SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
65	SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
66	SCEA DOMAINE DES ROCS	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
67	ADVINI Italia	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
68	SAS BVC	66,00%	66,00%	Euro	Intégration globale
69	BVC BODEGAS	66,00%	66,00%	Euro	Intégration globale

Faits marquants 2021

- **Impact de la pandémie de COVID-19**

Dans le contexte de crise conjoncturelle exceptionnelle liée au Covid 19, le Groupe a maintenu son engagement pour préserver la santé et la sécurité des salariés tout en assurant le maintien de l'activité.

- **Episode de gel du mois d'avril**

Le mois d'avril dernier, nos propriétés, principalement en Bourgogne, en Languedoc et dans le Bordelais ont été fortement impactées par un épisode de gel massif.
Une évaluation de la sous activité liée à cet évènement a été menée, et comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2021 à partir d'un seuil significatif d'au moins 20%.
Ainsi les impacts financiers au 31 décembre 2021 sont :

- Une valorisation des stocks minorée de 698K€
- Le reclassement des charges liées à la sous activité en charges exceptionnelles pour un montant de -1M€.

- **Variations de périmètre**

La société Advini a acquis 66% de la société BVC (Benoît et Valérie Calvet) en date du 26 avril 2021 avec pour objectif d'accélérer le développement à l'international de l'activité et des marques de cette société.

La société Advini a cédé 100% de la société Rigal dans le cadre d'un accord de partenariat avec les Vignerons de Buzet (VdB) acquièrent auprès d'AdVini l'intégralité des parts de la SAS Rigal. Les deux maisons, reconnues pour la qualité de leurs vins, de leur service aux clients, mais également pour leurs valeurs communes en matière de RSE, complètent cette opération innovante par la mise en place d'une alliance commerciale pour le développement export du nouvel ensemble.

Advini South Africa a acheté 39% des minoritaires de Ken Forrester portant la participation du Groupe à 90% en date du 6 mai 2021. Puis une opération de restructuration interne a été menée au niveau du sous-groupe Advini South Africa avec pour objectif de remonter les participations des minoritaires des sociétés filiales, au sein de la holding South Africa. La société Advini détient désormais 92.78% de la société Advini South Africa.

Synthèse des résultats consolidés 2021

Le chiffre d'affaires d'AdVini s'établit au 31 décembre 2021 à 280,2 M€, en hausse de 13,0% par rapport aux données publiées au 31 décembre 2020 et de 4,6% à périmètre et change constants tenant compte notamment de l'acquisition du négociant Bordelais BVC en avril 2021 et de la cession de Rigal, filiale cadurcienne, au 30 juin 2021.

En France, les marchés de la Grande Distribution et du Hard Discount, qui avaient nettement progressé en 2020 (+6,3%), ont accusé en 2021 une nette diminution des volumes entraînant un retrait du chiffre d'affaires de -11,9% compensé en partie par la réouverture des Cafés, Hôtels, Restaurants à compter du 2ème trimestre 2021 (+27,9%).

Après les différentes restrictions de 2020 visant à contenir la pandémie, l'**Export** a bénéficié de la reprise d'activité sur l'ensemble des réseaux (+15,2%) et principalement dans les pays germanophones (+38,5%), au UK (+12,8%) et au Benelux (+11,8%).

Les ventes du périmètre **Sud-Africain** renouent également avec la croissance (+ 27,6% dont 20,7% à change constant) après une année 2020 marquée par des lock-down successifs et des interdictions de vente d'alcool.

Enfin, sans être à la hauteur du potentiel de ces marchés, les zones **Amériques et Asie** poursuivent leur progression (respectivement +4,8% et 2,7%) portées notamment, par l'évolution des ventes au Canada (+9,6%).

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat simplifié consolidé (M€)	2020	2021	Var. 2021 / 2020
Chiffre d'affaires	**247,9**	**280,2**	**+ 13,0%**
Marge brute	**86,7**	**97,1**	
Marge brute (% CA)	*35,0%*	*34,6%*	*-40 bps*
EBITDA Courant	**17,0**	**22,3**	**+ 31,6%**
Marge d'EBITDA Courant	*6,8%*	*8,0%*	*+120 bps*
Charges et Produits opérationnels Non Courant	-1,9	- 0,1	-
Résultat Net	**-3,3**	**4,5**	-

RESULTATS ET PARAMETRES FINANCIERS

La Marge Brute s'améliore de 10,4 M€ (+4,5 M€ à périmètre et change constant) grâce à un effet mix produit favorable minimisé toutefois par l'effet du taux de marge de BVC structurellement inférieur à celui d'AdVini et de la hausse des coûts des matières premières sur le 2ème semestre.

L'EBITDA Courant s'élève à 22,3M€, en hausse de 31.6% (+27.9% à périmètre et change constant). La marge d'EBITDA Courant, en progression depuis la quatrième année consécutive, s'établit à 8,0% (vs 6,8% en 2020) et traduit tant la qualité de l'activité que la maîtrise des coûts.

Les charges et produits opérationnels non courants comprennent principalement la plus-value de cession de la filiale Rigal ainsi que l'effet de la sous-activité subie par nos propriétés, principalement

en Bourgogne, en Languedoc et dans le Bordelais à la suite de l'épisode de gel massif du mois d'avril dernier. Enfin, la charge financière s'alourdit de 1.4M€ vs 2020 suite à la syndication de la dette bancaire contractée en novembre 2020 pour les 6 prochaines années.

Dans ce contexte, le Résultat net affiche un profit de + 4,5M€ contre -3,3M€ au 31 décembre 2020.

Génération de cash-flow :
L'année 2021 est marquée par une forte génération de cash-flow (+14,4 M€) avant remboursement du PGE (-20M€) grâce (i) à la diminution du service de la dette et (ii) aux efforts continus entamés en 2019 sur le pilotage du cash et du BFR. Les changements de périmètre ont consommé 3,5M€. Ainsi, la dette nette (hors IFRS 16) décroit de 8,8 M€ pour s'établir à 139,7 M€ contre 148,5 M€ en 2020, soit un gearing de 144% vs 158% en 2020.

Bilan Consolidé

en milliers d'euros	Notes	31-déc-21	31-déc-20 (*)
Goodwill	15	11 552	7 857
Immobilisations incorporelles	7	28 877	27 733
Droits d'utilisation	9	33 016	31 990
Immobilisations corporelles	8	124 289	124 629
Participations dans des entreprises associées	17	4 692	4 917
Autres actifs financiers non courants		2 488	2 484
Impôts différés actifs		592	796
Actifs non courants		**205 506**	**200 404**
Stocks	19	122 250	125 011
Clients		24 098	20 148
Autres créances		11 155	15 285
Actifs d'impôts exigibles		1 761	1 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	24 691	25 394
Actifs courants		**183 955**	**187 647**
TOTAL ACTIF		**389 460**	**388 052**
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		39 632	40 936
Résultat Part du Groupe		4 032	(4 083)
Capitaux propres Part du Groupe	**23**	**93 937**	**87 126**
Intérêts Minoritaires		2 913	7 239
Capitaux propres	**23**	**96 850**	**94 366**
Dettes financières	24	87 539	80 442
Dettes locatives	9	22 174	21 125
Passifs d'impôts différés		11 718	10 945
Provisions part non courante		2 029	2 113
Passifs non courants		**123 460**	**114 625**
Dettes financières - part à moins d'un an	24	74 671	90 962
Dettes locatives	9	3 617	3 167
Dettes d'impôt exigible		596	345
Fournisseurs et comptes rattachés		62 021	56 034
Provisions part courante		1 681	1 657
Autres passifs courants		26 563	26 897
Passifs courants		**169 151**	**179 061**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**389 460**	**388 052**

(*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19
Le total du bilan est de 389.5 M€, en hausse de 1.4 M€.
Les capitaux propres s'élèvent à 97 M€.

Flux financiers

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**15 647**	**9 113**
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**19 728**	**2 521**
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**27 662**	**11 320**
Flux net de tresorerie lié aux opérations d'investissement	**-8 017**	**-6 647**
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-25 522**	**44 578**
Variation de trésorerie	**-5 668**	**48 906**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	**-35 361**	**-84 266**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	**-41 036**	**-35 361**

Flux de trésorerie 2021 :

L'incidence des variations du périmètre sur le TFT est de 1 177 K€ correspondant à la cession Rigal pour 7 M€ (y compris remboursement compte courant de 1 M€ par l'acquéreur) et à l'acquisition de BVC pour -5,9 M€ (nettes des trésoreries de chaque entité à la date d'opération, soit respectivement : -76 K€ et + 832 K€).

Les autres flux liés aux opérations d'investissement concernent principalement les rachats des minoritaires soit Prodegustation (0.3 M€), les minoritaires d'Advini South Africa (4.2M€), et CFV (1.3 M€) et Prodegustation (0.3 M€) en 2020.

L'incidence des autres flux liés aux opérations de financement sur le TFT en 2021 concernent :

- les encaissements d'emprunt liés au tirage supplémentaire sur les tranches de croissance externe et d'investissement de l'emprunt syndiqué (12,5M€).
- les décaissements pour le remboursement du prêt garanti par l'Etat (20 M€) souscrit en 2020 et pour l'emprunt syndiqué à hauteur de (6.9M€) à fin décembre 2021.

L'incidence sur le TFT de l'application de la norme IFRS16 est de 4,8 M€ de dotations aux amortissements, 0,6 M€ de coût de l'endettement financier et -4,1 M€ de remboursement d'emprunt.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie nette de clôture est -41 M€.

Évolution des principes comptables et des méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés d'AdVini au 31 décembre 2021 sont établis en appliquant de nouvelles normes IFRS obligatoires tel que présenté dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés au point «Nouvelles normes et interprétations applicables en 2021".

Activité d'AdVini en matière de recherche et développement

Les équipes d'AdVini et des maisons de vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- la robotisation des vignobles : robots électriques autonomes de désherbage, drones pour l'imagerie ou la diminution des doses de traitements
- l'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par intelligence artificielle, automatisation complète du déclenchement de l'irrigation
- l'éco-conception de packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité
- la gestion de l'enherbement des vignes : gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et agriculture de conservation des sols

Évènements marquants survenus après la clôture

Après la crise sanitaire de 2020 dont les effets se font encore ressentir, la guerre en Ukraine qui a débuté fin février 2022 appelle à la prudence quant à ses impacts potentiels sur les approvisionnements en matières premières, les coûts de production, la supply-chain, et les ventes. Le Groupe Advini a, par ailleurs, fait le choix de suspendre immédiatement toutes ses livraisons vers la Russie. Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires réalisé avec la Russie est d'environ 1.5M€.

AdVini South Africa, filiale d'AdVini France, acquiert la majorité des parts de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud), et ce aux côtés de son fondateur Kobus Basson, qui reste associé au capital de l'entreprise et assurera pendant les 3 prochaines années la transition avec son équipe sud-africaine.
La transaction, sous réserve de l'approbation de la commission de la concurrence, porte sur l'activité vins incluant les marques Kleine Zalze et Foot of Africa, le site historique et siège social de Kleine Zalze incluant les chais de vinification et d'élevage et son site oenotouristique qui accueille près de 25 000 visiteurs par an.

II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2021 (société Mère)

Activité

Le chiffre d'affaires 2021 d'AdVini SA est de 235 millions d'euros.
Une fois retraités les impacts du contrat de commissionnement, le chiffre d'affaires s'établit à 130 M€,+ 11 % par rapport à 2020.

Résultats

La marge brute est de 20,6 % en 2021, 20,8 % en 2020

Le résultat d'exploitation 2021 s'établit à -2,7 M€ contre -4,8 M€ en 2020

Le résultat financier est de 2,2 M€ contre 1,9 M€ en 2020

Le résultat exceptionnel représente 1,1 M€ contre -0,6 M€ en 2020

Le résultat net ressort à 3,2 M€ contre -2,47 M€ en 2020.

Situation financière

Les dettes financières nettes totalisent 106,5 M€, contre 119,2 M€ à fin 2020

Les capitaux propres s'élèvent à 65,4 M€.

Répartition des dettes fournisseurs à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-1 Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					*904*
Montant total TTC	**4 455**	**898**	**85**	**0**	**5 438**
% achats de l'exercice	**2,1%**	*0,4%*	*0,0%*	*0,0%*	*2,6%*
B - Factures exclues relatives à des dette et créances litigieuses ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					*405*
Montant total TTC	**8**	**0**	**0**	**447**	**455**
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	*délais contractuels*		*X*	*délais légaux*	

Les montants échus tiennent compte des paiements sur relevés fin de mois, des paiements par mensualités, des contrats antérieurs à l'application de la LME, des décalages de paiement sur le début du mois suivant, ainsi que des factures en litige ou faisant l'objet de déductions (lorsque le fournisseur est également client).

Répartition des créances clients à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					*2 810*
Montant total TTC	**4 316**	**1 347**	**161**	**5 808**	**11 633**
% CA de l'exercice	*1,8%*	*0,6%*	*0,1%*	*2,5%*	*5,0%*
B - Factures exclues relatives à des créances litigieuses, ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					*578*
Montant total TTC	**268**	**0**	**0**	**3 359**	**3 627**
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	*délais contractuels*		*X*	*délais légaux*	

Les créances échues non litigieuses de plus de 90 jours correspondent essentiellement aux créances envers les sociétés du groupe.

III. Activité et résultats des principales filiales

Maisons de vins

Le pôle Laroche regroupe les activités de Laroche, propriétaire de près de 90 hectares de vignoble à Chablis avec le Domaine Laroche, et de 32 ha dans le Languedoc avec le Mas La Chevalière.

Le chiffre d'affaires de Domaine Laroche s'établit à 14.7 M€ en 2021 soit une augmentation de 76% par rapport à 2020. La réouverture des réseaux sélectifs dans le monde, principaux canaux de distribution de Laroche, suite à leur arrêt brutal en raison de la crise sanitaire en 2020 expliquent cette croissance. La reprise de l'activité ainsi que la poursuite des plans de réduction de charges permettent de dégager un bénéfice (contre une perte l'an dernier).

Le Mas La Chevalière qui été parvenu en 2020 à limiter les effets du COVID sur l'activité grâce une belle performance sur les monopoles scandinaves et le Canada enregistre une croissance de 3% de son activité et améliore sa performance à 18% de marge d'Ebitda (vs 17% en 2020).

et

L'activité 2020 du Rhône avait été marquée par l'arrêt du réseau CHR (Café Hotels Restaurants) et le ralentissement des marchés exports. En 2021, la reprise progressive de l'activité permet de réaliser un chiffre d'affaires de 30.4M€ en hausse de 7% par rapport à 2020 et un résultat avant impôt positif (vs une perte de 600 K€ l'an dernier).

Cazes, référence des vins doux Naturels en Roussillon et de la biodynamie, a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 10.5M€ en progression de 13% par rapport à 2020 grâce notamment à l'export et au local. La performance affiche aussi une progression passant de 7% à 9% de marge d'EBITDA.

Le chiffre d'affaires du pôle Provence s'établit à 20.8M€ affichant ainsi une hausse de 8% principalement aux Pays-Bas et Royaume-Uni. L'évolution de l'activité et la maîtrise des charges permet au bassin de rester bénéficiaire (0.9M€ avant impôt).

ANTOINE MOUEIX
A Saint-Emilion depuis 1932

La société Antoine Moueix poursuit sa croissance portée par son activité de services et enregistre un chiffre d'affaires de 30.7M€ soit +9% par rapport à 2020. Le résultat avant impôt reste négatif (-1.8M€) impacté notamment par la sous-activité des propriétés liée à l'épisode de gel du mois d'avril.

MAISON CHAMPY

La Maison Champy a retrouvé un niveau d'activité équivalent à celui de 2019 arprès une année 2020 fortement impactée par l'arrêt des réseaux sélectifs. Le chiffre d'affaires est donc en hausse de 105% pour atteindre 3.5M€ fin 2021. Le résultat avant impôt reste négatif (-0.7M€) impacté notamment par les lourds investissements consentis ces trois dernières années et la sous-activité liée à l'épisode de gel du mois d'avril.

BVC

Le négociant Bordelais a intégré AdVini au 1er avril 2021 avec une activité revenue au niveau de 2019 contribuant ainsi au chiffre d'affaires à hauteur de 20M€ et au résultat à hauteur de 0.8M€.

POLE AFRIQUE DU SUD

Le pôle Afrique du Sud est composé des domaines de L'Avenir, Le Bonheur ainsi que Ken Forrester Vineyards pour la partie Marques et de Stellenbosch Vineyards pour la partie produit de service.
Le chiffre d'affaires du pôle est en hausse de 12% à change constant expliquée principalement par les Marques. La marge d'Ebitda s'établit à 13.4% en diminution par rapport à l'exercice précédent en raison d'un effet change sur les couvertures prises au niveau du sous-palier moins favorables qu'en 2020.

Autres sociétés du pôle vins

La filiale Américaine AdVini USA, qui s'occupe principalement de l'animation des ventes sur le marché US a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 2.1 M€ en progression de 8% par rapport à 2020 grâce notamment à la suspension de la taxe sur les vins français.

La société CFV France a délivré un chiffre d'affaires stable de 3,8 M€ et une performance stable. Pro Dégustation, leader des cours de dégustations, qui avait subi en 2020 un fort recul de son chiffre d'affaires en raison de l'arrêt des cours collectifs a bénéficié de la reprise progressive de l'activité affichant ainsi une hausse du chiffre d'affaires de +15.8% en 2021. Comme en 2020, Pro Dégustation reste rentable de par sa structure de frais principalement variables.

IV. Stratégie et perspectives

Le contexte très incertain engage AdVini à la prudence. Il est d'une part marqué par les conséquences de la crise sanitaire qui se font toujours sentir tant sur les marchés comme le travel-retail, les hausses de prix significatives des matières premières comme le verre, l'aluminium et le papier, ainsi qu'avec les difficultés générées sur la supply-chain. D'autre part, la très faible récolte 2021 en particulier en Bourgogne, dans le bordelais et dans le Languedoc crée des tensions sur les prix d'achat des vins. Enfin, s'y ajoute la guerre en Ukraine et ses impacts potentiels, face auxquels AdVini a fait le choix de suspendre immédiatement toutes ses livraisons vers la Russie.
Pour autant, fort de la diversité de ses origines et gammes de produits, de son implantation tant en France qu'en Afrique du Sud, de la qualité de ses équipes et de son réseau de distribution à l'export, AdVini maintient son ambition de croissance portée par nos marques prioritaires et l'optimisation de notre offre sur tous les marchés.

V. Déclaration de performance extra-financière



ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE 2021

AVENUE DE L'ENCLOS

34725 SAINT-FELIX DE LODEZ

CHAPITRE 1 – MODELE D'AFFAIRES D'ADVINI

PRODUCTEURS & NEGOCIANTS DEPUIS 1870



HISTORIQUE & GOUVERNANCE

NOTRE CONSTRUCTION

AdVini est né en 2010 de la fusion de Jeanjean et Laroche, viticulteurs et négociants, respectivement en Languedoc et à Chablis. Au fil des ans, AdVini s'est implanté dans la plupart des grandes régions viticoles françaises, à travers ses vignobles mais également grâce à ses maisons de négoce et aux partenariats tissés avec les acteurs locaux.



1872
La Famille Jeanjean fonde la société – Premier Vignoble

1994 - 2010
Développement par l'acquisition de Maisons & Vignobles prestigieux : Ogier, Gassier, Cazes, Rigal, Antoine Moueix

2010
Acquisition de la Maison Laroche à Chablis

2011
Implantation en Afrique du Sud

2014 - 2016
Acquisition du Club Français du Vin, My Vitibox et Prodégustation.

Sept 2016
Nouvelles acquisitions en Afrique du Sud : Ken Forrester Vineyards et le Bonheur Wine Estate.



Oct 2016
Acquisition de la Maison Champy et des Vignobles associés.

Déc 2016
Acquisition du Château Patache d'Aux et Château Liversan

Avril 2018
Prise de participation majoritaire dans Stellenbosch Vineyards

Juillet 2020
Création d'un partenariat avec La Collina dei Ciliegi et naissance d'AdVini Italie

Avril 2021
Prise de participation majoritaire dans la Maison Benoit Valérie Calvet

Juin 2021
Création d'une alliance originale coopération – négoce dans le Sud-ouest avec les Vignerons de Buzet

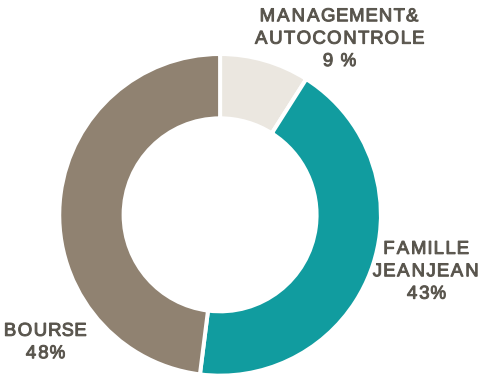
NOTRE ORGANISATION

Notre organisation repose sur la grande diversité de nos Maisons de Vins et de nos Maisons de Commerce, qui disposent toutes d'une large autonomie d'action, moteur de leur engagement sans faille.

Pour nous fédérer et avancer ensemble, notre stratégie s'articule autour d'une vision partagée des marchés appliquée en respectant les axes stratégiques, les priorités et les méthodes définies par AdVini Corporate.

Nous assurons ainsi cohésion et cohérence autour d'un plan stratégique partagé, le plan ORBIS 2023, qui donne du sens pour tous nos collaborateurs et définit un cap clair pour les prochaines années.





AdVini se caractérise par des actionnaires engagés partageant une vision claire et de long terme.
Cet actionnariat stable est organisé autour de trois piliers :

- la famille Jeanjean,
- le management,
- un groupe d'actionnaires clés.

NOS ACTIVITES

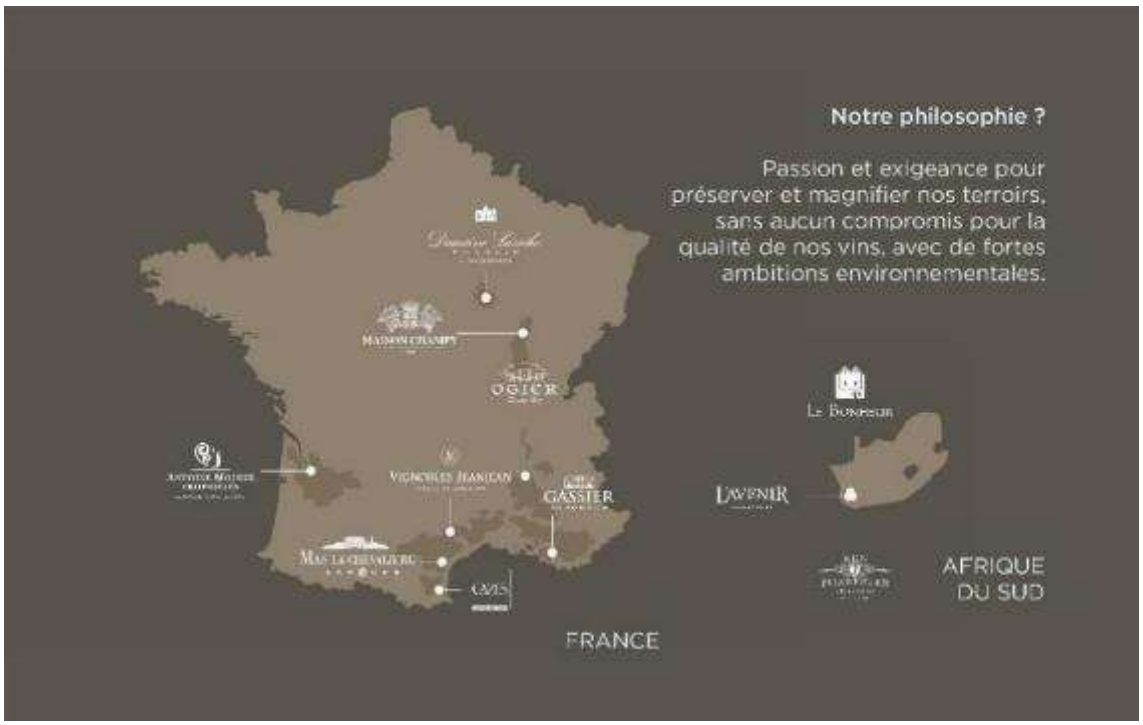
Acteur viti-vinicole et négociant, notre cœur de métier est le commerce de vins. Notre activité se structure en trois grands pôles, couvrant l'ensemble des métiers en lien avec les vins.

ADVINI – MAISONS DE VINS & VIGNOBLES

Présent dans de nombreux bassins viticoles en France et à Stellenbosch en Afrique du Sud, AdVini puise sa force dans ses « Maisons de Vins ». Ces Maisons, au savoir-faire souvent séculaire, jouissent d'une renommée particulière dans la région dans laquelle chacune est implantée.

Présentes dans les grands terroirs de Stellenbosch, de Chablis, de Bourgogne, de la Vallée du Rhône, de Châteauneuf-du-Pape, de Provence, du Languedoc, du Roussillon, du Sud-Ouest et du Bordelais, nos Maisons de vins et nos vignobles nous permettent de proposer une large gamme de vins de terroirs, produits dans une perspective qualitative, des Grands crus aux appellations génériques.

Nos Maisons de Vins & Vignobles sont présentés en détails et en images sur notre site : www.advini.com



EN RESUME

- Des entreprises reconnues : signature, histoire, savoir faire
- Une promesse : voyage au cœur des terroirs
- Une approche : valoriser des savoir-faire et des expertises

ADVINI – VINS & SERVICES

Notre activité Vins et Services apporte à nos clients des solutions sur mesure.



En plus du négoce de vins, deux structures spécialisées viennent compléter notre activité.

Les Transports Lodéziens, société spécialisée dans le transport de vin en vrac, ont la charge de l'acheminement de tous nos vracs, depuis les producteurs et en intra-site.

Les Impressions de l'Enclos, imprimerie et capsulerie, sont un partenaire privilégié pour notre approvisionnement en matières sèches.

Ces deux structures travaillent pour les Maisons AdVini mais disposent d'un portefeuille de clients plus large, ouvert à des structures extérieures. Les sièges de ces deux entreprises sont situés sur le site de Maison Jeanjean.



EN RESUME

- Des entreprises pragmatiques : écoute des besoins du client
- Une promesse : smart solutions
- Une approche : prôner et diffuser une culture du pragmatisme

ADVINI – MARCHES ET DISTRIBUTION



Notre philosophie ?

Une présence internationale s'appuyant sur des **implantations locales.**

Notre implantation internationale a été initiée dès 1994 en Chine puis au Canada en 1998 avant de se poursuivre sur tous les continents. Nos bureaux de représentation commerciale sont implantés dans 10 pays désormais. Trait d'union entre nos consommateurs, nos clients et nos Maisons de Vins, nos équipes locales veillent au partage réciproque des savoirs, à la connaissance de nos vins et arts de vivre par nos partenaires, au plaisir de la dégustation et des accords mets - vins, pour que fleurissent émotions et réussite commerciale.

Forts de notre adaptabilité et d'une intelligence culturelle permise par les 24 nationalités qui composent nos forces de vente, et grâce à nos bureaux de représentation et agences qui totalisent en 2021 une vingtaine de personnes à l'étranger, AdVini Marchés dispose d'une présence internationale au plus près de ses clients et des prescripteurs.

Cette présence à l'international est complétée par un pôle digital, formé par le Club Français du Vin, My Vitibox et Prodégustation, qui assurent notre implantation numérique, tournée aussi bien vers les professionnels que vers les particuliers.

EN RESUME

- Adaptation de la structure aux spécificités des marchés : écoute, théâtralisation de l'offre, intelligence culturelle
- Une promesse : créateur d'émotion
- Une approche : favoriser l'adaptabilité et l'intelligence culturelle

RESULTATS FINANCIERS & PERSPECTIVES

NOS CHIFFRES CLES

CHIFFRE D'AFFAIRES 2021

280,2

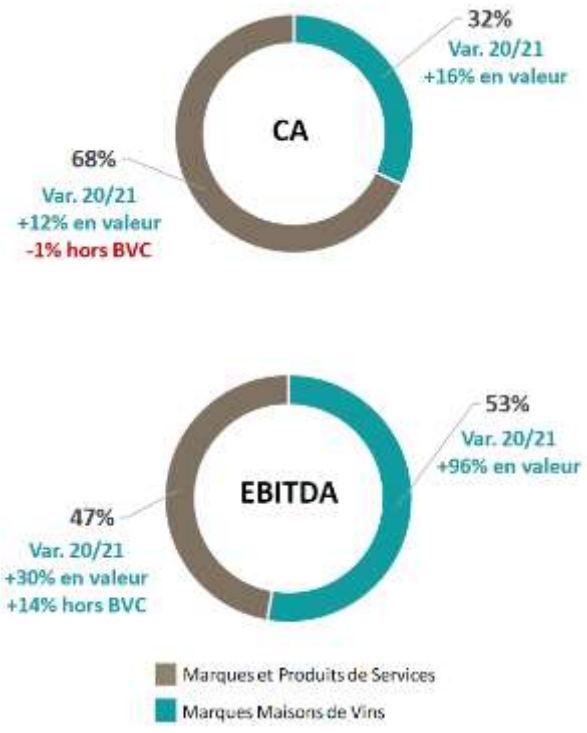
Millions d'€

Le chiffre d'affaires d'AdVini s'établit au 31 décembre 2021 à 280,2 millions d'euros, en hausse de 13% par rapport au 31 décembre 2020.

Un business-model articulé autour de deux entités :

- Nos vins de services et marques focus, activés autour d'un marketing produit et offre innovante visant en priorité les marchés du retail.
- Nos vins de terroirs et d'origine, issus de nos Vignobles et Maisons de vins et destinés aux réseaux sélectifs et valorisés.

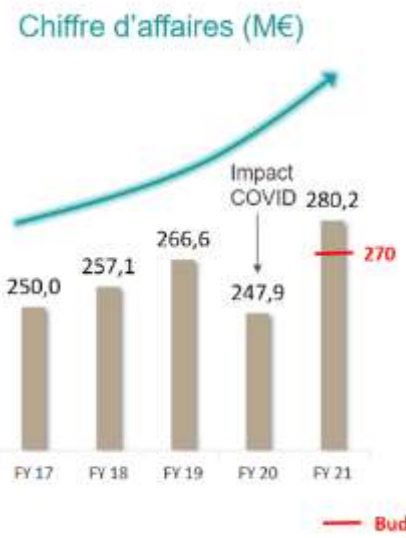
Contribution des deux divisions

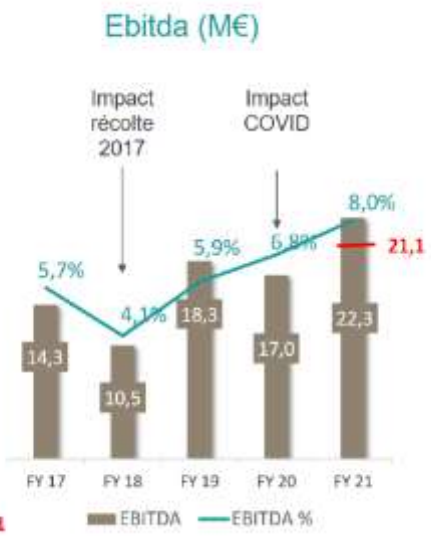


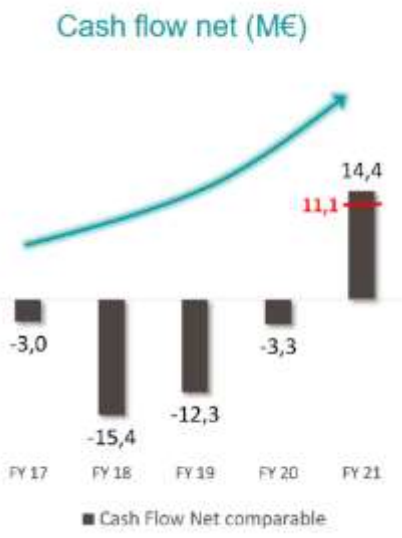
LES FAITS MARQUANTS DE NOTRE ANNEE

- Une activité résiliente grâce à la diversité des marchés et des réseaux de distribution en France et à l'international
- Des variations de périmètres :
 - Acquisition de Benoit et Valérie Calvet (BVC) en avril 2021
 - Cession de Rigal assortie d'un contrat de distribution avec les vignerons de Buzet
 - Simplification du capital d'AdVini South Africa
- Une performance financière au-delà de nos objectifs
- Une reprise des marchés contrastée selon les réseaux et les pays

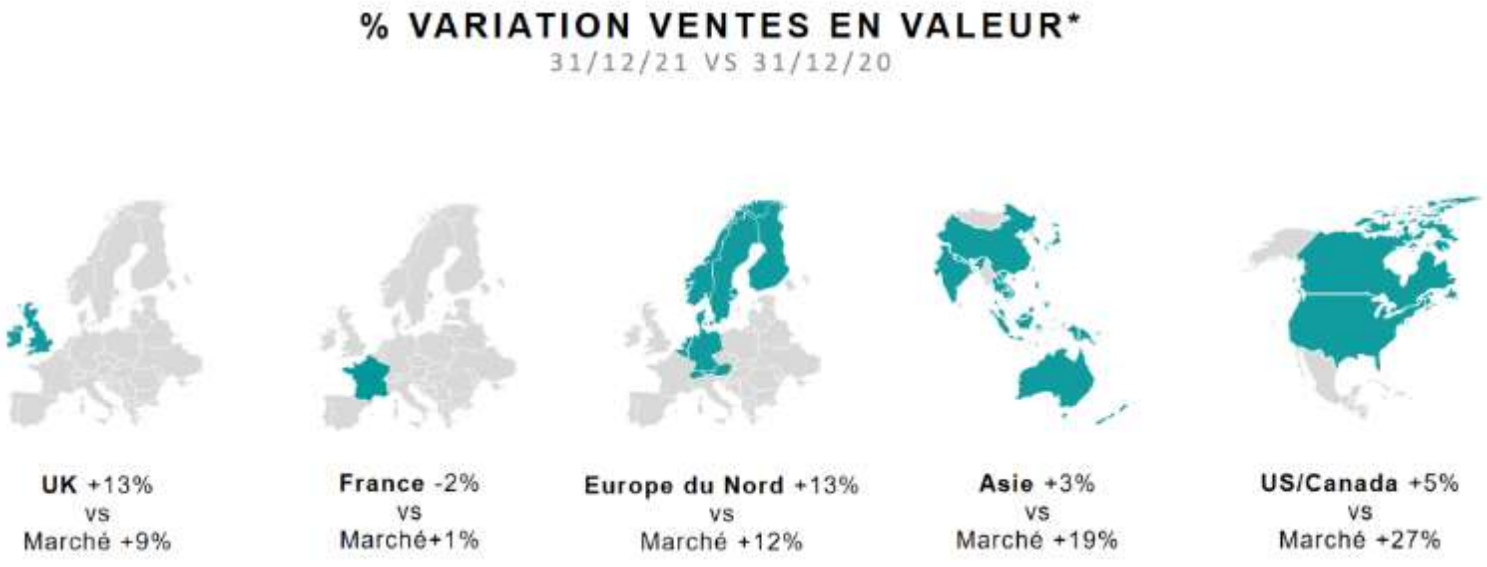
NOTRE PERFORMANCE FINANCIERE







NOS MARCHES



NOS PERSPECTIVES

AdVini a pu bénéficier d'une reprise progressive des conditions de marché en 2021 et s'attend à la poursuite de cette reprise sur 2022. La crise Covid-19 devrait être derrière nous dans le courant de l'année 2022.

Nos équipes et nos organisations sont en ligne pour poursuivre l'exécution de notre plan de développement ORBIS 2023 dont le fil conducteur porte sur la reprise de la croissance et la poursuite de l'amélioration de la rentabilité.

UN PLAN STRATEGIQUE ORGANISE AUTOUR DE TROIS PILIERS

SELECTIVITE

- Sélectionner, prioriser et augmenter l'exigence de rentabilité de tous nos actifs
- Choisir les marchés cibles et les marques
- Marketer l'offre vins, nos routes to market et tous nos sites réceptifs pour améliorer la profitabilité

SIMPLICITE

- Simplifier notre supply-chain et nos process pour améliorer notre efficacité
- Centraliser tous nos services administratifs et réduire nos coûts et abaisser notre point mort

SOCIETAL

- Développer les talents de demain
- Promouvoir la transition écologique, la préservation de nos terroirs, marques tactiques et vins biologiques
- Digitaliser l'offre vins, nos marques et vignobles et leur marketing en France et à l'international

En déclinaison du pilier Sociétal de la stratégie ORBIS, en 2021, AdVini a fait de la construction, de la structuration et de la diffusion de sa politique RSE et de sa raison d'être, une priorité.

Raison d'être

En 2021 :

- Entretiens menés avec un panel représentatif des organes de gouvernance (Conseil de surveillance / Directoire / Comité de Direction),
- Questionnaire soumis à l'ensemble des collaborateurs AdVini

En 2022 :

- Atelier d'intelligence collective au sein de chaque société
- Remontée des résultats au Comité de Direction
- Définition de la Raison d'être : fédérer et fixer un cap pour l'avenir

Vision ESG

En 2021 :

- Sessions bimensuelles de réflexion avec la direction d'AdVini pour définir les axes forts des politiques RSE AdVini, les organiser et s'assurer de leur cohérence
- Déclinaison de ces axes en priorité et en chantiers
- Validation et priorisation en réunion de Directoire

En 2022 :

- Mise en œuvre des chantiers priorisés sur l'année
- Création d'un comité ESG au sein du Conseil de surveillance pour le suivi de la stratégie ESG

TAXONOMIE VERTE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 établit un système de classification commun à l'Union Européenne dont l'objectif est d'identifier les activités économiques considérées comme durables, en référence à six objectifs environnementaux. Ils sont définis à l'article 9 :

1. l'atténuation du changement climatique
2. l'adaptation au changement climatique
3. l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
4. la transition vers une économie circulaire
5. la prévention et la réduction de la pollution
6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Dans cette perspective, une activité économique est considérée comme durable, si elle :

- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9,
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9,
- est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement,
- est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission.

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil définit les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci.

A la date de publication de cette déclaration, seuls les critères d'examen techniques relatifs à ces deux premiers objectifs environnementaux, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, sont entrés en vigueur. Les critères d'examen techniques relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux qui seront également fixés par voie de règlements délégués, sont encore en cours d'élaboration.

LA TAXONOMIE CHEZ ADVINI

Advini a identifié parmi ses sociétés une activité éligible au titre « 6.6. Transport routier de fret ». Il est détaillé dans l'acte délégué de la façon suivante : « L'achat, le financement, le crédit-bail, la location et l'exploitation de véhicules désignés comme appartenant à la catégorie N1, N2 ou N3 relevant du champ d'application de l'étape E de la norme Euro VI, ou de son successeur, pour des services de transport routier de fret ».

Les autres activités de notre modèle d'affaire, notamment le négoce et la production de vin, ne sont pas éligibles au règlement.

L'activité éligible identifiée est exercée au sein d'AdVini par la société Transports Lodéziens. Conformément à la taxonomie, le CA vert, les CAPEX vert et les OPEX vert ont été identifiés.

Activités économiques	Chiffre d'affaires	% Chiffre d'affaires
Activités éligibles		
6.6 Transport routier de fret	1 287 864	0,46%
Total éligible	**1 287 864**	**0,46%**
Activités non éligibles	278 959 121	99,54%
Total non éligible	**278 959 121**	**99,54%**
Total	**280 246 985**	**100%**

Activités économiques	CapEx	% CapEx
Activités éligibles		
6.6 Transport routier de fret	99 341	0,76%
Total éligible	**99 341**	**0,76%**
Activités non éligibles	13 019 967	99,24%
Total non éligible	**13 019 967**	**99,24%**
Total	**13 119 308**	**100%**

Activités économiques	OpEx	% OpEx
Activités éligibles		
6.6 Transport routier de fret	646 070	13,17%
Total éligible	**646 070**	**13,17%**
Activités non éligibles	4 259 882	86,83%
Total non éligible	**4 259 882**	**86,83%**
Total	**4 905 952**	**100%**

CHAPITRE 2 : RISQUES PRINCIPAUX ET IMPACTS POTENTIELS

DEFIS DU XXI^{E} SIECLE POUR LA FILIERE VIN



METHODOLOGIE DU RAPPORT EXTRA-FINANCIER

Nouvelles politiques de santé et réglementations, contexte économique difficile, environnement de plus en plus concurrentiel, évolutions des besoins et des attentes de la population, crise sanitaire… de multiples facteurs entraînent depuis quelques années une profonde mutation des métiers du vin.

Dans ce contexte, AdVini souhaite préserver ses valeurs fondatrices tout en prenant en compte les risques sociaux, environnementaux et sociétaux.

DEFINITION D'UNE RAISON D'ETRE

Pour atteindre cette ambition et concomitamment aux réflexions autour d'une vision ESG présentées par la suite, AdVini s'est lancé en 2021 dans un chantier de définition de sa raison d'être. Après des entretiens menés avec un panel représentatif des organes de gouvernance (Conseil de surveillance / Directoire / Comité de Direction), un questionnaire a été soumis à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Les résultats sont en cours d'analyse.

Une deuxième phase d'intelligence collective, au sein de chaque entreprise sera ensuite lancée. Les résultats de ces travaux seront ensuite remontés jusqu'au Comité de Direction. Cette démarche participative permettra de faire émerger une Raison d'être fédératrice et un cap pour l'avenir.

STRUCTURATION D'UNE NOUVELLE VISION ESG

La construction de notre nouvelle stratégie ESG s'est faite dans une démarche collégiale et sous l'impulsion de l'ensemble de la direction. Plusieurs sessions de réflexion et d'échange avec la direction ont eu lieu pour définir dans un premier temps les axes d'engagement d'AdVini reposant sur, à la fois les valeurs de l'entreprise, sa stratégie à 5 ans et ses ambitions environnementales et sociales pour son futur développement.

Ces séances de travail avec les dirigeants (membres du Directoire regroupant les métiers de l'audit interne, la direction générale, la direction marketing, communication et développement durable ainsi que deux représentants des directions opérationnelles industrielles de vinification et de production viticole), ont abouti à la structuration de la stratégie ESG articulée autour de 3 piliers et 12 enjeux majeurs.

DECLINAISON DES ENJEUX IDENTIFIES

La seconde étape s'est poursuivie en interaction avec les métiers fonctionnels et support de l'entreprise, avec comme mode de fonctionnement , des entretiens métiers ouverts. Qualité, Achats, Ressources Humaines, Systèmes d'information et Développement Durable sur les questions agronomiques ont été consultés sur les enjeux, difficultés et actions déjà définies sur leur périmètre.

En parallèle, un diagnostic de l'ensemble des entités (Maison de Vins, Transport Lodéziens et Impressions de l'Enclos) a été fait pour valoriser les pratiques déjà en place et recenser par ailleurs les manquements au regard des ambitions de la démarche ESG globale. A la suite de ces différents entretiens, chaque enjeu a été déclinés en 30 champs puis en plan d'action opérationnel sous la forme de 80 projets à mettre en œuvre.

PRIORISATION DES CHANTIERS

A chaque étape, une séance de travail avec les différentes directions métiers a permis de faire ressortir les priorités (via une matrice de priorisation Impact sociétal / Activité / Performance) d'une part des enjeux, puis dans une seconde étape de prioriser la planification dans le temps de l'ensemble des chantiers. Ces chantiers ont été planifiés sur 3 ans pour la période 2022-2025 avec comme support une deuxième cotation de priorité en séance.

Enfin, afin de répondre aux exigences de la DPEF, AdVini a mis en place des groupes de travail avec les relais métiers pour définir les indicateurs 2021 et leur collecte : la direction des Ressources Humaines, la Direction Audit interne et conformité, la Direction Administrative et Financière, la Direction Qualité, la Direction Achats ainsi que les différents relais en charge de la collecte des données sur nos différents sites.

Ces différents groupes de travail ont mis en évidence les risques sociaux, environnementaux et sociétaux qui pèsent sur les valeurs fondatrices d'AdVini, en lien avec les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux de l'article R225-105 du Code de commerce.

IDENTIFICATION DES RISQUES PRINCIPAUX

En restant en cohérence avec ses valeurs, AdVini a ciblé certains risques. Pour la plupart, les risques représentés sont intégrés dans les politiques sociale et environnementale du groupe. Les actions mises en œuvre visant à limiter les conséquences de ces risques sont décrites dans le présent rapport.

Afin d'améliorer le suivi de ces actions, en 2021, il a été décidé de se doter d'un indicateur clé pour chaque risque retenu. Même si tous les indicateurs ne sont pas encore en place, le tableau ci-après met en évidence les enjeux du groupe, les risques identifiés comme majeurs ainsi que les indicateurs clé qui permettent déjà ou qui permettront dans les années à venir de suivre leur évolution.

Valeurs RSE AdVini	Enjeux majeurs et prioritaires	Risques Extra-financiers retenus Risques prioritaires	Politiques mises en place pour pallier les risques	Indicateurs clé de performance *(Indicateurs de suivi)*	Date de première publication de l'indicateur
DURABILITE DE NOS METIERS	Promouvoir une viticulture respectueuse de l'environnement sur nos vignobles et chez nos partenaires	R1. Impacts de notre activité sur les changements climatiques. Les changements climatiques représentent un enjeu majeur pour lequel chaque acteur doit prendre sa part de responsabilité. Les activités AdVini doivent mettre en œuvre des politiques agronomiques et logistiques lui permettant d'assurer la même qualité de service tout en diminuant son empreinte sur l'environnement.	- Accélérer la transition agroécologique de tous nos vignobles - Encourager l'innovation et l'essaimage des bonnes pratiques	% surfaces certifiées	DPEF 2018 publiée en 2019
	Optimiser la performance environnementale de tous nos sites		- Améliorer notre performance énergétique - Améliorer notre empreinte « eau »	KWh / production hl d'eau consommée / production	DPEF 2018 publiée en 2019
	Mettre l'écoconception de nos vins et de nos packagings au cœur de notre action		- Amélioration continue de tous nos packaging - Développer des projets innovants d'économie circulaire	Poids moyen des bouteilles % de déchets valorisés	DPEF 2018 publiée en 2019
	Faire face aux changements climatiques et atténuer leurs conséquences		- Actionner les leviers pour adapter nos vignobles aux changements climatiques - Objectiver la situation par un bilan carbone pour l'ensemble de nos activités	Emission GES *T de CO2 captées_dans nos parcelles viticoles*	En réflexion pour une publication à horizon 2023

ANCRAGE DANS NOS REGIONS	Piloter et poursuivre des partenariats innovants et créateurs de valeur avec l'Amont pour valoriser nos vins	R2. Une intégration territoriale déterminante **pour l'activité.** AdVini s'efforce de maintenir une relation au plus près de ses fournisseurs et partenaires amont et aval, d'assurer des échanges réguliers et de partager les mêmes valeurs.	- Développer la proximité avec nos partenaires amont	Qualification et nombre de partenariats	En réflexion pour une publication à horizon 2023
	Devenir un partenaire incontournable et un pionnier au service du progrès de la filière vin	R3. Impact de notre activité sur nos parties prenantes. En tant qu'acteur important de l'industrie viti-vinicole en France et en Afrique du Sud, AdVini se doit d'assumer son rôle de leader auprès de la filière vin pour en accompagner les changements nécessaires à tous niveaux, sociaux, environnementaux et économiques.	- S'engager dans les instances de la filière vin pour y porter nos valeurs - Poursuivre les partenariats avec la Recherche (Partenariat historique avec AGROSYS depuis 9 ans)	Engagements dans les instances de la filière	En réflexion pour une publication à horizon 2023
	Garantir les standards de qualité les plus élevés pour nos vins et dans nos process	R4. Risque Qualité produit. AdVini s'engage à garantir des produits de qualité, dans le respect des bonnes pratiques de la filière et de la distribution, tout au long de sa chaîne de valeur.	- Politique Qualité AdVini	Nombre de réclamations commerciales	DPEF 2021 publiée en 2022
	Partager nos savoir-faire et les valoriser	R5. Risque de métiers en pénuries et de perte de savoir-faire. Faire connaître nos métiers dans toute leur diversité et agir pour le renouvellement des générations.	- Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir - Encourager l'accueil de stagiaires et d'alternants dans nos équipes	Nombre de jeunes vignerons accompagnés dans le cadre du Concours VTA *Nombre de stagiaires et alternants*	DPEF 2021 publiée en 2022 DPEF 2022 publiée en 2023

GOUVERNANCE ENGAGEE POUR PORTER NOTRE RAISON **D'ETRE**	Affirmer une gouvernance équilibrée et transparente vis-à-vis de ses parties prenantes	R6. Risque de dégradation du climat social interne. Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux et les collaborateurs est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise ; ce dialogue fait partie de la culture AdVini	- Culture du dialogue avec consultation régulière des partenaires sociaux - Pilotage ESG au plus haut niveau de la gouvernance (comité dédié au sein du Conseil de surveillance / point de suivi de la stratégie ESG à chaque Comité de Direction)	*Nombre de réunions avec les instances CSE* % des réunions stratégiques comportant un point ESG	DPEF 2021 publiée en 2022 DPEF 2022 publiée en 2023
	Faire progresser nos Hommes, une ambition au cœur de nos préoccupations	R7. Risque Santé et Sécurité au Travail. Compte-tenu de la potentielle dangerosité de certains métiers et de la situation sanitaire difficile depuis 2 ans, AdVini se doit de préserver en priorité la santé, la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs R8. Risque de dégradation de la marque employeur. AdVini doit mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer ses talents et ainsi rester une entreprise attractive.	- Politique Ressources humaines : formation, égalité femme / homme, suivi SST - Nouveau volet prévention des RPS en 2022	Taux d'absentéisme Heure formation/collaborateur Index d'égalité Homme /Femme	DPEF 2018 publiée en 2019 DPEF 2021 publiée en 2022
	Digitaliser pour mieux piloter et mieux partager	**R9. Risque de perte d'efficacité dans le partage et la transmission d'information.** Face aux mutations de la profession et des canaux de distribution, AdVini doit être en mesure de proposer à ses équipes et ses clients des outils digitaux efficace et en ligne avec les besoins et attentes des marchés.	- Déploiement d'outils collaboratifs adaptées et interconnexion de logiciels (CRM, SAP, Intraqual)	Nombre de solutions complétement déployées	En réflexion pour une publication à horizon 2023
	Communiquer nos engagements et nos bonnes pratiques, à l'interne et à l'externe	R10. Risque de controverse et de manque de transparence. Advini se doit de diffuser ses engagements auprès de tous, en interne et en externe pour une meilleure transparence dans ses actions et résultats.	- Politique de communication interne - Politique de communication externe	-	En réflexion pour une publication à horizon 2023

THEMATIQUES EXCLUES DU REPORTING

Le groupe de travail a jugé que certaines thématiques mentionnées dans le Code de commerce (C. com. art. L 225-102-1 III modifié par la loi 2018-938 du 30-10-2018) telles que la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ne faisaient pas partie de la liste de ses principaux risques identifiés. Par conséquent, ces éléments ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

Les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives issues de la loi du 2 mars 2022 ne sont pas prises en compte étant donné la date de publication de cette loi par rapport à la réalisation de la présente DPEF.

L'évasion fiscale n'est pas abordée dans la présente DPEF ; c'est un sujet en cours de réflexion au sein d'AdVini qui donnera lieu à une publication en 2023.

Pour chacune des thématiques retenues, des indicateurs de performance permettent de mesurer l'efficacité des mesures au fil des années.

Les données présentées sont consolidées pour la France et l'Afrique du Sud. Dans les cas, où l'indicateur ne donnerait que des informations partielles, le périmètre de l'indicateur sera précisé. Les éléments ci-dessous permettent d'avoir le détail par thème des indicateurs retenus et leur définition afin de permettre au lecteur de mieux appréhender les composantes de ce rapport.

De plus, du fait du caractère exceptionnel de l'année 2021, nous avons souhaité intégrer un paragraphe spécial qui synthétise nos actions sociales et sociétales pendant la crise sanitaire.

DEFINITION DES INDICATEURS CLE DE PERFORMANCE

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

KPI

Performance énergétique : Consommation d'énergie rapportée à la production

Les sources d'énergie considérées sont l'électricité, le fioul et le gaz et ce, sur l'ensemble des sites industriels, en France et en Afrique du Sud. Les consommations sont converties en équivalent KWh et sont rapportées à la production : en hectolitre de vin conditionné, pour les sites de conditionnement et pour 100 cols, aux Impressions de l'Enclos.

Performance eau : Consommation d'eau rapportée à la production

Cet indicateur regroupe les consommations d'eau de ville et d'eau de forage sur l'ensemble des sites industriels, en France et en Afrique du Sud. Elles sont suivies au relevé de compteur sur certains sites car les factures ne sont disponibles qu'annuellement et en milieu de mois. Les consommations sont rapportées à la production : en hectolitre de vin conditionné, pour les sites de conditionnement et pour 100 cols, aux Impressions de l'Enclos.

Agroécologie au vignobles : Taux vignobles engagés dans une démarche de certification

Les certification concernées sont les suivantes : certification Agriculture Biologique (en France), Biodynamie (en France), Haute Valeur Environnementale (en France) et Integrated Production of Wine (en Afrique du Sud). Cet indicateur inclus les surfaces en cours de conversion et couvre l'ensemble de nos vignobles, en France et en Afrique du Sud.

Ecoconception & Economie circulaire : Taux de valorisation de nos déchets

Cet indicateur correspond à la part de nos déchets non valorisés, c'est-à-dire les Déchets Industriels Banaux (DIB), en tonnage, divisés par l'ensemble des autres déchets, en tonnage également : Aluminium, Boite d'encre, Carton, Chiffon Souillés, Complexe alu, Déchets pâteux, DIB CSR, Eau de mouillage, Emballage souillés, Ferraille, Gravats, Papier, Papier adhésif, Plastique, Solvant Non halogéné, Terre de filtration, Verre. Il est donc calculé de la façon suivante : 1 - (DIB/Déchets totaux). L'ensemble de nos sites en France et en Afrique su Sud sont dans le périmètre de cet indicateur.

Ecoconception & Economie circulaire : Poids moyen des bouteilles

Cet indicateur ne suit que les bouteilles produites en France, sur l'ensemble de nos sites français. Il correspond à la somme du poids de l'ensemble des bouteilles divisée par nombre de bouteilles conditionnées. Il est exprimé en gramme.

INDICATEURS SOCIAUX

Pour l'ensemble des indicateurs sociaux, les bureaux de représentation internationaux seront exclus du périmètre. Sauf mention contraire, le suivi des indicateurs sociaux couvre l'ensemble des effectifs physiques présents au 31/12/2021, CDD, CDI et Apprentis.

Climat interne : Index d'égalité homme / femme

Cet indicateur prend en compte différents indicateurs (écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de taux d'augmentations individuelles de salaire, nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus

hautes rémunérations). Le calcul de chaque indicateur, selon une méthode définie par décret, aboutit à un nombre de points dont l'addition donne le niveau global de résultat de l'entreprise. Les collaborateurs inclus dans le calcul sont toutes les personnes présentes dans l'effectif depuis plus de 6 mois au 31/12/2021. Le périmètre de l'Index est : la France.



Développement des compétences : Nombre d'heures de formation par collaborateurs formés

Cet indicateur somme les heures de formation dispensées à l'ensemble des collaborateur en France et en Afrique du Sud, à l'exclusion des stagiaires et des alternants. Ces heures de formation dispensées au 31/12/2021 sont ensuite rapportées aux ETP présents dans l'entreprise.



Santé et Sécurité : Taux d'absentéisme

Cet indicateur établi le ratio entre le nombre de jours d'absence, que ce soit pour maladie ou pour accident de travail ou de trajet et le nombre de jours travaillés dans l'entreprise, c'est-à-dire l'effectif multiplié par le nombre de jours ouvrés dans l'année. Il est donc calculé comme suit : Nombre de jours d'absence (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés). Il couvre l'ensemble du périmètre France et Afrique du Sud.

INDICATEURS SOCIETAUX



Filière : Nombre de lauréats du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir

Cet indicateur comptabilise le nombre de projets vignerons ayant fait l'objet d'une dotation financière, depuis le lancement du concours, en 2015. Les prix se déclinent comme suit : 1er prix 50000€, 2e prix 20000€ et 3e pris 10000€. En 2021, le concours ne s'étend que sur le périmètre France.



Qualité : Nombre de réclamations commerciales

Cet indicateur comptabilise le nombre de réclamations traitées pour la catégorie commerciale, c'est-à-dire des réclamations dont l'analyse des causes est réalisée. Il couvre l'ensemble du périmètre de l'activité, à savoir la France, l'Afrique du Sud et les bureaux de représentation internationaux.

MACRO-RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE

Les changements climatiques font peser des risques considérables sur l'ensemble de la biosphère et donc sur l'ensemble des activités humaines. C'est pourquoi nous cherchons à minimiser l'impact de notre activité et à actionner tous les leviers d'atténuation et d'adaptation.

- Pour la réduction de notre consommation d'énergie, et à terme, vers une amélioration de la durabilité de nos sources énergétiques ;
- Pour la réduction de notre consommation d'eau et la diminution de la charge polluante que nous émettons, pour mieux intégrer la raréfaction de la ressource en eau et les changements de régime des précipitations.

Au-delà de ces macro-changements environnementaux, identifiés comme risque principal, nous luttons contre la raréfaction et la surexploitation des ressources naturelles par la promotion de l'économie circulaire :

- Pour diminuer le volume de déchets généré ; le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit ;
- Pour accélérer le recyclage, en améliorant le tri sur nos sites de production et en éco-concevant nos produits.

Enfin, la préservation des terroirs et notamment des sols ainsi la promotion de la transition agroécologique est au centre de notre activité de producteur :

- Engagement vers un viticulture d'avenir : certification de nos vignobles en Agriculture Biologique, en Haute Valeur Environnementale (en France) ou en Integrated Wine Production (spécifique à l'Afrique du Sud).

CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS ...

... DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Toute notre activité est météo-sensible : des changements climatiques globaux vont entraîner des conséquences majeures sur le secteur viticole.

En premier lieu, l'implantation géographique de la vigne pourrait changer radicalement en remontant vers le Nord ou en altitude. Au niveau des vins, une hausse de température et d'ensoleillement se traduit par une photosynthèse accélérée, plus de sucres produits et donc, un degré d'alcool plus élevé dans les vins : ces tendances ne sont pas en adéquation avec les attentes des marchés. Cela pourrait donc se traduire par une moins bonne adéquation de nos produits avec les attentes des consommateurs et donc une diminution de notre attractivité commerciale.

Par ailleurs, les précipitations seront plus inégalement réparties entre les saisons, la ressource se raréfiant en été, durant le cycle de croissance de la vigne. Le manque d'eau en cours de saison peut amener à des stress hydriques trop importants,

générant des profils de baies très concentrées. Les raisins produits dans ces conditions ne seraient plus adaptés à la production de vins blancs et rosés. Or, ce sont justement les vins blancs et rosés, qui sont les couleurs montantes à l'heure actuelle. Rajoutons que les rendements viticoles, donc la quantité de vin produite en situation de sécheresse est moindre. La maîtrise de notre consommation d'eau est donc primordiale.

Cette maitrise va également susciter des enjeux d'image : le vin n'étant pas un produit de première nécessité, il est difficilement concevable que nous consommions de grandes quantités d'eau si des restrictions sont subies par la population.

Enfin, l'augmentation de la fréquence d'événements climatiques extrêmes, conjonction de ces deux facteurs, fait peser un risque ponctuel mais à fort impact sur l'activité : gel, périodes de sécheresses hivernales, grêles estivales, etc.

Il est donc crucial que nous réduisions nos consommations d'eau et d'énergie, afin d'actionner tous les leviers d'atténuation à notre disposition.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Améliorer nos impacts sur la ressource en eau » et « Raisonner nos consommations d'énergie ».

… DE LA RAREFACTION DES RESSOURCES

Le recyclage et l'économie circulaire sont aujourd'hui des enjeux primordiaux pour la société. Un des moyens d'éviter la raréfaction des ressources est de réutiliser nos produits au maximum.

Nos emballages sont principalement constitués de verre d'une part, de papier et de carton d'autre part. Ces matières possèdent l'avantage d'être entièrement recyclables et réutilisables. Néanmoins, nous devons œuvrer à l'écoconception de nos produits pour améliorer encore notre impact. Certains pays y sont extrêmement sensibles, certains limitent même la part que peut représenter l'emballage vis-à-vis du produit, comme le Canada. Nous nous devons donc d'être performants.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Améliorer notre gestion des déchets ».

… DE LA NON-TRANSITION DE MODELE AGRICOLE

Nous avons fourni des efforts constants sur tous les vignobles que nous possédons, en France et en Afrique du Sud, et ce depuis des années. Aujourd'hui, la demande en vins dits « verts » explose ; cette terminologie recouvre les vins engagés dans des démarches d'agriculture biologique, mais aussi les labélisations de la transition agroécologique comme HVE en France ou IPW en Afrique du Sud, ou encore les démarches de biodynamie, les vins vegan ou les démarches en faveur de la biodiversité, comme le label Bee Friendly.

L'ensemble des vignobles AdVini a amorcé sa transition ; toutefois, devant la rigueur et les exigences de ces labels, tous les viticulteurs ne peuvent suivre. Il est alors de notre responsabilité d'accompagner nos partenaires et nos apportants dans cette

montée en gamme environnementale et dans les démarches de reconnaissance de leurs progrès.

Le risque de ne pas opérer de transition est très important : non seulement les consommateurs sont, eux, déjà avancés dans cette voie, mais les sols et la biodiversité ne survivront pas à un autre siècle d'agriculture intensive. Ce sont donc d'autres modèles que nous devons privilégier.

Dans cette perspective, nous avons retenu trois labels reconnus pour leur exigence et leur sérieux : l'Agriculture Biologique, la Haute Valeur Environnementale, et l'Integrated Wine Production. Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Engager la transition agroécologique dans nos vignobles ».

Notre objectif était d'atteindre 100 % de nos vignobles engagés dans des démarches de labélisation ; en 2021, cet objectif est atteint !

MACRO-RISQUES SOCIAUX

RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE

La responsabilité d'AdVini se traduit au quotidien dans les actions que les entités du groupe mènent vis-à-vis de leurs collaborateurs. Ce document offre un aperçu de la manière dont se décline ce sens de la responsabilité vis-à-vis de nos parties prenantes internes, pour faire aux risques suivants :

- **Risque de dégradation de la marque employeur** : AdVini doit mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer ses talents et ainsi rester une entreprise attractive.

- Risque de perte d'efficacité dans le partage et la transmission d'information : face aux mutations de la profession et des canaux de distribution, AdVini doit être en mesure de proposer à ses équipes et ses clients des outils digitaux efficace et en ligne avec les besoins et attentes des marchés.

MACRO-RISQUES SOCIETAUX

NOS RISQUES PRIORITAIRES

En tant qu'entreprise leader des vins de terroir, très implantée dans nos différents territoires, nous devons assumer la part de responsabilité qui nous incombe. Cette responsabilité se décline envers toutes les parties prenantes externes impliquées ou impactés par nos activités. Ce document présente nos engagements pour faire face au risque en matière de :

- Risque Qualité produit : AdVini s'engage à garantir des produits de qualité, dans le respect des bonnes pratiques de la filière et de la distribution, tout au long de sa chaîne de valeur.

- Risque de métiers en pénuries et de perte de savoir-faire : faire connaître nos métiers dans toute leur diversité et agir pour le renouvellement des générations.

RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE

Une intégration territoriale déterminante pour l'activité **:** AdVini s'efforce de maintenir une relation au plus près de ses fournisseurs et partenaires amont et aval, d'assurer des échanges réguliers et de partager les mêmes valeurs.

Impact de notre activité sur nos parties prenantes : en tant qu'acteur important de l'industrie viti-vinicole en France et en Afrique du Sud, AdVini se doit d'assumer son rôle de leader auprès de la filière vin pour en accompagner les changements nécessaires à tous niveaux, sociaux, environnementaux et économiques.

Cela passe par :

- ► Achats responsables
- ► Structuration de la filière viticole
- ► Transparence et loyauté vis-à-vis de nos parties prenantes
- ► Promotion et soutien à l'innovation

CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS...

Tous ces aspects sont cruciaux pour AdVini. En cas de non-respect de ces principes, non seulement nous nous exposerions à des sanctions légales et financières, mais nous entrerions en contradiction avec les valeurs structurantes de notre entreprise.

Cela pourrait générer une dégradation de notre image de marque et de celle de nos filiales ainsi que détérioration de notre marque employeur, fournisseur et acheteur.

... SUR NOTRE MARQUE EMPLOYEUR

Dans un contexte où nos métiers, viticoles notamment, peinent à recruter et que nous sommes pour partie de notre activité sur des secteurs pénuriques, il est indispensable de mettre en place des politiques internes permettant de renforcer notre attractivité et de fidéliser nos salariés.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Politique d'atténuation des risques sociaux ».

... SUR NOTRE IMAGE DE MARQUE

Notre rayonnement dans la filière et dans nos territoires impacte l'image que nos clients, que nous fournisseurs, que toutes nos parties prenantes ont de nous. A proposition commerciale équivalente, notre image de marque peut être déterminantes pour nos clients.

Au-delà des aspects de communication, ce qui construit notre image de marque est notre engagement sociétal. Le monde change et les attentes sociétales sont de plus en plus ambitieuses, de plus en plus assumées. Pour répondre à ces attentes et les anticiper au mieux, nous devons prendre conscience et assumer pleinement notre responsabilité sociétale.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Politique d'atténuation des risques sociétaux ».

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Notre politique de lutte contre la corruption se construit dans le cadre d'un groupe de travail sous l'égide du Directeur Audit interne, Juridique et Gouvernance et de la Responsable Audit et Contrôle Interne, qui réunit également la Qualité, les Ressources Humaines et le Développement Durable. Il a vocation à établir une politique adaptée aux enjeux d'AdVini. Il se charge notamment de construire et de faire évoluer la cartographie des risques de corruption.

Nous avons adopté la méthodologie suivante :

- Renforcement du contrôle interne au sein de l'entreprise
- Identification de publics les plus exposés dans chacun des principaux processus opérationnels,
- réalisation d'entretiens semi-directifs avec une double vocation : réaliser un inventaire des situations à risques auxquelles peuvent être confronté chacun de ces publics et sensibilisation aux enjeux de corruption
- synthèse de ces éléments par une matrice de matérialité

Un code de conduite et une procédure d'alerte ont été rédigés. Ils ont été soumis au CSE et diffusés via le système de traçabilité documentaire interne, Intraqual. Ces document ont vocation à être actualisés annuellement. Ils feront l'objet d'ajustements dans le courant de l'année.

Une formation à la loi Sapin 2 sera réalisée dans le courant de l'année. Dans un premier temps auprès des publics les plus à risque et dans un second, auprès de l'ensemble des managers.

CRISE SANITAIRE EN 2020 ET 2021

La crise sanitaire de 2020 et 2021 a poussé AdVini à réinventer ses modes de travail et ses priorités.

Parce que la santé de collaborateurs et la continuité de notre activité sont nos priorités, nous avons adopté, dès le début du mois de mars 2020 et en anticipation des mesures gouvernementales, une série de mesures pour affronter la crise : télétravail là où c'était possible, gestes barrières, mise à disposition de gel hydroalcoolique puis de masques, prise de température avant accès aux sites, nettoyage renforcé des sites, etc.

Un groupe de pilotage de crise a été constitué et des communications régulières ont été adressées à l'ensemble des collaborateurs pour informer les équipes de l'état de la situation sanitaire. Une organisation adaptée à la gestion de crise a très tôt été mise en place.

La crise a également eu un impact sur notre activité : de nombreux canaux commerciaux liés à l'export ou aux réseaux de distribution Café / Hôtellerie / Restauration ont été mis à mal au cours de cette année en raison des mesures de lutte contre la pandémie.

Nos actions face à cette crise sont présentées plus en détail dans le Chapitre 4 : Politique d'atténuation des risques sociaux .

PERIMETRES DE SUIVI

Le périmètre de reporting sur les enjeux environnementaux de la DPEF est le suivant : l'ensembles des sites de production d'AdVini, en France et en Afrique du Sud. Cela inclut donc :



MAISON JEANJEAN	MAS LA CHEVALIERE
OGIER	LAROCHE CHABLIS
JULES LEBEGUE	STELLENBOSCH VINEYARDS

Les Impressions de l'Enclos seront également inclues dans ce périmètre.

Le périmètre de notre stratégie « Vignobles » inclue l'ensemble des **vignobles d'AdVini, en France et en Afrique du Sud**.



Les données de la DPEF pour la partie sociale 2021 incluent désormais nos filiales sud-africaines sur l'ensemble des items, y compris santé et sécurité. Lorsque l'historique des données n'est pas sur le même périmètre, cela est précisé.

Les VRP et stagiaires sont exclus du périmètre de la DPEF.

Les périmètres de suivi sont précisés pour chacun des indicateurs présentés dans le présent rapport, au fil des chapitres.

CHAPITRE 3 : POLITIQUE **D'ATTENUATION DES RISQUES** ENVIRONNEMENTAUX



« Notre travaillons à l'amélioration de nos pratiques dès la conception de nos produits, pour une activité à l'avant-garde des progrès environnementaux. »

RAISONNER NOS **CONSOMMATIONS D'ENERGIE**

L'énergie joue un **rôle clé dans notre processus de production ; il est crucial pour nous** de l'économiser. C'est pourquoi nous **investissons pour réduire nos consommations et diversifier nos sources énergétiques. Nous voulons une activité plus performante et plus propre.**



DIMINUER NOS BESOINS ENERGETIQUES

L'énergie la moins impactante est celle qui n'est pas **consommée**. C'est dans cette perspective que nous travaillons à la diminution de nos besoins. Pour cela nous déployons une stratégie basée sur la performance énergétique de nos machines, sur l'isolation de nos sites et de nos cuves, pour limiter toute déperdition d'énergie mais aussi sur la réutilisation de l'énergie d'un poste à l'autre, au moyen d'échangeurs thermiques notamment.

Cette amélioration de nos processus de production se double d'une stratégie de formation et de sensibilisation de nos équipes sur les économies d'énergie, aussi bien sur les lignes de production que dans les bureaux.

SUIVRE NOTRE CONSOMMATION AU PLUS PRES

Nous cherchons à identifier les postes les plus consommateurs pour prioriser nos actions d'améliorations et d'investissements. Pour cela, nous installons des systèmes de suivi de nos consommations sur nos sites.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

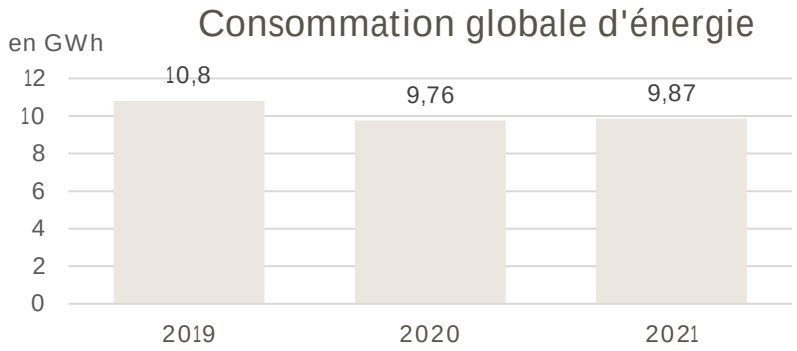


AUGMENTER NOTRE PART D'AUTOPRODUCTION

Nous cherchons à diversifier nos sources énergétiques et à aller vers plus d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique.

NOS RESULTATS

PÉRIMÈTRE DE REPORTING : TOUS LES SITES DE PRODUCTION DONT LA CAPSULERIE FRANCE ET AFRIQUE DU SUD



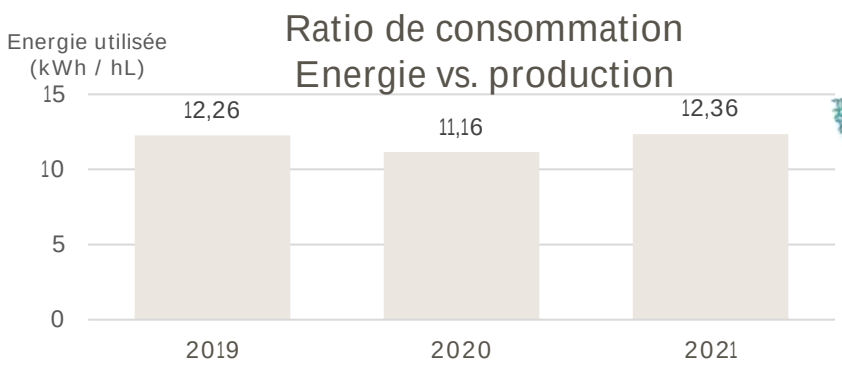
En 2021, notre périmètre est resté constant. Nous poursuivons nos efforts pour gagner en qualité sur nos productions, notamment grâce à la thermorégulation sur notre site principal, celui de Maison Jeanjean. Ce gain qualitatif a généré une augmentation conséquente de notre consommation énergétique, sans toutefois faire bondir nos consommations à l'échelle globale. Nous avons pu rester en dessous de la barre symbolique des 10 GWh consommés.

Notre objectif à moyen terme ? Poursuivre l'optimisation de tous les process pour continuer à consommer moins d'énergie et devenir producteurs d'énergie renouvelable.

Pour suivre nos progrès, nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.

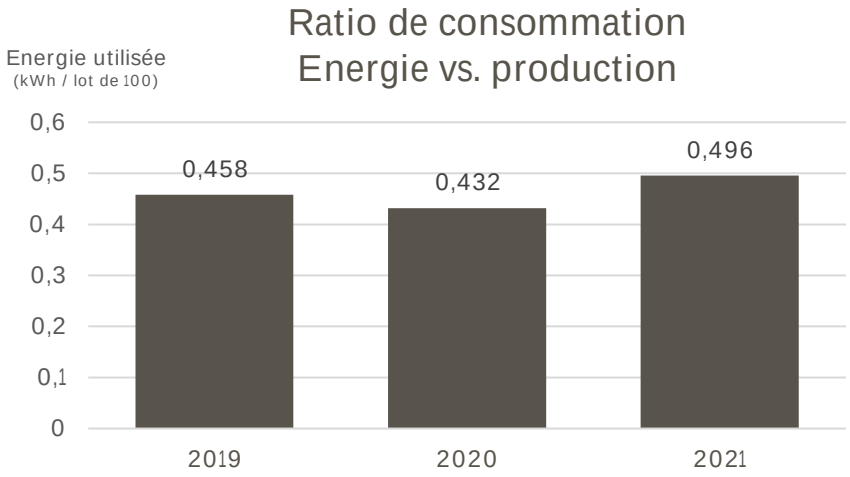
KPI

PÉRIMÈTRE DE REPORTING : TOUS LES SITES « VIN » FRANCE ET AFRIQUE DU SUD



L'amélioration de nos process en matière de qualité (thermorégulation accrue) a fait augmenter notre consommation énergétique sur notre site principal. Nous avons pour ambition limiter cette hausse et de la stabiliser dès 2022.

En ce qui concerne les activités de la capsulerie, les consommations sont stables dans l'ensemble, avec une légère hausse en 2021, en raison d'une diminution de la production.



LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous travaillons à mieux comprendre notre consommation d'énergie. C'est un important levier pour diminuer l'empreinte de nos activités. »

Notre pilote en matière d'économie d'énergie est notre site du Mas La Chevalière.

Nous nous sommes associés avec un bureau d'étude, dans le cadre d'un Contrat de Performance Energétique. Ainsi, nous travaillons depuis 2017 à l'amélioration de notre performance énergétique. Nous avons pu identifier toutes les améliorations potentielles sur notre site, pour utiliser moins d'énergie. Grâce à ce contrat de performance énergétique, nous avons pu financer une grande partie des travaux nécessaires via des Certificats d'Economie d'Energie : depuis l'achat d'un nouveau groupe de froid plus efficient, en passant par l'isolation ou encore le changement de l'éclairage... Ainsi, tout le monde est gagnant !

Et cette logique va s'essaimer ; dès 2022, des stratégies similaires vont être déployées sur nos autres sites industriels.

AMELIORER NOS IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

L'eau est une ressource vitale. Elle est nécessaire à toutes les étapes de notre activité : pour permettre la croissance de nos vignes, mais aussi pour garantir l'hygiène de nos chais, indispensable à une production de qualité.
Voilà pourquoi nous nous engageons : minimiser notre impact, aussi bien quantitatif que qualitatif, sur la ressource en eau.



CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



AMELIORER LES PROCESS POUR DIMINUER LES BESOINS EN EAU

Nos besoins principaux se situent dans nos chais et sur nos lignes de conditionnement. Nous travaillons à l'optimisation de nos process de lavage pour diminuer nos consommations d'eau. Nous réalisons les améliorations nous permettant de diminuer les consommations sans abaisser nos standards d'hygiène et de qualité : fermeture des cycles en eaux perdues, installation de boules de lavage de cuves, adaptation du matériel existant pour transformer des laveuses de bouteilles en insuffleuses, etc.

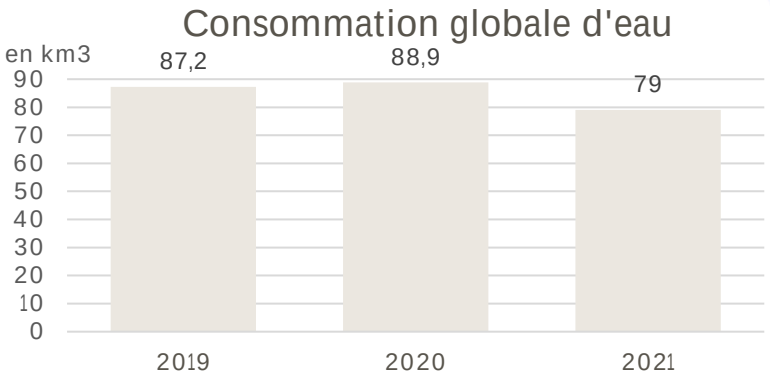
Cette même logique d'optimisation se déploie sur nos vignobles irrigués ; nous cherchons à coller au plus près aux besoins physiologiques des vignes, tout en limitant nos prélèvements.

REDUIRE LES REJETS ET LEUR TOXICITE

En parallèle de la diminution de notre consommation, nous soignons la quantité et la qualité de nos effluents. En effet, les résidus issus de nos processus de production ne doivent pas altérer la qualité des milieux aquatiques. Comment ? En suivant finement et en diminuant les volumes et la charge polluante de nos effluents, nous minimisons les risques de contamination des milieux.

NOS RESULTATS

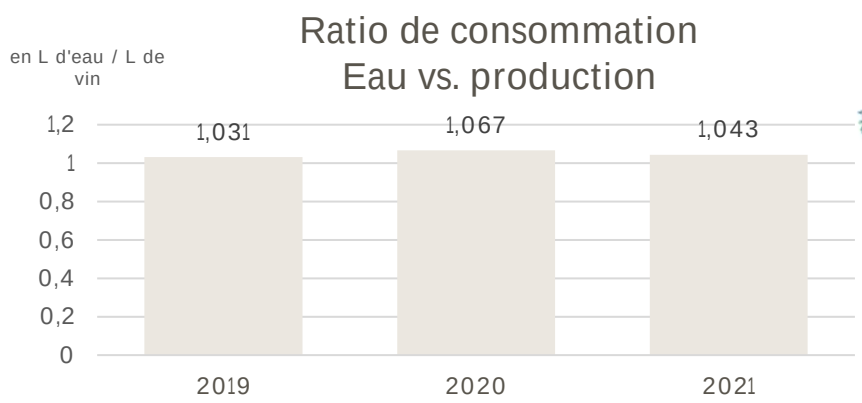




En 2021, notre périmètre est resté constant, en revanche, notre activité a fortement varié en fonction des sites et des périodes de l'année, tout comme en 2020 en raison de la crise sanitaire. Toutefois, nos efforts pour améliorer notre consommation d'eau paient ! Notre consommation globale a baissé de façon significative. Dans un contexte de raréfaction de la ressources, nous ne pouvons que féliciter l'ensemble des actions qui ont contribué à cette belle réussite collective.

Mais cet enjeu est loin d'être reglé. C'est pourquoi nous poursuivons nos engagements pour la réduction de la consommation d'eau grâce à un affichage des indicateurs nos lignes ; ainsi les collaborateurs peuvent suivre les progrès réalisés. Nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.

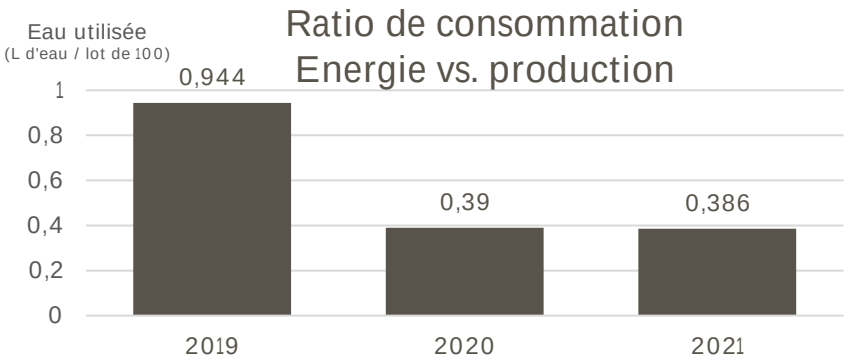






La majeure partie de nos consommations d'eau concerne l'hygiène de nos lignes de conditionnement. Quand les tailles de lot diminuent, ces consommations incontournables restent constantes ; il est ainsi possible de constater une dégradation de notre indicateur sur la période de crise sanitaire, en raison d'une plus faible visibilité sur les commandes. Mais nous avons réussi à corriger cette tendance pour clôturer l'année 2021 avec un indicateur à la baisse par rapport à 2020.

Notre objectif ? Repasser, dès l'année prochaine, sous la barre symbolique de 1 litre d'eau par litre de vin sorti de nos lignes. Nous mettons tout en place pour que la tendance de diminution de nos consommations se poursuive.



Grâce à un travail de fond sur la qualité du réseau de distribution d'eau aux Impressions de l'Enclos, nous avons été en mesure de réaliser d'importants progrès au cours de l'année 2020. Des fuites ont été identifiées et traitées et les opérateurs ont été sensibilisés. L'ensemble de ces démarches nous permettent d'afficher ces résultats remarquables, qui se maintiennent dans le temps.

LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous améliorons notre maîtrise de l'eau, dans notre consommation mais **aussi dans nos rejets.** C'est un **important levier, à la fois qualitatif et quantitatif, pour diminuer notre impact sur la ressource. »**

Les économies d'eau sont maintenant entrées dans nos pratiques comme des lignes directrices. Nous poursuivrons ces efforts, en amélioration continue et avec des innovations de ruptures.

En 2022, nous souhaitons passer un nouveau cap, en travaillant à la réutilisation de nos eaux de chais et de sites de conditionnement. En effet, ces eaux chargées en matières organiques ne peuvent en aucun cas être rejetées dans les milieux. Les risque d'eutrophisation seraient extrêmement néfastes aux écosystème. En revanche, ces eaux chargées peuvent être extrêmement pertinentes en fertirrigation.

Plutôt que de concevoir les eaux « usées » comme des déchets ou des effluents à traiter, nous en ferons une nouvelle ressource pour fertiliser nos vignes. Une vraie logique d'économie circulaire.

AMELIORER NOTRE GESTION DES DECHETS

Notre regard sur nos déchets évolue. Le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas. Cela étant posé, nos déchets peuvent devenir des ressources, pour nous ou pour nos partenaires. C'est pourquoi nous nous inscrivons dans une politique de progrès vers l'économie circulaire et l'éco-conception de nos produits.



DIMINIUER LES VOLUMES DE DECHETS PRODUITS

Nous améliorons, de façon continue, l'ensemble de nos produits en cherchant l'optimum entre la finesse ou la légèreté des matériaux et leur résistance. Ainsi, nous avons pu diminuer l'épaisseur des films plastiques entourant nos palettes, ainsi que le poids moyen de nos bouteilles ; ces progrès représentent une baisse de la quantité finale de déchets que nous produisons. Pour voir ces évolutions, chacun de nos sites suit mensuellement les volumes de chaque catégorie de déchets produits.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



S'ENGAGER POUR LE RECYCLAGE

Pour les déchets qui subsistent sur nos sites, nous nous engageons dans un tri aussi fin que possible. Ainsi, des filières de réutilisation ou de retraitement spécifiques peuvent être amorcées. Notre objectif ? Redonner vie à ces matériaux en permettant à d'autres de les valoriser. Cela se traduit dans deux dimensions : utilisation préférentielle de matériaux recyclés pour nos approvisionnements ainsi que le choix d'emballages qui soient au maximum recyclable. Nous travaillons avec nos fournisseurs au développement de filières innovantes ; c'est ainsi que nous pouvons aujourd'hui faire récupérer nos glacines et les retrouver dans certains de nos papiers, dans une vraie logique d'économie circulaire !



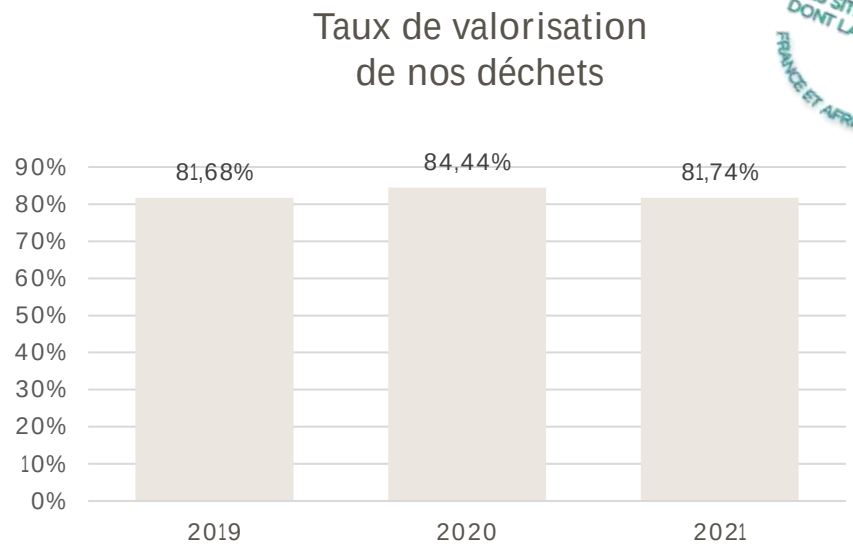


« Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans l'économie circulaire pour limiter les externalités négatives de notre activité et préserver les ressources naturelles. »

NOS RESULTATS

PÉRIMÈTRE DE REPORTING : TOUS LES SITES DE PRODUCTION DONT LA CAPSULERIE FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

KPI



Nous cherchons à diminuer au maximum nos DIB, en encourageant le développement de nouvelles filières. Notre objectif, à terme, est de pouvoir recycler tout ce qui sort de nos lignes. Plus aucun déchet, que des co-produits ! Nous n'y sommes pas encore puisqu'un peu plus de 18 % de nos déchets finissent toujours en DIB.

Pour améliorer cette performance, nous allons lancer en 2022 un diagnostic de nos DIB avec nos partenaires collecteurs. En identifiant ce qui se retrouve dans nos DIB, nous pourrons avancer vers une meilleure valorisation ou la création de nouvelles filières !

NOS ACHATS DE VERRE



KPI

493 grammes

c'est le poids moyen des **bouteilles achetées par AdVini**

67 %

C'est le **taux de calcin (verre recyclé) moyen dans nos bouteilles**

En 2021, nous avons produit
66,5 M de cols

Nous poursuivons nos efforts, dès la conception de nos produits, en allégeant nos bouteilles, lorsque c'est possible et en étant attentif à ce que nos fournisseurs incorporent un maximum de calcin.

Et ces efforts paient, le poids moyen de nos bouteilles est ainsi passé de 526,24g en 2018 à 492,67 g en 2021, soit une baisse moyenne de 33,57 g par col (-6,38 %).

Ainsi, avec ces bouteilles plus légères,
nous avons économisé en 2021
près de **2 232 t de verre** !

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Nous nous engageons dans l'économie circulaire et dans l'écoconception de nos produits. C'est central pour diminuer l'empreinte de nos activités. »

En tant qu'acteurs de la production, nous nous devons de penser à la fin de vie de nos produits et donc de nos emballages. C'est pourquoi travaillons sur notre responsabilité élargie de producteur, en partenariat avec l'éco-organisme en charge de la collecte de la redevance pour la filière vin, ADELPHE. Depuis plusieurs années, nous sommes parties prenantes de groupes de travail, aux côtés des autres acteurs de la filière, en amont et en aval de nos activités.

Ces travaux ont notamment conduit à une grande avancée pour la filière en 2021. Désormais les Bag-In-Box se recyclent !

En 2021, nous avons poursuivi ces efforts avec la mise en place d'un groupe de travail interne pour améliorer l'écoconception de nos packagings. Il regroupe l'ensemble des métiers concernés par ces problématiques : marketing, qualité, achats et développement durable.

Nous avons travaillé en partenariat avec SupAgro Montpellier afin de réaliser l'ACV complète de notre gamme « J'en Fais Saerment », chez notre maison pionnière de l'éco-conception, Jules Lebegue.

Et les résultats ont été reconnus : nous avons gagné le concours Millésime de l'écoconception organisé par l'éco-organisme ADELPHE !



Pour en savoir plus sur la gamme et sur cette victoire, retrouvez tout le projet expliqué en vidéo : www.adelphe.fr/edition-millesime-2021/jules-lebegue.html

ENGAGER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DANS NOS VIGNOBLES

L'excellence de nos terroirs est notre richesse. Pour nous, il est vital de préserver cette particularité en protégeant ce qui fait la qualité de nos vins : les écosystèmes viticoles, avec des sols vivants et expressifs et une biodiversité fourmillante, les savoir-faire des hommes et des femmes qui ont façonné leurs paysages et sculpté les vignes, les microclimats si spécifiques, qui font que chaque millésime est une nouvelle aventure.



PROTÉGER NOS VIGNES EN PROTÉGEANT L'ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons dans la diminution de l'usage des pesticides en nous passant des plus dangereux, les CMR 1, et en allant vers la suppression des herbicides ; mais aussi, en adoptant des matériels de pulvérisation plus performants, pour limiter les risques de contamination des milieux naturels. Pour diminuer notre usage des pesticides, toutes les alternatives sont bonnes : huiles essentielles, stimulateurs de défense des plantes, etc.

DÉVELOPPER LA FERTILITÉ DE NOS VIGNES ET DE NOS SOLS

Cela passe par une bonne connaissance de nos terroirs et de leurs potentialités mais aussi par la lutte contre tout ce qui pourrait les appauvrir, érosion et contaminations en tête. Ces sols doivent être bien nourris. En travaillant sur les teneurs en matière organique et en enherbant nos parcelles, nous garantissons une bonne nutrition à nos vignes, le tout en stockant du carbone !

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :





FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Nous adaptons nos pratiques et réimplantons des haies, nichoirs et autres infrastructures permettant aux espèces de trouver abri et nourriture. En plus d'être une formidable alliée pour réguler les agresseurs de nos vignes, insectes ravageurs et autres indésirables, la diversité des espèces, sauvages ou cultivées, est notre patrimoine.

S'ADAPTER POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous nous devons d'anticiper ces changements dès maintenant en cherchant plus de résilience et en faisant évoluer nos pratiques : sens de plantation, type de cépages, mode de conduite… autant de leviers que nous actionnons pour faire face aux enjeux de demain.

« Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans la transition agroécologique de nos vignobles pour préserver et développer ce patrimoine, si précieux. »



NOS RESULTATS

PÉRIMÈTRE DE REPORTING : TOUS LES VIGNOBLES ADVINI FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

46,2 % DES SURFACES CERTIFIEES

68,8 % DES SURFACES ENGAGEES DANS LA CERTIFICATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE

OU

75,8 % DES SURFACES CERTIFIEES HVE OU IPW

EN FRANCE EN AFRIQUE DU SUD

KPI

L'ensemble de nos vignobles sont lancés dans la transition agroécologique. Et les surfaces certifiées continuent de progresser. Nous avons atteint notre objectif de 100 % de vignobles engagés dans une démarche labellisée. Mais nous pouvons encore progresser !

En parallèles des certifications, les progrès et les essais continuent ! Au programme ? Diminution de nos consommations d'énergies fossiles, diminution de nos usages de produits phytosanitaires, permaculture et agroforesterie, … les chantiers ne manquent pas.

NOS ENGAGEMENTS « VITICULTURE DURABLE » EN QUELQUES CHIFFRES

SUR NOS VIGNOBLES EN FRANCE

IFT moyen (hors biocontrôle) : 6,07

3,8 % de nos surfaces accueillent des expérimentations agroécologiques

11 % de nos surfaces sont couvertes par un outil d'aide à la décision sur la protection du vignoble

31 % de nos surfaces sont couvertes par un outil d'aide à la décision sur la gestion de l'eau

LE SAVIEZ-VOUS ?

« La viticulture ne pourrait exister sans la biodiversité.
C'est pourquoi nous faisons évoluer nos pratiques :
pour la protéger et la considérer comme
une véritable alliée pour notre production. »





La biodiversité, c'est une myriade d'organismes, animaux et végétaux, de toutes tailles et de toutes sortes, mais aussi de microorganismes, qui rendent la production viticole possible. Toutes ces composantes sont impactées par les activités humaines. Nous essayons de minimiser cet impact négatif, voire de le compenser.

Certaines des espèces présentes dans les zones viticoles sont particulièrement intéressantes. Ce sont les auxiliaires de cultures. Elles sont nommées ainsi parce qu'elles rendent service au viticulteur. Oiseaux et chauves-souris, par exemple, sont très friands des insectes nuisibles aux vignes. A cause de l'urbanisation et la simplification des paysages, oiseaux et chauves-souris, faute d'abri, quittent les zones viticoles.

Pour compenser cette perte d'habitat, nous nous sommes entourés d'associations de protection de la nature et avons décidé d'installer des nichoirs. Nous protégeons ainsi des espèces, dont certaines sont menacées, tout en protégeant notre récolte !

Un autre constat s'impose : la biodiversité, n'est pas que naturelle. Le choix des espèces cultivées est lui aussi très important.

C'est pourquoi, nous pratiquons la sélection massale. Au Domaine Laroche, à Chablis, par exemple, nous allons sur nos parcelles sélectionner les ceps de vignes les plus adaptés à chacun de nos terroirs et ce sont ceux-là que nous multiplions.




En cherchant à diversifier le patrimoine génétique de nos parcelles, nous maintenons le caractère si spécifique de nos baies et l'adaptation au terroir de nos vignes.

De cette façon, notre système est plus résilient !

CHAPITRE 4 : POLITIQUE **D'ATTENUATION DES RISQUES** SOCIAUX



« Nous nous engageons pour accompagner nos collaborateurs et contribuer au bien-être de ses femmes et de ses hommes, sans qui rien ne serait possible. »

CONNAITRE NOS COLLABORATEURS



« Nos collaborateurs font notre force. Nous avons conscience que nous ne serions rien sans les femmes et les hommes qui prennent soin de nos vignobles, ceux qui conçoivent et conditionnent nos vins, ceux qui convainquent nos clients, ceux qui s'assurent que tous les autres puissent travailler mais également ceux qui les encadrent et leur fixent un cap. C'est pourquoi nous nous devons d'accompagner nos collaborateurs dans leurs carrières, d'être à leur côté pour les aider à avancer »

Extrait du code de conduite AdVini

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



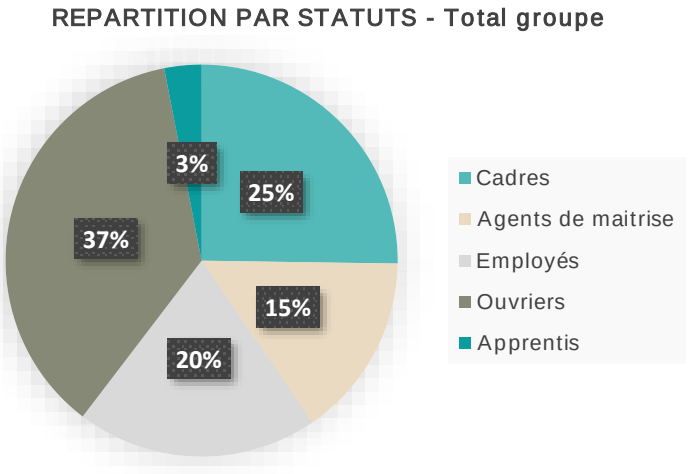
QUI SONT NOS COLLABORATEURS ?

Les données de la DPEF pour la partie sociale 2021 incluent désormais nos filiales sud-africaines sur l'ensemble des items, y compris santé et sécurité. Lorsque l'historique des données n'est pas sur le même périmètre, cela est précisé.
Les VRP et stagiaires sont exclus du périmètre de la DPEF.

REPARTITION PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE

	2021		2020		2019	
Cadres	214	25%	203	26%	186	26%
Agents de maitrise	129	15%	114	14%	107	15%
Employés	169	20%	166	22%	172	24%
Ouvriers	310	37%	301	36%	240	34%
Apprentis	26	3%	17	2%	7	1%
TOTAL	848	100%	801	100%	712	100%

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12





Le nombre de collaborateurs est en hausse. Après une année 2020 en repli, 2021 a été marquée par l'intégration de la société Benoit & Valérie Calvet en cours d'année mais aussi par la reprise du nombre de recrutements.

REPARTITION DE L'EFFECTIF ENTRE HOMMES & FEMMES, PAR STATUT

	2021				2020				2019			
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
Ouvriers	248	29.2%	62	7.3%	242	30,2%	59	7.4%	200	28.1%	40	5.7%
Employés	58	6.8%	111	13.1%	55	6.9%	111	1.4%	46	6.5%	126	17.7%
Agents de maitrise	54	6.4%	75	8.8%	47	5.9%	67	8.6%	44	6.2%	63	8.8%
Cadres	122	14.4%	92	10.8%	123	15.4%	80	8.4%	114	16.0%	72	10.1%
Apprentis	17	2%	9	1.1%	9	1.3%	8	1%	2	0.2%	5	0.7%
TOTAL	**499**	**58.8%**	**349**	**41.2%**	**476**	**59,7%**	**325**	**26.8%**	**406**	**57.0%**	**306**	**43.0%**

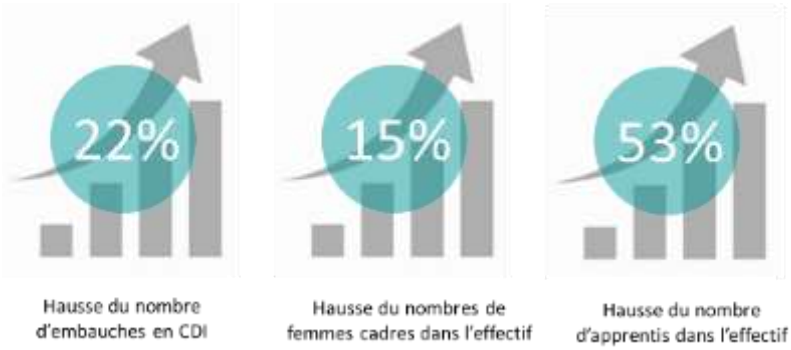
Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12

PART DES CDD DANS L'EFFECTIFS

	2021				2020		2019	
	Données incluant AFS				*Données incluant AFS*		*Périmètre France*	
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	8	0.9%	4	0.5%	10	0	6	1
Employés	4	0.5%	14	1.7%	4	5	1	10
Agents de maîtrise	0	0%	1	0.1%	0	0	1	1
Cadres	0	0%	0	0%	0	0	0	0
Total	12	1.4%	19	2.3%	14	5	8	12

Effectif CDD et contrats de professionnalisation ; hors apprentis ; effectif présent au 31/12
Les contrats à durée déterminée sont intégrés quel que soit le motif : remplacement, accroissement de l'activité, contrat étudiant…

La part des contrats à durée déterminée (CDD) comme les années précédentes est très faible et ne concerne que 4% de l'effectif total. Il n'y a pas de tendance globale quant à la prévalence de CDD chez les hommes ou chez les femmes, puisque cette répartition a tendance à s'inverser d'une année à l'autre.
Elle constitue une part négligeable de nos effectifs.



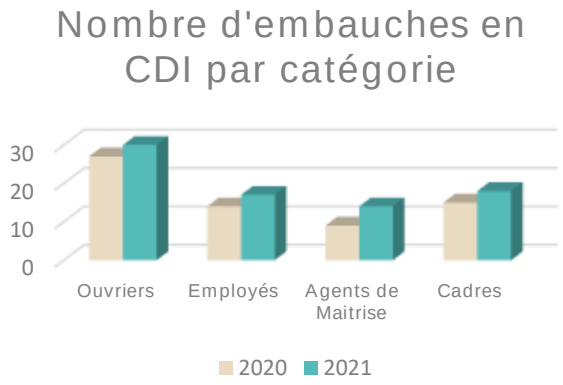
MOUVEMENTS : RECRUTEMENTS & DEPARTS

EMBAUCHES

	2021		2020		2019	
	Données incluant AFS		*Données incluant AFS*		*Périmètre France*	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	26	4	22	5	28	3
Employés	6	11	5	9	7	14
Agents de Maitrise	8	6	4	5	9	7
Cadres	10	8	10	5	13	8
Total	50	29	41	24	57	32

Embauches en CDI au 31/12

Après une année 2020 fortement marquée par l'incertitude et la baisse du nombre d'embauches en CDI, les recrutements en contrats à durée indéterminée sont à la hausse sur toutes les catégories

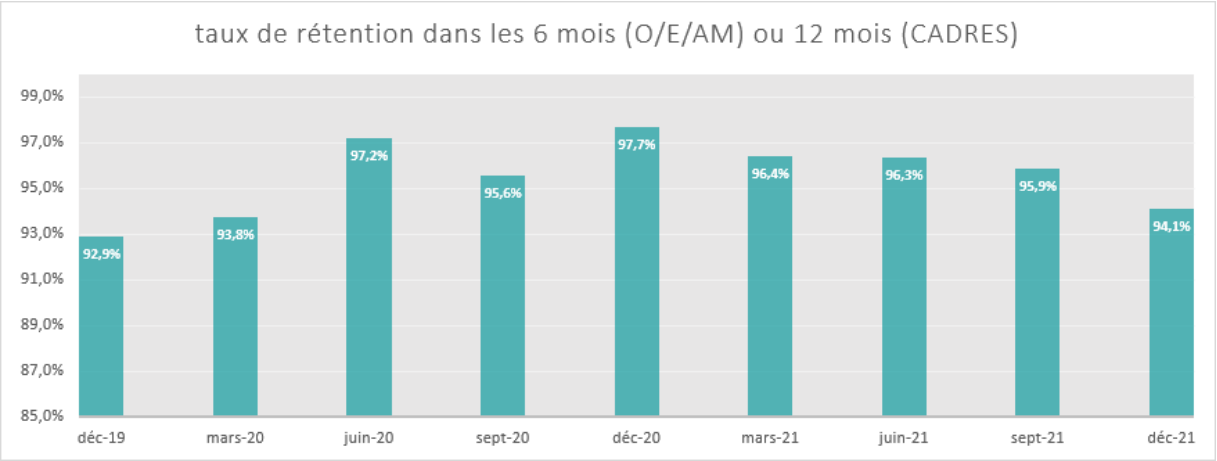


POLITIQUE DE RECRUTEMENT

AdVini a pour objectif de recruter des collaborateurs performants, à fort potentiel et capables de véhiculer l'image et les valeurs de l'entreprise. La DRH travaille avec les managers à la définition précise des besoins et compétences pour chaque recrutement.

Notre processus de recrutement est établi selon des étapes communes à l'ensemble de nos établissements : rédaction de la définition du profil intégrant les missions et les compétences clefs du poste, diffusion des offres en interne et externe, sélection des candidatures, conduite d'un ou plusieurs entretiens avec un manager opérationnel, une personne des RH et/ou la Direction Générale selon le profil.

AdVini établit ses recrutements sur la base des compétences professionnelles, de l'expérience et veille tout au long du processus de recrutement à la transparence et à la justification de ses choix concernant les candidats retenus.



Afin d'évaluer le succès de nos recrutements, nous suivons (uniquement sur les filiales françaises) le taux de rétention des nouveaux embauchés (personne restant en poste au terme de 6 mois (pour les ouvriers, employés, agent de maitrise) ou 12 mois (pour les cadres)

Malgré une légère baisse courant 2021, le taux de rétention est à 94.1% à fin décembre 2021, signe de la capacité de l'entreprise et des nouveaux collaborateurs à s'intégrer avec succès au sein de l'entreprise.

Le nombre de départs sur 2021 est en hausse, tout comme le nombre d'embauches, en cohérence avec les tendances observées sur le marché du travail, après la récession historique de 2020, 2021 est marquée par une forte reprise du marché du travail.

DEPARTS

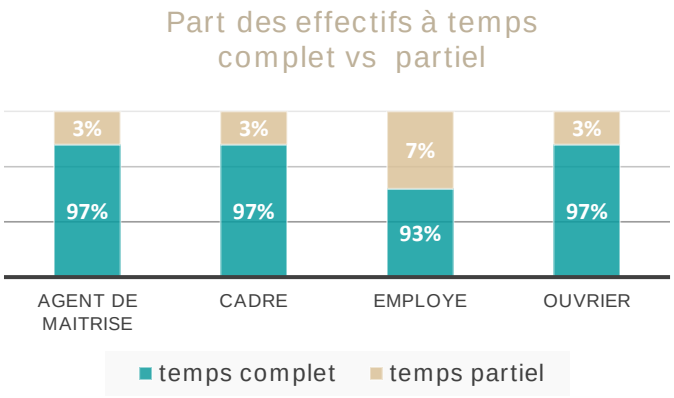
	2021	2020	2019
	Données incluant AFS	*Données incluant AFS*	*Périmètre France*
Nombre de départs *	142	137	121
dont nombre de fin de CDD, apprentissages…	45	48	44
dont nombre de licenciements	16	8	9

** Hors mutations interne, hors changement de contrat de travail en cours d'année.*

COMMENT S'ORGANISE LEURS JOURNEES ?

DUREE & ORGANISATION DU TRAVAIL

Environ 4% de l'effectif présent au 31/12 bénéficie d'un temps partiel. La part d'effectif à temps complet par catégorie est la suivante :



Effectif présent au 31/12

Le temps partiel est pratiquement exclusivement mis en place sur demande du collaborateur et permet de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il reste parfois un peu plus fréquent sur les postes d'ouvriers viticoles ou de restauration en raison de la nature des activités.

TELETRAVAIL

En raison de la crise sanitaire, le télétravail s'est installé au sein de l'entreprise, dans nos filiales françaises.

AdVini dispose d'une charte « télétravail » qui a permis de définir un cadre concernant le télétravail. Le télétravail doit permettre de répondre aux besoins d'assouplissement et de flexibilité liés à l'organisation du travail pour les sociétés et pour les collaborateurs tout en conservant le lien social et la proximité managériale pour les collaborateurs.

Conscient que le télétravail constitue une avancée sociale pour AdVini et ses collaborateurs, la Direction a dressé un cadre pour pérenniser ce mode d'organisation du travail dans le temps, grâce à un modèle de travail hybride alliant télétravail et présentiel sur site pour gagner en agilité, développer le bien-être au

travail, améliorer l'attractivité et mieux répondre aux attentes de nos collaborateurs et futurs collaborateurs :

- Mettre en place une nouvelle organisation du travail qui apporte : souplesse, flexibilité et efficacité dans l'organisation du travail,
- Améliorer la qualité de vie au travail des salarié au travers, notamment, d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle/personnelle, d'une réduction des déplacements, de la fatigue et du stress qui peuvent en découler,
- Développer la responsabilisation des salariés, notamment dans leur capacité à mettre en œuvre des modalités adaptées de gestion et d'organisation de leur activité,
- Renforcer l'attractivité externe et la mobilité interne,
- Favoriser l'embauche ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- S'inscrire dans une démarche de développement durable.



PRENDRE SOIN DE NOS COLLABORATEURS

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :





LES PROTEGER

Les données 2021 intègrent pour la première fois l'Afrique du Sud. Les données 2020 et 2019 ne concernent que la France.

MALADIE

	2021	2020	2019
	Données incluant AFS	*Périmètre France*	*Périmètre France*
Nombre de jours d'absence pour cause de maladie	10 696	11 127	9 545
Taux d'absentéisme pour cause de maladie	5%	6%	5.3%

Effectif CDI+CDD et apprentis

Le taux d'absentéisme maladie est de 5%. Ce chiffre intègre pour la première fois les données d'Afrique du Sud.

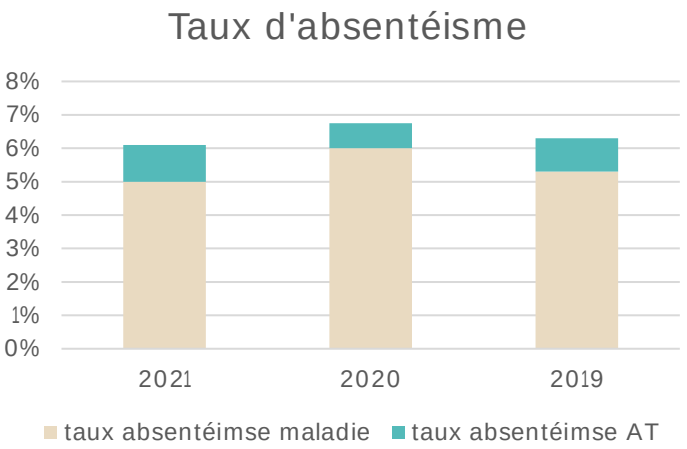
ACCIDENTS DU TRAVAIL

	2021	2020	2019
Effectif CDI, CDD, apprentis	*Données incluant AFS*	*Périmètre France*	
NB de jours d'absence pour cause d'accident du travail	2265	1284	1720
Taux d'absentéisme pour cause d'accident du travail/trajet	1.1%	0.75%	1%
Taux de fréquence	21.21	20.48	22.9
Taux de gravité	1.23	1.38	1.57

A périmètre constant (France), le nombre de jours d'absence pour cause de maladie, est en recul a 10 300 jours (moins 7%), sans toutefois arriver à un niveau tel qu'on a pu le connaitre avant la crise sanitaire de 2020 – 2021.

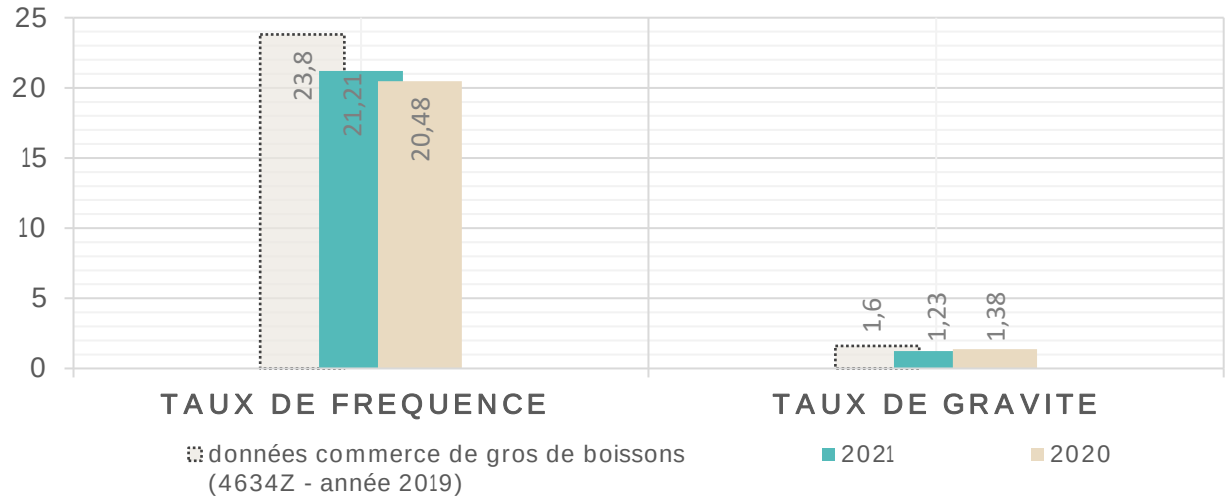
Le taux d'absentéisme en lien avec les accidents du travail s'établit en 2021 à 1.1 %.

Le taux d'absentéisme global (maladies et accidents du travail) s'élève à 6.02%.



L'analyse des taux de fréquence & gravité nous permettent de constater un nombre plus important d'accident mais d'importance moindre (durées d'arrêts plus courtes).

Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000
Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000
Taux d'absentéisme = Nombre de jours d'absence (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés)



AdVini met en œuvre des moyens pour la prévention des risques professionnels, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des salariés. Les problématiques de sécurité sont gérées en local, par la Direction de chacune des maisons, avec la volonté de responsabiliser les dirigeants ainsi que les chefs de service. Une commission sécurité est également intégrée à chaque CSE.

De nombreuses formations « santé et sécurité » sont mises en place chaque année :

- Gestes et postures
- Habilitations électriques
- Risque incendie
- Hygiène
- Risque chimique
- Gestion du stress

En parallèle, les sociétés actualisent régulièrement le diagnostic des situations de pénibilité, à partir duquel est établi un plan de prévention des risques professionnels. Ce diagnostic est complété par des études terrain menées par les représentants du personnel, le médecin du travail, les services Qualité & RH.

RISQUES PSYCHO SOCIAUX

En octobre 2021 les relais RH de nos différentes maisons ont été sensibilisés à la gestion d'une situation d'harcèlement moral en entreprise et un véritable process a été créé. Cette démarche n'est pas isolée, elle s'inscrit dans la volonté du groupe AdVini de préserver la qualité de vie au travail de ses collaborateurs.

A cette fin, nous sommes accompagnés par une unité spécialisée de la médecine du travail bordelaise, pendant quelques mois pour travailler sur l'identification des risques psychosociaux. L'objectif étant, de pouvoir déployer, horizon 2023, des indicateurs fiables pour mesurer les risques psychosociaux, et obtenir une cartographique des points d'attention à l'échelle du groupe.

LES ACCOMPAGNER

POLITIQUE EN FAVEUR DES SENIORS

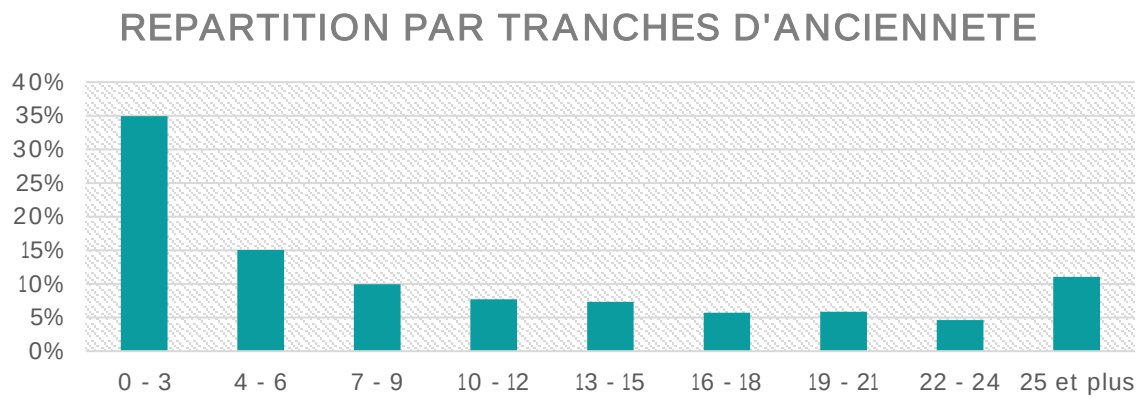
L'âge moyen, pour les salariés présents au 31/12 est de 43 ans. Un peu plus de 30% de l'effectif AdVini est considéré comme Seniors (plus de 50 ans). Aussi, l'accès et le maintien dans l'emploi des seniors sont des préoccupations constantes du groupe.

En France, nos salariés sont accompagnés dans la préparation de leur départ à la retraite. Des réunions d'informations et des rendez-vous individuels sont régulièrement organisés avec notre organisme de gestion.

Un Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place au sein des filiales françaises afin d'aider les salariés à mieux anticiper et préparer leur retraite. Le groupe incite ses collaborateurs à utiliser ce dispositif notamment en versant un abondement pour les sommes placées issues de la participation et de l'intéressement.

Des mesures de prévention et d'aménagement des postes de travail sont mises en place en fonction des constats établis sur la base des diagnostics pénibilité et des actions menées par les institutions représentatives du personnel.

REPARTITION PAR TRANCHES D'ANCIENNETE



Effectif CDI+CDD hors apprentis ; global groupe ; effectif présent au 31/12

L'ancienneté moyenne (global groupe) est de 10,4 années. On note que 34% de l'effectif a entre 0 et 3 ans d'ancienneté et 59% de l'effectif à moins de 10 ans d'ancienneté.

EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

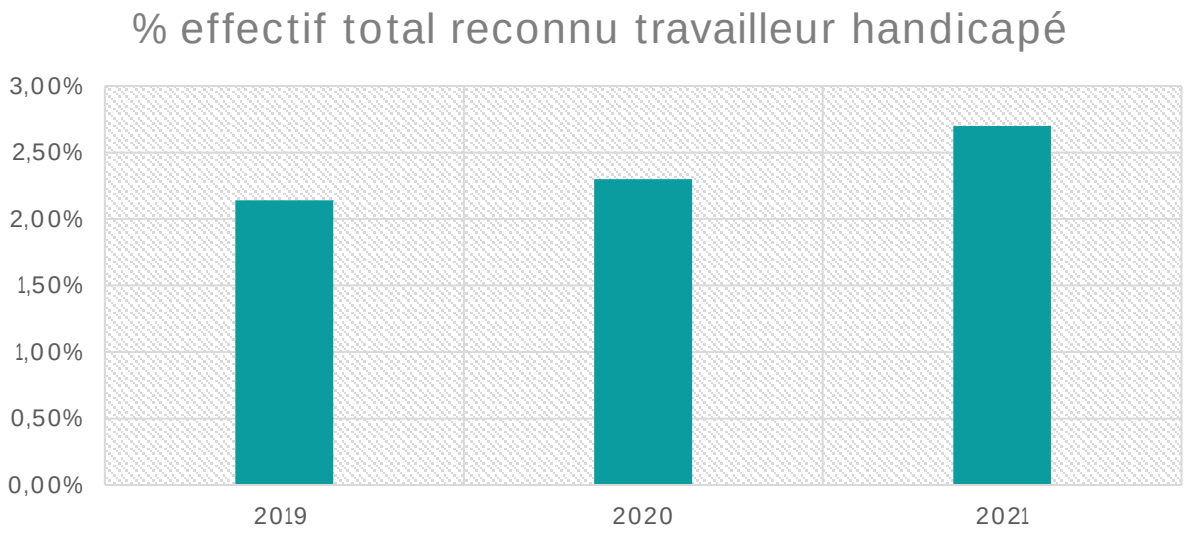
L'entreprise veille au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, en travaillant notamment sur les adaptations au poste de travail et l'aide au financement d'appareillage et matériel spécifique. Un travail qui est généralement mené avec les services de santé au travail.

AdVini a également signé un contrat tripartite avec l'Agefiph et le site emploi Meteojob afin de mettre en place un flux d'offre automatique des offres vers la plateforme Agefiph et faciliter ainsi notre communication et la visibilité de nos opportunités auprès des travailleurs handicapés.

Enfin, les maisons poursuivent leur partenariat avec les agences d'intérim qu'elles sensibilisent régulièrement à ce sujet et avec les établissements du secteur protégé et adapté. Elles font appel à des ESAT en leur sous-traitant certaines activités.



Montant de la contribution handicap



FAIRE PROGRESSER NOS COLLABORATEURS



CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

AdVini attache une réelle importance au développement des compétences des salariés notamment grâce à la formation.
La transmission des savoirs et des savoir-faire est une priorité chez AdVini. Il est de notre devoir de faire vivre les traditions séculaires qui nous ont été transmises. Et, à notre tour, de les transmettre aux générations qui nous suivent.
C'est pourquoi nous devons capitaliser sur nos compétences et nos savoir-faire d'excellence en matière de viticulture, d'œnologie, de production, de logistique, de commercialisation, de gestion, d'ingénierie financière etc.
Tous les collaborateurs doivent continuer à progresser tout au long de leur carrière, par la formation et en mettant à profit la mobilité interne.

Pour cela, chaque maison propose des formations diversifiées en lien direct avec le poste des collaborateurs mais aussi des formations plus personnelles telles que les langues, l'informatique ou l'initiation à la dégustation.

Un travail étroit est réalisé avec les organismes collecteurs afin d'optimiser les plans de formation et de s'adapter en permanence aux évolutions légales. Les formations

internes sont privilégiées afin de favoriser le partage et le développement de la cohésion d'équipe.

AdVini s'est également doté depuis 2019 d'un portail RH afin de dynamiser et optimiser le suivi et le développement des collaborateurs. Le portail RH est un outil de pilotage de la gestion de la performance, des carrières et des talents.



Le portail RH doit poursuivre son déploiement en 2022 pour permettre à AdVini d'animer son projet de gestion et valorisation des savoirs :

- Retenir les talents et les personnes qui seront les dirigeants de demain et assureront la pérennité et le succès d'AdVini
- Accueillir les nouveaux entrants pour qu'ils démarrent au mieux dans l'entreprise
- Développer les collaborateurs pour qu'ils donnent le meilleur d'eux même, qu'ils s'épanouissent dans l'entreprise et participent activement aux résultats personnels et collectifs
- Attirer des « bons profils » pour que les candidats ou les gens en poste aient envie de venir travailler pour AdVini
- Réorienter en cas d'échec les personnes afin de leur proposer une mission ou une fonction qui soit plus en adéquation avec sa formation et ses compétences.

Depuis 2020, le contexte sanitaire a fortement impacté nos politiques de formation et de gestion des compétences, limitant nos actions possibles. Toutefois, nous nous sommes adaptés à la situation en poursuivant notre accompagnement auprès de nos collaborateurs dans leurs besoins de formation organisés en présentiel et en distanciel grâce à tous les dispositifs de financement possibles comme le CPF, FNE ou BOOST COMPETENCES.

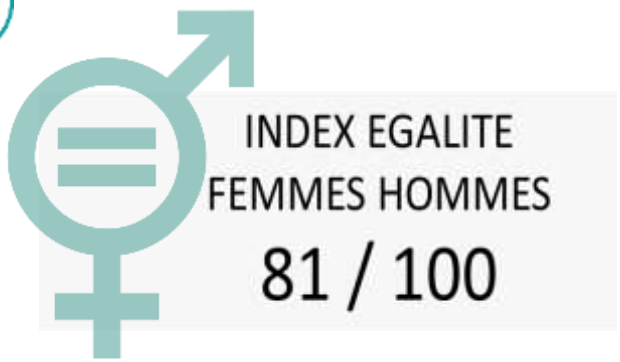
Nous avons également pu déployer avec succès plusieurs formations à distance.

	2021*	2020	2019
Heures de formation	15 359,5	13 955,5	17 513,0
Salariés formés	441	421	390
Nombre d'heure de formation / collaborateur	34,83	33,15	44,91

* Les données 2021 intègrent l'Afrique du Sud, à hauteur de 360 heures de formation dispensées à 40 collaborateurs



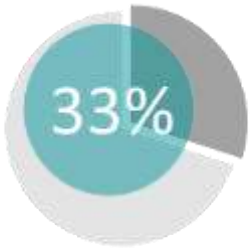
INDEX D'EGALITE HOMME / FEMME



L'index égalité hommes / femmes est obligatoire pour chacune de nos entreprises de plus de 50 salariés. Il est calculé et communiqué chaque année pour les entreprises concernées au sein du groupe. Dans le cadre la Déclaration de Performance Extra-Financière un calcul au niveau du groupe (hors sociétés d'Afrique du Sud) a été effectué.

L'index prend en compte différents indicateurs (écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de taux d'augmentations individuelles de salaire, nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations…).

Le calcul de chaque indicateur, selon une méthode définie par décret, aboutit à un nombre de points dont l'addition donne le niveau global de résultat de l'entreprise.



Part des femmes membres du CODIR

A la suite du calcul effectué à l'aide du site du ministère du travail, Advini a obtenu un résultat de 81/100 :

- 34/40 : écart de rémunération entre les femmes et les hommes par âge et par catégorie socio-professionnelle
- 20/20 : écart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes par catégorie socio-professionnelle
- 15/15 : écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes par catégorie socio-professionnelle
- 15/15 : pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

REMUNERATION

MASSE SALARIALE

La masse salariale chargée s'élève pour 2021 à plus de 38 millions d'euros.

	2021	2020
	Données incluant AFS	*Périmètre France*
Salaires bruts	27 764 K€	25 241 K€
Charges sociales	11 044 K€	10 247 K€
Total	38 809 K€	35 488 K€

POLITIQUE SALARIALE

La politique salariale s'articule autour des principes communs suivants :

1. Récompenser l'engagement et l'investissement des équipes par du **VARIABLE** quand les résultats et la performance sont au rendez-vous par le versement de primes

- ► D'intéressement et de participation (avec des abondements possibles)
- ► Par maisons, entités ou sociétés sur les résultats
- ► Par un variable pour tous en lien avec métiers/service

L'entreprise a développé la mise en place du variable au sein des différentes structures car les primes sont liées à des objectifs de résultats et de performance qui s'évaluent et évoluent d'année en année.
Si l'entreprise est performante, les équipes sont récompensées.
Si des objectifs sont atteints et permettent la performance ou la bonne gestion de l'entreprise, les équipes sont récompensées.
C'est ce qui nous anime depuis des années et qui permet de gérer l'entreprise en gardant son agilité pour passer les années délicates.
C'est de la responsabilité de l'entreprise de gérer de manière prudente la masse salariale tout en partageant ses profits lorsqu'elle en a.
En 2021, 76% des salariés pouvant prétendre à un bonus ont effectivement bénéficié d'une prime. Un pourcentage qui reste faible et qui s'explique par une année 2020 n'ayant pas permis l'atteinte de nos objectifs.

2. Limiter les hausses collectives pour ne pas alourdir la masse salariale

Toute hausse a un impact très significatif et peut nuire à la performance de l'entreprise. Contrairement au variable, la hausse collective n'a pas pour objectif de

récompenser l'engagement des équipes mais veiller à un ajustement sur des indices de références comme l'inflation.

3. Verser des hausses individuelles ciblées

Des hausses qui peuvent récompenser des compétences au poste mais les évolutions salariales sont avant tout synonymes de changement de poste/ métier car l'entreprise ne peut pas rétribuer un métier et des compétences plus chers que la valeur du poste sur le marché.
L'ancienneté n'est pas un critère d'évolution de salaire. Les évolutions de postes et de compétences le sont tout au long de la carrière professionnelle

4. Renforcer le bien-être au travail et l'aménagement des conditions de travail

La politique salariale ne se résume pas au salaire mais également à nos conditions de travail, au climat social, à notre bien-être et à notre santé. Nous passons du temps au travail et il est important que les équipes s'y sentent bien.

5. Maintenir notre engagement sur la formation malgré les réformes car le développement des compétences est indispensable à l'employabilité et la performance

L'entreprise a toujours développé les compétences des équipes bien au-delà de ses obligations légales car apprendre et se remettre en question sont indispensables pour se maintenir dans son emploi et être employable.

6. Être sensibilisé à l'égalité, au handicap et au transfert de compétences

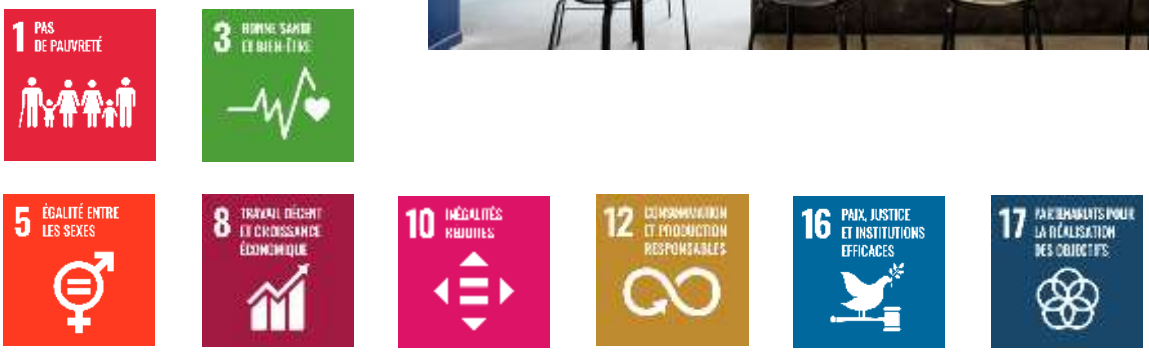
C'est une préoccupation sociale et sociétale que l'entreprise prend en compte par des mesures pragmatiques au sein de chaque site.

En parallèle, chaque société conserve son autonomie dans sa gestion, notamment pour proposer une politique de rémunération adaptée, tenant compte de la taille de la structure et des spécificités régionales, tout en respectant les principes partagés avec le groupe.

ECOUTER NOS COLLABORATEURS



CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



DIALOGUE SOCIAL

La majorité des sociétés du groupe (filiales françaises) ont des représentants du personnel, et parfois, selon les sites, des Délégués Syndicaux. La Direction et les IRP se réunissent plus de 30 fois par ans lors de réunions formelles.

AdVini veille au respect de la liberté d'association, favorise la négociation collective et l'indépendance des organisations syndicales et s'attache à entretenir un dialogue avec les salariés et leurs représentants du personnel.

Le dialogue social porte sur des thèmes comme /

- l'emploi,
- la stratégie de l'entreprise,
- la santé au travail,
- la prévoyance
- les frais de santé.

Les réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature de plusieurs accords, principalement sur l'épargne salariale (participation, intéressement, compte

épargne temps), la retraite (mise en place d'un plan épargne retraite collectif), l'égalité femmes / hommes.

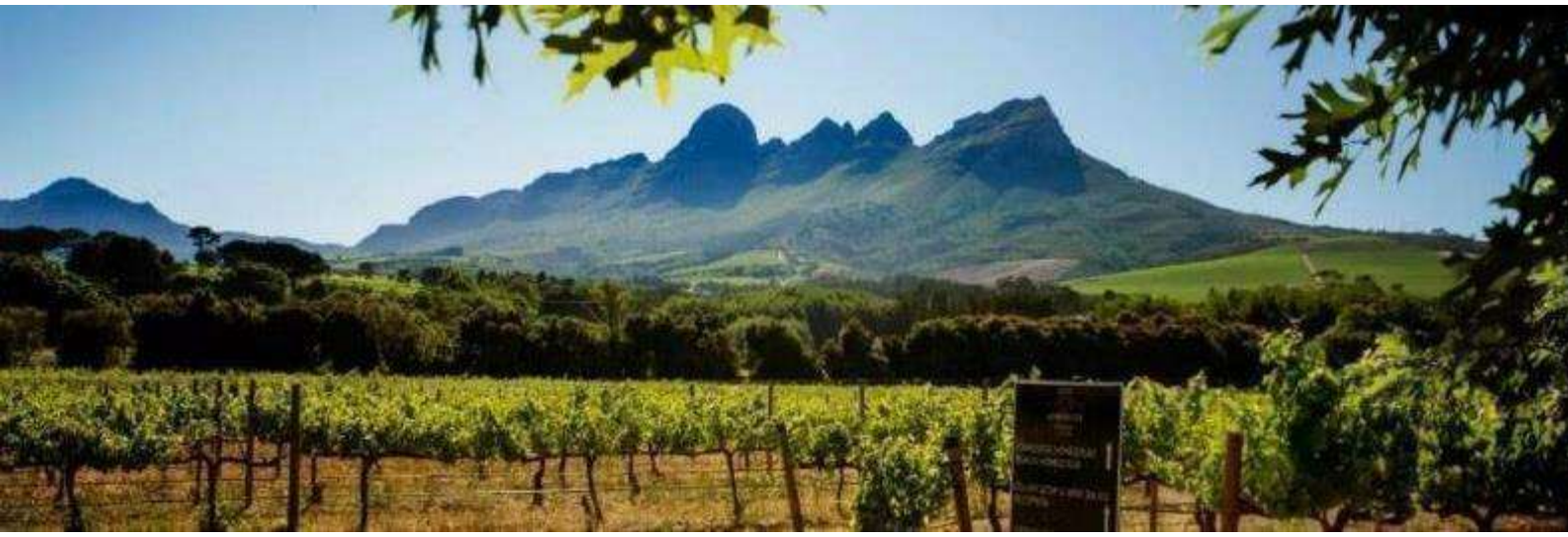
Les sociétés assurent l'information et la communication auprès de leurs salariés par le biais de différents outils : notes, enquête d'opinion, lettre interne, revue de presse, communication des résultats financiers, réunions questions / réponses, semaine du développement durable, réunions Cadres...

RESPECT DES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE L'OIT

En accord avec les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), les sociétés du groupe AdVini veillent au respect des personnes, à l'égalité des chances et à l'absence de discrimination (sexe, religions, origines...).

Cet engagement inclut le respect de la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

Nos domaines d'Afrique du Sud sont particulièrement sensibles à ces sujets et portent des initiatives complémentaires. Stellenbosch Vineyards est notamment certifié Wieta (Wine and Agricultural Ethical Trade Association et dispose également d'une politique éthique concernant le travail forcé.



CHAPITRE 5 : POLITIQUE **D'ATTENUATION DES RISQUES** SOCIETAUX



« Nous assumons notre responsabilité sociétale et contribuons, à notre échelle, à améliorer notre impact sur ceux qui nous entourent. »

RENFORCER ET FAIRE RAYONNER LA FILIERE VIN

Conscients de notre influence sur notre territoire et dans notre filière, nous nous efforçons de montrer l'exemple en endossant cette responsabilité sociétale et en contribuant, à notre échelle, à améliorer notre impact sur ceux qui nous entourent.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :





DONNER ENVIE AUX JEUNES DE SE LANCER DANS NOS MÉTIERS ET FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

En nouant des partenariats avec des centres de formation, à tous les niveaux, nous intervenons auprès des étudiants pour témoigner de notre philosophie et de nos pratiques. Dans la même perspective, nos Maisons accueillent des stagiaires et des apprentis, pour faciliter l'entrée dans la vie active des futurs professionnels de la filière.

S'ENGAGER AU SEIN DE LA FILIÈRE, EN SOUTENANT LA RECHERCHE ET EN PARTICIPANT AUX INSTANCES PROFESSIONNELLES

Nous sommes présents dans les structures interprofessionnelles et syndicales de nos bassins viticoles. En prenant part à ces différents comités et commissions, nous embrassons notre rôle dans la définition de la stratégie de nos filières. Nous nous engageons également au côté de la recherche, notamment en étant membre fondateur de la Chaire AgroSys de L'Institut Agro de Montpellier.

FAIRE DÉCOUVRIR NOTRE PASSION AU GRAND PUBLIC POUR CONTRIBUER À L'ENGOUEMENT AUTOUR DU PATRIMOINE VITICOLE

En ouvrant nos sites au public et en travaillant sur la pédagogie autour de nos métiers nous entretenons l'engouement autour de la vigne et du vin. Pour cela, nous sensibilisons les consommateurs à la richesse de nos terroirs, à la qualité de nos vins, à nos pratiques dans nos vignes et nos chais. Nos boutiques sont des lieux propices à l' échange et au partage, à la découverte par l'œnotourisme. Nos différents sites réceptifs sont tournés vers la promotion de ce patrimoine, si précieux.

« Chez AdVini, nous assumons notre rôle au sein de la filière et de nos territoires. Nous œuvrons pour le renouvellement des générations et pour transmettre, à tous, notre passion du vin. »

LE SAVIEZ-VOUS ?

En partenariat avec la Fondation de L'Institut Agro, AdVini s'engage pour le renouvellement des générations dans la viticulture. C'est pourquoi nous avons lancé le concours Vignerons et Terroirs d'Avenir.

Notre objectif ? Accompagner des jeunes vignerons prometteurs dans leur installation. Après une première sélection sur les dossiers reçus, 6 candidats sont retenus. Ils bénéficient d'un double accompagnement : par des étudiants ingénieurs de L'Institut Agro de Montpellier et leurs professeurs, ainsi que par des cadres d'AdVini. Après préparation, chaque candidat doit passer un « Grand oral » devant un jury composé de personnalités éminentes du monde du vin.

Le concours est doté de deux prix, de 50 000 et 20 000 €, ainsi que d'un accompagnement technique et promotionnel de plus long terme. Un vrai coup de pouce au lancement de ces projets prometteurs !

La 5e édition a été mouvementée, suspendue dans le contexte de crise sanitaire, mais le Concours a pu se relancer en 2021 et les candidats sont passés devant le Jury. La 6e édition a pu se lancer à l'automne 2021 suivant le calendrier traditionnel et a remporté un franc succès !



LE SAVIEZ-VOUS ?

« Nous souhaitons transmettre notre passion au plus grand nombre, c'est pour cela que nous ouvrons nos portes et nos parcelles. »



Au Château Gassier, au pied de la Sainte-Victoire, nous nous sommes associés avec le Grand Site de la Sainte-Victoire afin de créer le Sentier des Vignes.

En travaillant de concert, nous avons pu protéger et recréer des habitats pour la biodiversité remarquable du site. Nous avons également pu mettre en lumière et donner accès au grand public à nos paysages, à couper le souffle.

Nous contribuons ainsi au rayonnement de notre territoire, en expliquant comment nous travaillons dans nos parcelles. Une belle façon de sensibiliser les touristes, comme les riverains, à notre patrimoine et à notre métier.



BATIR DES PARTENARIATS FORTS **AVEC L'AMONT**

Nous ne pourrions exister sans nos partenaires. Ce tissu d'acteurs avec lesquels nous travaillons au quotidien est central dans notre stratégie. Assumer notre responsabilité vis-à-vis de notre chaine d'approvisionnement s'est imposé à nous comme une évidence.



ACCOMPAGNER NOS PARTENAIRES VIGNERONS, QUI FONT NOTRE FORCE

Nous avons une responsabilité envers eux, qui ne peut être qu'économique. Nous nous engageons dans la montée en gamme de leur production, en proposant de l'accompagnement technique pour la conduite du vignoble et les vinifications, de la formation et de l'aide à la certification. De plus, nous nous engageons dans la contractualisation pluriannuelle, notamment pour soutenir les phases de transition.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



ENCOURAGER L'AMÉLIORATION DE NOS FOURNISSEURS DE MATIÈRES SÈCHES, : BOUTEILLES, BOUCHONS, CARTONS, ETC.

Nous sommes un acheteur de matières sèches majeur dans la filière. C'est pourquoi nos stratégies d'achats doivent être responsables. A notre initiative, une charte d'engagements a ainsi été adoptée par nos principaux fournisseurs dès 2014 pour garantir, dans leurs propres pratiques de production, le respect des valeurs qui nous tiennent à cœur.

SOUTENIR L'INNOVATION DANS LES CHAMPS DE LA VITICULTURE ET DE L'OENOLOGIE

Il est crucial pour nous d'être dans une logique d'accompagnement et d'influence des innovations lorsqu'elles arrivent dans la filière. Nous cherchons ainsi à rester à la pointe mais aussi à bénéficier d'équipements que nous nous serons appropriés dans nos différents vignobles et chais, en les adaptant à leurs spécificités respectives.

« Chez AdVini, nous cherchons de la cohérence dans nos engagements. Nous incitons donc les acteurs de notre chaine d'approvisionnement à nous suivre dans notre trajectoire de progrès »

LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous cherchons à explorer toutes les pistes d'innovations pour construire la viticulture de demain »

Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre, sortie de herbicides, tassements et érosion des sols, érosion de la biodiversité… Autant d'enjeux cruciaux pour la production de raisins de qualité et la protection de l'environnement. Pour répondre à ces problématiques, nous explorons toutes les pistes.

Pour nous accompagner dans cette démarche exploratoire, nous faisons appel au monde la recherche. Depuis 2014, AdVini est partenaire et fondateur de la Chaire AgroSys et en 2020, nous avons renouveler notre engagement pour le 3e cycle de cette Chaire. Ce partenariat nous permet d'être un véritable acteur de l'innovation, en travaillant au plus près des chercheurs et des étudiants pour imaginer les pratiques de demain et les diffuser à nos partenaires !

REPONDRE AUX ATTENTES DES MARCHES ET DES CONSOMMATEURS

Répondre de la meilleure façon possible aux besoins de nos clients est notre objectif. Nos vignobles et nos maisons, présents dans la majorité des régions viticoles françaises et en Afrique du Sud, nous permettent de composer une gamme plurielle et diversifiée.



GARANTIR LA QUALITE DE NOS PRODUITS

La qualité est au centre de toutes nos attentions. En contrôlant et en mettant en place l'amélioration continue de tous nos process de production, nous répondons aux attentes de nos clients, de plus en plus exigeants sur l'hygiène sur nos sites de production et la qualité des produits. C'est pourquoi l'ensemble de nos sites sont engagées dans des démarches qualités ambitieuses, telles que l'IFS ou le BRC.

ASSURER LA PURETE DE NOS VINS

Pour satisfaire cet engagement, nous contrôlons les résidus de pesticides éventuellement présents. Pour cela, nous travaillons dès l'amont, en adaptant les calendriers de traitements du vignoble, en changeant les produits utilisés et en essayant d'utiliser un maximum d'alternatives aux pesticides

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



S'ENGAGER POUR L'INDISPENSABLE PROXIMITE

Nous souhaitons mieux comprendre les attentes de nos marchés et mieux y répondre. Pour faciliter ces interactions, un dispositif dédié à l'échange avec nos clients a été créé : le « Zéro distance ». Cette proximité nous permet d'être encore plus à l'écoute et de nous nourrir de la compréhension de nos clients pour faire évoluer nos produits.

ÊTRE TRANSPARENT ET LOYAL

Que ce soit dans notre communication vers nos clients ou vers les consommateurs, c'est pour nous une évidence. C'est pourquoi nous assurons une traçabilité complète de tous nos produits. Les démarches labélisées, avec des logos connus et identifiables, sont des témoins, garantis par des tiers de confiance, de nos engagements ; la part des vins labélisés augmente chaque année dans notre production.

« Chez AdVini, nous misons sur des produits adaptés à chaque demande, obtenus en magnifiant l'expression de nos terroirs ou en innovant pour des produits originaux et différenciants. Répondre aux attentes de chacun de nos clients est notre priorité. »

NOS ENGAGEMENTS QUALITE EN QUELQUES CHIFFRES

AUDITS ET CERTIFICATIONS

- 5 maisons certifiées BRC v8 dont 4 avec un grade AA (le plus haut possible)
- 3 maisons certifiées IFS Food V7 avec un niveau supérieur
- Grade blue sur l'audit Tesco chez Maison Jeanjean, le grade le plus haut et chez nous jamais atteint avant le dernier audit de 2021.
- 7 audits clients en 2021, tous réussis.

GESTION DES RECLAMATIONS

KPI

- 339, c'est le nombre de réclamation que nous avons eu en 2021, soit une diminution de 4% du nombre de réclamations par rapport à 2020.
- Diminution de 10% des coûts des réclamations en 2021

VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les principaux risques identifiés et gérés au sein du Groupe sont les suivants :

Risque de change

La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini est réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. L'exposition aux risques de change a toutefois augmenté avec la fusion absorption de Laroche en 2010, l'ex Groupe Laroche étant exposé au Peso Chilien et au Rand Sud-Africain, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. À noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini a appliqué la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39 (cf. note 3 – Instruments financiers dérivés annexe aux comptes consolidés).

Risque de taux

Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux sont mises en œuvre et ajustées en fonction des perspectives d'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini applique depuis 2011 la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

Risque clients

AdVini dispose d'une assurance client globale pour l'ensemble de ses clients, tous réseaux, et la gestion du risque client relève d'une procédure interne stricte. Les créances non couvertes doivent faire l'objet de garanties de paiement ou entrent dans le cadre de procédures dérogatoires.

Risque fournisseurs

Nos processus d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur notre matière première, le vin, est faible du fait de la diversité et de l'étendue de nos sources d'approvisionnement. L'évolution des cours des vins est toutefois directement dépendante de la qualité et de la quantité de la récolte et de l'orientation de la demande.

Risque juridique et contentieux

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la règlementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

Les provisions pour risques sont décrites à la note 10 des Annexes aux comptes consolidés (page 91).

Assurances

AdVini et ses filiales sont couvertes par les polices d'assurances suivantes :

- responsabilité civile des dirigeants,
- responsabilité civile à hauteur de 15 millions d'euros (10 millions d'euros pour Amérique du Nord),
- atteinte à l'environnement à hauteur de 7,5 millions d'euros,
- dommages aux biens (vols, dégâts des eaux, incendie, …),
- bris de machine, perte d'exploitation suite au bris de machine,
- marchandises transportées,
- contaminations,
- flotte véhicules,
- cyber attaques.

Risque de liquidité

Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par, (i) des financements court-terme et long-terme souscrits auprès d'un pool bancaire en novembre 2020 pour une durée de 7 ans, (ii) d'un contrat d'affacturage en place depuis 2019.

Ce modèle permet de faire face à tous les besoins de financements liés à l'exploitation et à la croissance externe et donc de limiter le risque de liquidité.

Un service de trésorerie centralisée sur AdVini optimise les ressources et leur allocation aux différentes entités.

Description des procédures de gestion des risques

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, AdVini évolue dans un environnement encadré par des normes qualité qui ont contribué à développer très tôt un système de management de la qualité et de gestion des risques.

Les maisons de vins, outre la certification ISO 9001:2000, sont également certifiées IFS (International Food Standards) et BRC (British Retail Consortium), Ecocert,…

Cette volonté définie dans la politique d'AdVini s'inscrit dans une logique d'adaptation aux exigences des marchés et de maîtrise des risques. C'est ainsi que le système de management est devenu global en intégrant la qualité, mais aussi la sécurité, l'environnement et la Finance.

Le SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL d'AdVini repose sur l'analyse des risques, le développement de dispositions de maîtrise de ces risques et un dispositif de contrôle et d'audit destiné à alimenter l'amélioration continue.

Le Contrôle Interne a par ailleurs été renforcé fin 2021. Il proposera des plans d'actions pour une maîtrise des risques clés et rapportera au Directoire et au Comité d'audit.

Gestion des risques métier :

Les risques métier sont pour l'essentiel gérés dans le cadre des différentes certifications qualité que nous avons obtenues et qui font régulièrement l'objet d'audits externes de contrôles.

Ils portent notamment sur la revue complète de nos processus marketing, achats, production, logistique, commerce.

Depuis de début des années 2000, les croissances externes successives ont permis un élargissement de la gamme de produits à toutes les appellations du Grand Sud de la France et depuis 2010 à Chablis, et aux vins étrangers : Chili et Afrique du Sud.

Dans le même temps, le portefeuille clients s'est équilibré entre les différentes réseaux de distribution (Grande distribution, traditionnel, exportations). Ces deux éléments ont permis une **mutualisation des risques produits et clients**.

Autre point essentiel, les **achats de vins** font l'objet de procédures rigoureuses visant à assurer la meilleure adéquation entre les marchés en amont (production) et les marchés aval (distribution).

Le contrôle interne porte notamment sur les plans prévisionnels d'achats établis pour l'année N+1 et leur suivi tout au long de l'année :

- niveau de couverture (achats engagés sur ventes prévisionnelles)

- prix moyen des achats engagés

Les **stocks** connaissent pour la plupart une rotation assez rapide (de l'ordre de trois mois en moyenne).

Les stocks de vins en vrac (près de la moitié des stocks) présentent un risque de dépréciation très faible.

Les stocks de produits finis ou semi finis et de matières sèches font l'objet d'inventaires physiques complets au minimum une à deux fois par an et d'inventaires tournants réguliers.

La coordination entre les services d'achat, de production et les services commerciaux, par l'intermédiaire des cellules de planification, permet de limiter les risques de dépréciations.

Le poste **clients** fait l'objet de procédures visant à encadrer et à identifier tout risque sur les créances client. AdVini dispose pour la gestion de ce risque :

- d'une assurance clients globale qui permet de garantir l'essentiel de l'activité à hauteur de 90% de l'encours,
- de procédures dérogatoires très restrictives en cas d'encours non couvert par l'assurance
- d'une cellule de credit-management centralisée

Gestion des risques financiers :

AdVini a régulièrement fait évoluer sa gouvernance, ses organisations et ses outils de gestion de façon à optimiser l'identification et la gestion des risques, y compris financiers.

La réactivité et l'adaptation de nos organisations aux évolutions de notre environnement ont ainsi permis à AdVini de traverser une crise financière et économique majeure comme celle de 2008-2009.

Pour une efficacité encore accrue, dans le cadre de la révision de la gouvernance, le contrôle de gestion est depuis 2013 rattaché à la Direction Administrative et Financière et une Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance a été créée de façon à renforcer la maîtrise des risques et à assurer un cadre sécurisé au développement d'AdVini.

Evolution de l'organisation et des systèmes d'information :

Les équipes de contrôle au sein d'AdVini sont structurées de la façon suivante:
La révision comptable ainsi que l'établissement des comptes consolidés sont pilotées par la **Direction Administrative et Financière du Groupe**.
Elle s'appuie sur les directions financières de chaque grande région (Languedoc, Sud-Est, Sud-Ouest et Chablis), chargées de la tenue de la comptabilité, du reporting financier mensuel et de la réalisation des arrêtés comptables trimestriels, semestriels et annuels.

La Direction Administrative et Financière Groupe est en charge du reporting comptable Groupe mensuel et de la mise en œuvre de la politique financière.

Une équipe contrôle de gestion, également positionnée au niveau du Groupe, travaille à l'établissement et au suivi des coûts standards et contrôle la performance commerciale. Elle est relayée par des contrôleurs de gestion basés dans les principales maisons de vins.

La trésorerie relève d'une équipe centralisée depuis 2011, année au cours de laquelle a été également mise en place une facturation clients centralisée sur AdVini.

Le **système d'information** repose sur un ERP (SAP) déployé en janvier 2016. Ce système centralisé, commun à l'ensemble des filiales françaises du Groupe, constitue la clé de voûte du système de contrôle et de gestion des risques. Des groupes de travail, conduits par un pilote, référent dans son domaine, veillent à son optimisation permanente (développements, nouveaux modules, veille règlementaire, formation des équipes).

Les processus comptables et financiers :

Regroupés dans le manuel de management qualité, ils décrivent l'ensemble des processus de management, des processus de réalisation et des processus support.

Parmi ceux qui concernent l'information financière, nous pouvons citer :

Le plan stratégique

Initié par le Comité stratégie, développement et investissements, en relation avec les Directions de chaque filiale, le plan stratégique définit les axes de développement d'AdVini, les actions à engager et les ressources à mobiliser, à un horizon de 3 à 5 ans. Il se matérialise à travers un Business Plan détaillé, descriptif et chiffré et aboutit à la validation d'un compte de résultat et d'un plan de financement prévisionnels.

Le processus budgétaire

Applicable à l'ensemble des sociétés, le processus budgétaire repose sur le plan stratégique défini par la commission stratégie et développement et approuvé par le Conseil de Surveillance.

Une note de cadrage budgétaire précise les orientations à l'ensemble des directions en vue de la préparation des budgets. Ces derniers portent sur l'activité, les charges d'exploitation, les investissements, les postes du BFR et les flux de trésorerie.

Après validation par le Directoire, les prévisions sont présentées au Comité stratégie, développements et investissements.

Le processus budgétaire se déroule entre octobre et décembre. Un révisé est réalisé à mi exercice.

Le processus d'arrêté comptable

Le pilotage financier se fait sur la base d'un reporting comptable mensuel pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les arrêtés comptables semestriels sont définis dans un processus qui précise l'ensemble des étapes, des acteurs internes et intervenants externes (commissaires aux comptes), ainsi que le planning.

Le reporting mensuel

Un compte de résultat mensuel est établi pour l'ensemble des maisons de vins et trimestriel pour leurs filiales, construit sur la base de dossiers de travail homogènes et proches des dossiers de révision trimestriels.

Il s'agit d'un outil de pilotage précieux dont la fiabilité est régulièrement étalonnée sur les arrêtés trimestriels.

Le compte de résultat est complété par un suivi du besoin en fonds de roulement et de ses composants et par un tableau des flux de trésorerie.

Ce reporting fait l'objet d'une analyse chaque mois avec les dirigeants dans le cadre des comités exécutifs et des comités de direction mensuels.

Des **procédures** particulières viennent encadrer les risques financiers.

- le risque clients : Outre la mutualisation du risque liée à un portefeuille clients élargi et équilibré, la gestion du risque clients repose avant tout sur une assurance clients généralisée et sur des sécurités dans le système d'information qui permettent de bloquer les clients entrant en zone de risque. Tout client hors du champ de l'assurance clients relève de procédures dérogatoires strictement réglementées.

 Un service Credit-Management centralisé au niveau du Groupe assure le recouvrement de l'ensemble des clients pour une meilleure efficacité.

- les investissements : les besoins d'investissements, par entité et services, sont étudiés dans le cadre du processus budgétaire et validés par le Conseil de Surveillance.

 Un suivi trimestriel est réalisé dans le cadre d'une Commission d'investissements présidée par le Directeur Administratif et Financier.

- Le risque de change : La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini reste réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. Le risque de change, en terme d'actifs, porte également sur le Peso Chilien et le Rand Sud-Africain, le RMB chinois et le dollar de Hong Kong, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

 Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. A noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini est passé en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de taux : Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

 Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux ont été mises en œuvre et sont adaptées en fonction de l'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini est passée en 2011 en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de liquidité : Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires et s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme. Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

La centralisation de la trésorerie sur AdVini, depuis 2011, permet une optimisation des ressources et de leur allocation.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très faiblement mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité est très limité.

- Le risque financier lié aux effets du changement climatique : Ce risque financier est encore limité à court terme. Toutefois, AdVini s'adapte aux changements climatiques, tant en contribuant par sa politique environnementale à limiter sa production de gaz à effets de serre, qu'en faisant évoluer ses méthodes culturales, avec notamment le développement de l'irrigation dans le cadre d'une consommation d'eau maîtrisée ou encore le choix de cépages plus résistants à la sécheresse.

L'environnement de contrôle

Conscient des enjeux que représente le contrôle interne pour un groupe en développement et dans un contexte économique et financier de plus en plus instable, AdVini fait régulièrement évoluer son organisation et sa gouvernance, comme indiqué dans les précédents paragraphes.

Une **commission finances** se réunit au minimum deux fois par an. Elle assure la communication entre les équipes finances / gestion, permet le partage des bonnes pratiques et l'identification des risques pour l'ensemble des sujets financiers, comptables et de gestion.

Enfin, le **comité d'audit** a élargi son champ d'intervention depuis 2012 en traitant, outre les sujets liés aux clôtures semestriels et annuels, d'autres thèmes relevant de l'audit interne.

Le contrôle interne repose :

- au niveau du Groupe, sur les services contrôle de gestion et qualité chargés de définir les méthodes et d'en surveiller l'application.

- au niveau des maisons de vin, ou par grande région, sur les contrôleurs de gestion Maisons chargés de relayer les procédures Groupe.

Toutes ces équipes partagent un système d'information commun et unique.

VII. Autres informations

Observations formulées par le comité d'entreprise

Néant.

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du Groupe AdVini.

VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2022

PREMIERE RESOLUTION : Lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux membres du Directoire.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat — L'assemblée générale, sur proposition du Directoire,

Origine

- Report à nouveau créditeur 236.972,38 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice 3.207.111,55 €

Affectation

- A la réserve légale : 160.355,58 €
 qui s'élevant ainsi à 1.063.642,80 €
- A titre de dividende : 1.970.917,50 €
 Soit un dividende de 0,50 € par action
- Au compte de report à nouveau : 1.312.810,85 €
 qui s'élevant ainsi à 1.312.810,85 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social de la Société, le 29 juillet 2022.

Les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2020	0	0
31/12/2019	0	0
31/12/2018	1.299.010,22 €	0

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des charges non déductibles.

CINQUIÈME RESOLUTION : Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions.

SIXIÈME RESOLUTION : Examen et approbation du rapport établi par le Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

SEPTIÈME RESOLUTION : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux.

HUITIÈME RÉSOLUTION : Examen, approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice écoulé.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : Examen, approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice écoulé.

DIXIEME RÉSOLUTION : Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Directoire présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.

ONZIÈME RÉSOLUTION : Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Conseil de surveillance présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat**.**

DOUZIÈME RESOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2022.

TREIZIÈME RESOLUTION : Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants et lecture du rapport spécial correspondant établi par le Directoire.

QUATORZIÈME RESOLUTION : Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions et lecture du rapport spécial correspondant établi par le Directoire.

QUINZIÈME RESOLUTION : Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la Société de ses propres actions visée à l'article L.22-10-62 du Code de commerce.

SEIZIÈME RESOLUTION : Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre GUENANT en qualité de membre du Conseil de surveillance.

DIX-SEPTIÈME RESOLUTION Renouvellement du mandat de Madame Marie-Elisabeth JEANJEAN, épouse PLANTADE en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION : Prise d'acte de la démission de Madame Angeles GARCIA POVEDA MORERA de son mandat de membre du Conseil de surveillance et décision de remplacement par Madame Amélie FAURE.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION : Prise d'acte de la démission de Madame Amélie FAURE de ses fonctions de censeur et nomination de Madame Angeles GARCIA-POVEDA en qualité de censeur.

VINGTIÈME RÉSOLUTION : Pouvoir en vue des formalités.

2. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

VINGT ET UNIÉME RÉSOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités.

Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION : Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs.

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs au Directoire pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature.

VINGT-SIXIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés avec suppression du droit préférentiel de souscriptions des actionnaires.

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION : Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, réalisés par augmentation de capital ou par acquisition d'actions.

VINGT-HUITIEME RESOLUTION : Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux.

Annexes

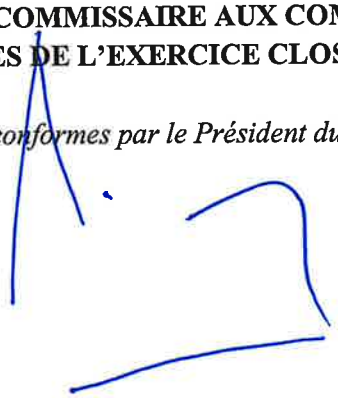
Tableau des résultats des 5 derniers exercices d'AdVini SA

Date d'arrêté	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	31 534 680	31 534 680	31 534 680	30 827 152	7 695 904
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 941 835	3 941 835	3 941 835	3 853 394	3 847 952
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	234 939 660	230 339 926	240 251 747	232 411 004	235 540 704
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2 720 421	4 945 234	2 700 538	4 489 202	3 044 856
Impôts sur les bénéfices	-2 737 934	-1 112 112	-1 870 060	-1 664 952	-1 351 060
Participation des salariés	186 887	161 039	187 376	242 015	158 723
Dot. Amortissements et provisions	2 064 356	8 369 948	2 849 641	4 771 782	1 640 934
Résultat net	3 207 112	-2 473 641	1 533 581	1 140 356	2 596 258
Résultat distribué				1 299 010	1 577 660
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,34	1,5	1,11	1,53	1,1
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,81	-0,63	0,39	0,3	0,67
Dividende attribué	0	0	0	0,34	0,41
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	296	283	288	289	287
Masse salariale	13 241 010	12 311 115	13 005 020	12 331 777	11 885 297
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	6 119 227	5 477 981	6 129 711	4 403 896	5 725 708

ADVINI
Société anonyme à directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 31.534.680 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. Montpellier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Certifiés conformes par le Président du Directoire



KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S. ERNST & YOUNG Audit

AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.
Parc Eureka - 251 rue Euclide
34960 Montpellier
S.A.S. au capital de € 200 000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société AdVini,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode lié à la décision publié par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19 » de la note 3 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les impacts du changement de la méthode intervenu au titre de l'exercice.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2021, la valeur nette des *goodwill* s'élève à K€ 11 552 et celle des actifs incorporels à durée de vie indéterminée à K€ 28 762, dont K€ 24 874 au titre des marques à durée de vie indéterminée. Comme mentionné dans la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés, les *goodwill* représentent l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Comme mentionné dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés, les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats. Les *goodwill* et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre ou plus fréquemment en cas d'apparition d'indices de perte de valeur.	Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée aux normes comptables en vigueur. Nous avons également étudié les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur, et notamment : ► analysé les procédures mise en place par la direction pour s'assurer du caractère exhaustif des éléments composant la valeur comptable des UGT ; ► examiné les modalités de calcul de la valeur d'utilité appréciée par les flux de trésorerie futurs actualisés. Nous avons étudié les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de croissance. Nous avons examiné la cohérence des prévisions des flux de trésorerie avec les budgets 2022 établis par la direction et approuvés par le conseil de surveillance.

Le test de dépréciation conduit, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Une mauvaise appréciation des flux de trésorerie prévisionnels peut induire un risque de surévaluation de la valeur recouvrable des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sont présentés dans les notes 15 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'appréciation de la valeur recouvrable des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation par la direction d'hypothèses et d'estimations afin de procéder à cette appréciation.

Avec l'aide d'experts en évaluation intégrés à notre équipe, nous avons :

- analysé les modalités de détermination et la cohérence du taux d'actualisation, du taux de redevance et du taux d'entretien de la marque avec les hypothèses de marché sous-jacentes et ;
- apprécié la sensibilité de la valeur d'entreprise et de la valeur de la marque aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues par la direction pour intégrer les effets estimés de la crise liée à la pandémie de Covid-19 ;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 15 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ **Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdVini par vos assemblées générales du 8 juin 2012 pour le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S. et du 14 mars 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S. était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Montpellier, le 29 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.	ERNST & YOUNG Audit
Nicolas Blasquez	Marie-Thérèse Mercier

AdVini

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Compte de résultat

Etat du Résultat global

Etat de la situation financière

Tableau de flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux états financiers

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	31-déc-21	31-déc-20
Produit des activités courantes	5	**280 247**	**247 906**
Achats consommés		**-183 171**	**-161 237**
Marge		**97 076**	**86 669**
%		34,6%	35,0%
Charges de personnel		**-39 953**	**-36 608**
Charges externes		**-29 963**	**-29 334**
Impôts et taxes		**-4 043**	**-4 320**
Provision et amortissements	7,8,9	**-13 717**	**-15 855**
Autres charges et produits opérationnels courants	11	**-699**	**548**
Quote part des sociétés mises en équivalence		**-84**	**5**
Résultat opérationnel courant		**8 617**	**1 105**
EBITDA **		**22 334**	**16 960**
Autres charges et produits opérationnels non courants	11	**-58**	**-1 941**
Résultat opérationnel		**8 559**	**-836**
Coût de l'endettement financier net		**-3 528**	**-1 953**
Autres charges et produits financiers		**102**	**-54**
Résultat avant impôts		**5 132**	**-2 843**
Charge d'impôt	13	**-610**	**-495**
Résultat net		**4 522**	**-3 338**
Résultat net - Part du groupe		4 032	-4 083
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle		490	744
Résultats par action en euros (part du groupe) :	14		
- de base pour le résultat net		1,05	-1,06
- dilué pour le résultat net		1,05	-1,06

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Etat du Résultat global

en milliers d'euros	31-déc.-21	31-déc.-20
Résultat net	**4 522**	**-3 338**
Variation des hypothèses actuarielles indemnité de départ à la retraite	154	-124
Effet d'impôt différé sur indemnités de départ à la retraite	-31	31
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat	**123**	**-93**
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	-54	149
Effet d'impôt différé sur instrument de couverture	21	-39
Ecart de conversion	-243	-2 967
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	**-276**	**-2 856**
Autres éléments du résultat global	**-153**	**-2 949**
RESULTAT GLOBAL	4 369	-6 287
dont part groupe	3 698	-6 441
dont part des tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	672	153

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Etat de la situation financière

en milliers d'euros	Notes	31-déc-21	31-déc-20 (*)
Goodwill	15	11 552	7 857
Immobilisations incorporelles	7	28 877	27 733
Droits d'utilisation	9	33 016	31 990
Immobilisations corporelles	8	124 289	124 629
Participations dans des entreprises associées	17	4 692	4 917
Autres actifs financiers non courants		2 488	2 484
Impôts différés actifs		592	796
Actifs non courants		**205 506**	**200 404**
Stocks	19	122 250	125 011
Clients		24 098	20 148
Autres créances		11 155	15 285
Actifs d'impôts exigibles		1 761	1 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	24 691	25 394
Actifs courants		**183 955**	**187 647**
TOTAL ACTIF		**389 460**	**388 052**
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		39 632	40 936
Résultat Part du Groupe		4 032	(4 083)
Capitaux propres Part du Groupe	**23**	**93 937**	**87 126**
Intérêts Minoritaires		2 913	7 239
Capitaux propres	**23**	**96 850**	**94 366**
Dettes financières	24	87 539	80 442
Dettes locatives	9	22 174	21 125
Passifs d'impôts différés		11 718	10 945
Provisions part non courante		2 029	2 113
Passifs non courants		**123 460**	**114 625**
Dettes financières - part à moins d'un an	24	74 671	90 962
Dettes locatives	9	3 617	3 167
Dettes d'impôt exigible		596	345
Fournisseurs et comptes rattachés		62 021	56 034
Provisions part courante		1 681	1 657
Autres passifs courants		26 563	26 897
Passifs courants		**169 151**	**179 061**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**389 460**	**388 052**

(*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19

Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	Notes	31-déc-21	31-déc-20
Résultat net consolidé		**4 522**	**-3 338**
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	6,7,8	14 276	12 624
Autres produits et charges calculés		145	-17
Plus ou moins values de cessions		-3 360	-120
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		84	-5
- Dividendes (titres non consolidés)		-19	-31
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**15 647**	**9 113**
Coût de l'endettement financier net		3 471	2 026
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	10	610	495
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**19 728**	**11 634**
Impôts versés		-932	-918
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		8 866	604
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**27 662**	**11 320**
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels	6,7,8	-9 705	-8 510
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6,7,8	473	1 593
Décaissements liés aux investissements financiers non courants		-2	-48
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants			
- Dividendes (titres non consolidés)		161	101
Variation nette des prêts et créances		-120	217
Incidence des variations de périmètre		1 177	
Cession de filiales et autres unités de production			
Subventions d'investissement encaissées			
Flux net de tresorerie lié aux opérations d'investissement		**-8 017**	**-6 647**
Achats et ventes d'actions propres		-394	-415
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital			
Souscription de capital des minoritaires dans les filiales		0	14
Dividendes payés au cours de l'exercice			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-16	-27
Encaissement liés aux nouveaux emprunts	17	14 600	108 444
Remboursement d'emprunts	8,17	-31 747	-59 946
Intérêts financiers nets versés		-3 347	-1 906
Autres flux liés aux opérations de financement		-4 617	-1 586
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**-25 522**	**44 578**
Incidence des variations des cours des devises		209	-345
Variation de trésorerie		**-5 668**	**48 906**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		**-35 361**	**-84 266**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		**-41 036**	**-35 361**

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Stock	3 996	2 142
Clients	257	769
Fournisseurs	2 816	-2 180
Autres créances et dettes	1 797	-127
Variation du BFR	**8 866**	**604**

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réévaluation	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total Capitaux Propres Groupe	Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux propres
au 31/12/2018	30 828	18 624	37	-990	47 546	96 045	7 373	103 418
au 31/12/2019	31 535	18 738	-1 002	-1 037	49 372	97 606	7 757	105 363
Résultat net					-4 083	-4 083	745	-3 338
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-2 358	-2 358	-591	-2 949
Résultat global					**-6 441**	**-6 441**	**153**	**-6 287**
Augmentation de capital ADVINI SA								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto détenus				-415		-415		-415
Dividendes versés						0	-24	-24
Dividendes versés en actions						0		0
Variation de périmètre			-3 825			-3 825	-649	-4 474
Autres					199	199	2	202
au 31/12/2020*	31 535	18 738	-4 827	-1 451	43 131	87 125	7 239	94 366
Résultat net					4 032	4 032	490	4 522
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-334	-334	182	-153
Résultat global					**3 698**	**3 698**	**672**	**4 369**
Opérations sur titres auto détenus				606		606		606
Dividendes versés						0	-37	-37
Dividendes versés en actions						0		0
Variation de périmètre			3 334			3 334	-4 964	-1 630
Autres					-827	-827	2	-825
au 31/12/2021	31 535	18 738	-1 492	-845	46 001	93 937	2 913	96 850

(*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Notes annexes aux états financiers

Note 1. Informations générales ---- 72
Note 2. Faits caractéristiques de la période ---- 72
Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation ---- 73
Note 4. Evolution du périmètre de consolidation ---- 79
Note 5. Information sectorielle ---- 82
Note 6. Charges de personnel ---- 84
Note 7. Immobilisations incorporelles ---- 85
Note 8. Immobilisations corporelles ---- 87
Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives ---- 89
Note 10. Provisions et dépréciations ---- 91
Note 11. Autres charges et produits opérationnels ---- 93
Note 12. Résultat financier ---- 94
Note 13. Impôts sur les résultats ---- 94
Note 14. Résultat par action ---- 96
Note 15. Goodwill ---- 97
Note 16. Dépréciation des actifs ---- 99
Note 17. Participation dans les entreprises associées ---- 100
Note 18. Actifs financiers ---- 100
Note 19. Stocks ---- 104
Note 20. Créances clients ---- 104
Note 21. Autres actifs courants ---- 105
Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie ---- 105
Note 23. Capitaux propres ---- 106
Note 24. Dettes financières ---- 108
Note 25. Covenants ---- 110
Note 26. Passifs financiers ---- 110
Note 27. Instruments dérivés et gestion des risques financiers ---- 112
Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation ---- 114
Note 29. Parties liées ---- 114
Note 30. Engagements et passifs éventuels ---- 116
Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période ---- 117
Note 32. Informations diverses ---- 117

Note 1. Informations générales

AdVini (ci- après « le Groupe ») est une société de droit français dont le siège social est situé L'Enclos Saint Félix de Lodez (34). Son activité est la production, le négoce et l'élevage de vins.

Les comptes consolidés d'AdVini sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE :

- S.A. au capital de 1 908 800 Euros
- Siège social : Saint Félix de Lodez
- R.C.S. : Montpellier 348 276 536

AdVini est une société anonyme cotée sur l'Eurolist Paris Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0000053043). Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

En date du 21 mars 2022, le Directoire a arrêté les comptes au 31 décembre 2021 qui ont été présentés au Conseil de surveillance le 22 mars et a autorisé leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 16 juin 2022.

Note 2. Faits caractéristiques de la période

2.1 Impact de la pandémie de COVID-19

Dans le contexte de crise conjoncturelle exceptionnelle liée au Covid 19, le Groupe a maintenu son engagement pour préserver la santé et la sécurité des salariés tout en assurant le maintien de l'activité.

2.2 Episode de gel du mois d'avril

Le mois d'avril dernier, nos propriétés, principalement en Bourgogne, en Languedoc et dans le Bordelais ont été fortement impactées par un épisode de gel massif.
Une évaluation de la sous activité liée à cet évènement a été menée, et comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2021 à partir d'un seuil significatif d'au moins 20%.
Ainsi les impacts financiers au 31 décembre 2021 sont :

- Une valorisation des stocks minorée de 698K€
- Le reclassement des charges liées à la sous activité en charges exceptionnelles pour un montant de -1M€.

2.3 Variations de périmètre

La société Advini a acquis 66% de la société BVC (Benoît et Valérie Calvet) en date du 26 avril 2021 avec pour objectif d'accélérer le développement à l'international de l'activité et des marques de cette société.

La société Advini a cédé 100% de la société Rigal dans le cadre d'un accord de partenariat avec les Vignerons de Buzet (VdB) acquièrent auprès d'AdVini l'intégralité des parts de la SAS Rigal. Les deux maisons, reconnues pour la qualité de leurs vins, de leur service aux clients, mais également pour leurs valeurs communes en matière de RSE, complètent cette opération innovante par la mise en place d'une alliance commerciale pour le développement export du nouvel ensemble.

Advini South Africa a acheté 39% des minoritaires de Ken Forrester portant la participation du Groupe à 90% en date du 6 mai 2021. Puis une opération de restructuration interne a été menée au niveau du sous-groupe Advini South Africa avec pour objectif de remonter les participations des minoritaires des sociétés filiales, au sein de la holding South Africa. La société Advini détient désormais 92.78% de la société Advini South Africa.

Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC et SIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2021. Les IFRS sont disponibles sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm).
Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2021, à savoir :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE attendue (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendment to IFRS 4 – deferral of IFRS 9	01/01/2021	01/01/2021
2	Interest rate benchmark reform – Phase 2 Amendments to IFRS9, IAS39, IFRS7, IFRS4 and IFRS16	01/01/2021	01/01/2021
3	Amendments to IFRS 16 Leases: Covid-19-Related Rent Concessions beyond 30 June 2021	01/04/2021	01/01/2021

L'adoption des nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact significatif sur les comptes du Groupe.

Enfin, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune autre norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux états financiers ouverts le 1er janvier 2021 :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IFRS 10 and IAS 28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	*Reportée*	*Suspendu*
2	IFRS 17 Insurance contracts	1/01/2023	1/01/2023
3	Amendments to IAS 1: Classification of Liabilities as Current or Non-current	1/01/2023	NC
4	Amendments to IAS 16: Property, Plant and Equipment— Proceeds before Intended Use	1/01/2022	01/01/2022
5	Amendments to IAS 37: Onerous Contracts—Cost of Fulfilling a Contract	1/01/2022	01/01/2022
6	Annual Improvements to IFRS 2018-2020[1]	1/01/2022	01/01/2022
6.1	IFRS 9 : Fees in the '10 per cent' Test for Derecognition of Financial Liabilities		
6.2	Illustrative Examples accompanying IFRS 16 Leases: lease incentives		
6.3	IAS 41: Taxation in Fair Value Measurements		
7	Amendments to IAS 1 [et IFRS Practice Statement 2]: Disclosure of Accounting Policies	01/01/2023	NC
8	Amendments to IAS 8 : Definition of Accounting Estimates	01/01/2023	NC
9	Amendments to IAS 12 Income Taxes: Deferred Tax related to Assets and Liabilities arising from a Single Transaction	01/01/2023	NC

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

Par ailleurs les comptes consolidés annuels du Groupe ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposé sondage à l'IASB et l'IFRIC à la date de clôture.

[1] Ne sont pas repris dans ce tableau l'amendement d'IFRS 1 concernant l'évaluation des écarts de conversion de filiales qui adoptent les IFRS après leur mère (AIP 2018-2020) ou l'amendement d'IFRS 3 (références au cadre conceptuel)

Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indications contraires.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente (qui sont évalués à la juste valeur) conformément aux règles édictées par les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 ont une durée de 12 mois.

Règles de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Le groupe a fait le choix de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence en Résultat opérationnel conformément à la recommandation ANC 2013-01 du 4 avril 2013.

Conversion des opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

- **Transactions en devises**

Les transactions en devises sont converties sur la base du cours en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant du règlement de ses opérations et de la conversion au taux de change à la clôture des actifs et passifs libellés en devises sont comptabilisés en produits ou en perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une activité à l'étranger, en l'occurrence l'Afrique du Sud, sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la cession de l'investissement net.

- **États financiers libellés en devises**

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.

Cette conversion s'applique également au goodwill.
Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.
Les capitaux propres sont convertis au taux historique. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion », jusqu'à la cession complète de la société.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. La subvention est comptabilisée en diminution des coûts liés dans les exercices qui ont supporté les coûts qu'elle compense.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

Estimations et incertitudes

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période antérieure.

- **Jugements**

Le management a émis des hypothèses en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont les effets sont significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernant les contrats de location pour lesquels le Groupe est locataire :

- **Contrat de location financement**

Le Groupe conclut régulièrement des contrats de location portant sur des équipements. Le Groupe analyse à la date de signature de chaque contrat, sur la base des termes et conditions des conventions, s'il conserve ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués. Selon l'analyse ainsi effectuée, ils sont comptabilisés soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

- **Recours à des estimations**

Les principales estimations utilisées sont les suivantes :

- Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management procède à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retient un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs. Des détails complémentaires sont communiqués en note 16 – Dépréciation des actifs.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue le coût des transactions avec des membres du personnel et les dirigeants et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir à un modèle financier décrit en note 23 –capitaux propres.

- Impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

De plus amples détails sont communiqués en note 13– Impôts sur les résultats.

– Impôts sur le résultat.

- Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative.

De plus amples détails sont communiqués en note 10 – Provisions et dépréciation.

- Provisions pour risques et charges et provisions clients

La détermination du montant des provisions requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra.

De plus amples détails sont fournis en note 10 – Provisions et dépréciation.

- **Changement de méthode comptable (IAS 19- Provision indemnités retraites) :**

En avril 2021, l'IFRS-IC a rendu une décision définitive sur les modalités d'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de service. Précisément, le comité d'interprétation a conclu que les avantages accordés ne sont attribués qu'aux seules périodes pendant lesquelles l'employé rend les services qui lui donnent droit à ces avantages et aucun avantage n'est attribué en-dehors de ces périodes, même si l'employé rend des services pendant ce temps. De ce fait, le coût estimé d'un régime d'avantages des salariés à prestations définies doit être étalé sur les dernières années de carrière (et non dès l'embauche) lorsque l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite, le montant des avantages dépend de l'ancienneté et le montant est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives.

Ce changement de méthode entraîne une baisse de l'engagement pour un montant de 476 k€ au 31 décembre 2020.

Le tableau de passage pour décembre 2020 se présente comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2020 publié	Changement de méthode	31/12/2020 retraité
Goodwill	7 857		7 857
Immobilisations incorporelles	27 733		27 733
Droits d'utilisation	31 990		31 990
Immobilisations corporelles	124 629		124 629
Participations dans des entreprises associées	4 917		4 917
Autres actifs financiers non courants	2 484		2 484
Impôts différés actifs	796		796
Actifs non courants	**200 404**		**200 404**
Stocks	125 011		125 011
Clients	20 148		20 148
Autres créances	15 285		15 285
Actifs d'impôts exigibles	1 809		1 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 394		25 394
Actifs courants	**187 647**		**187 647**
TOTAL ACTIF	388 052		388 052
Capital émis	31 535		31 535
Primes d'émission	18 738		18 738
Réserves	40 579	357	40 936
Résultat Part du Groupe	(4 083)		(4 083)
Capitaux propres Part du Groupe	**86 769**	**357**	**87 126**
Intérêts Minoritaires	7 239		7 239
Capitaux propres	**94 009**	**357**	**94 366**
Dettes financières	80 442		80 442
Dettes locatives	21 125		21 125
Passifs d'impôts différés	10 826	119	10 945
Provisions part non courante	2 589	(475)	2 113
Passifs non courants	**114 981**	**(357)**	**114 625**
Dettes financières - part à moins d'un an	90 962		90 962
Dettes locatives	3 167		3 167
Dettes d'impôt exigible	345		345
Fournisseurs et comptes rattachés	56 034		56 034
Provisions part courante	1 657		1 657
Autres passifs courants	26 897		26 897
Passifs courants	**179 061**		**179 061**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	388 052		388 052

Note 4. Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 69 sociétés dont 64 sont consolidées par intégration globale et 5 par mise en équivalence (contre 69 sociétés au 31 décembre 2020).

Au cours de l'exercice les opérations suivantes ont été effectuées :

- Advini South Africa a acheté 39% des minoritaires de Ken Forrester portant la participation du Groupe à 90% en date du 6 mai 2021. Puis une opération de restructuration interne a été menée au niveau du sous-groupe Advini South Africa avec pour objectif de remonter les participations des minoritaires des sociétés filiales, au sein de la holding South Africa. La société Advini détient désormais 92.78% de la société Advini South Africa.

- AdVini a acquis 10% des minoritaires de Prodégustation portant ainsi sa participation à 100% le 8 mars 2021.

- AdVini a cédé sa participation (100%) dans la société Rigal le 30 juin 2021.

- Advini a acquis des minoritaires de la SC du Causse d'Arboras portant ainsi sa participation à 67.75% en octobre 2021.

- La société Garri du Gai a fusionné par absorption dans la société AMP Medoc rétroactivement au 1er janvier 2021.

- AdVini a acquis 66% de la société BVC (Benoît & Valérie Calvet) en date du 26 avril 2021.

L'incidence des variations du périmètre sur le TFT est de 1 177 K€ correspondant à la cession Rigal pour 7 M€ (y compris remboursement compte courant de 1 M€ par l'acquéreur) et à l'acquisition de BVC pour -5,9 M€ (nettes des trésoreries de chaque entité à la date d'opération, soit respectivement : -76 K€ et + 832 K€).

Les autres flux liés aux opérations d'investissement concernent principalement les rachats des minoritaires soit Prodegustation (0.3 M€), les minoritaires d'Advini South Africa (4.2M€), et CFV (1.3 M€) et Prodegustation (0.3 M€) en 2020.

Au 31 décembre 2021, BVC a contribué à hauteur de 19,8M€ au Chiffre d'affaires consolidé, de 1,4M€ à l'Ebitda et 0,967M€ au résultat net.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement BVC se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	
Acquisition de titres de participation	7 684
Titres auto-détenus	-1 000
Trésorerie nette	-697
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**5 987**

Les actifs et passifs des entrées de périmètre BVC se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	01-avr-21
Immobilisations incorporelles	8 290
Immobilisations corporelles	143
Autres actifs non courants	13
Actifs non courants	**8 445**
Stocks	3 109
Clients	4 012
Autres créances	542
Trésorerie et équivalents de trésorerie	692
Actifs courants	**8 355**
TOTAL ACTIF	**16 801**
Dettes financières	-
Autres passifs non courants	1 091
Passifs non courants	**1 091**
Dettes financières	11
Fournisseurs et comptes rattachés	3 787
Autres passifs courants	532
Passifs courants	**4 330**
TOTAL PASSIF	**5 421**

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Liste des sociétés du Groupe :

	NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	**SA AdVini (Mère)**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	**SARL TRANSPORTS LODEZIENS**	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	**SAS OGIER**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	**SAS ETS LEONCE AMOUROUX**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	**SAS CAZES**	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	**SAS GASSIER**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	**SAS ANTOINE MOUEIX**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	**SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	**GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN**	71,43%	71,43%	Euro	Intégration globale
10	**ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)**	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
11	**ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)**	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
12	**SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER**	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
13	**SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC**	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
14	**SCEA LE FENOUILLET**	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
15	**SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM**	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
16	**SCEA MAS DE PIVE**	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
17	**SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)**	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
18	**SCI CHÂTEAU BARON GEORGES**	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
19	**SCI ADVINI PATRIMOINE**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
20	**SCI ANTOINE MOUEIX**	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
21	**SAS LA TABLE D'AIME**	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
22	**SCEA CHÂTEAU GASSIER**	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
23	**SAS DOMAINE LAROCHE**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
24	**SAS MAS LA CHEVALIERE**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	**EURL LE VIEUX MOULIN**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	**SCI DU DOMAINE LAROCHE**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
27	**ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)**	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
28	**ADVINI UK (Royaume-Uni)**	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
29	**L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)**	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
30	**SCEA PAULILLES**	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
31	**CLUB FRANCAIS DU VIN**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
32	**CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE**	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
33	**SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS**	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
34	**SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS**	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
35	**SC DU CAUSSE D'ARBORAS**	67,75%	67,75%	Euro	Intégration globale
36	**EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
37	**ADVINI ASIA**	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
38	**ADVINI SHANGHAI**	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
39	**SELECT VINS ADVINI INC**	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
40	**SAS MAS NEUF**	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
41	**SARL ECOLE DES VINS ADVINI**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
42	**SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
43	**ADVINI AB**	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
44	**SAS CHAMPY**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
45	**SCEV Domaine de Champy**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
46	**SCEV Laleure Piot**	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
47	**SCEA Domaine Cazes**	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
48	**SCI Cazes**	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
49	**SAS AMP MEDOC**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
50	**SCEA Patache d'AUX**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
51	**Advini South Africa**	92,78%	92,78%	Rand	Intégration globale
52	**Ken Forester**	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
53	**Maison du Cap**	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
54	**Le Bonheur**	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
55	**SCEA Domaine de Rocquefeuille**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
56	**SCEA Domaine de la Roncière**	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
57	**SCI La Roncière**	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
58	**SARL MAS DE LUNES**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
59	**SARL VIGNOBLES EN VOL**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
60	**SCEA DE LANDEYRAN**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
61	**STELLENBOSCH VINEYARDS**	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
62	**SAS PRODEGUSTATION**	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
63	**SCEA CHÂTEAU LIVERSAN**	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
64	**SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS**	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
65	**SAS L&M HOLDINGS**	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
66	**SCEA DOMAINE DES ROCS**	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
67	**ADVINI Italia**	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
68	**SAS BVC**	66,00%	66,00%	Euro	Intégration globale
69	**BVC BODEGAS**	66,00%	66,00%	Euro	Intégration globale

Note 5. Information sectorielle

- **Ventes de produits**

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Le chiffre d'affaires consolidé s'entend net des accords de coopération commerciale.

Dans le cadre des contrats de distribution, le Groupe analyse les critères et circonstances du contrat afin de conclure s'il agit en tant qu'agent ou principal.

Dans la totalité des contrats, le Groupe agit en tant que principal. Les éléments indiquant que le Groupe agit en tant que principal sont notamment que :

- le client s'attend à ce que ce soit le Groupe qui assume la majorité des obligations ;
- le Groupe peut fixer le prix de vente au consommateur ;
- le Groupe porte le risque de stock ;
- le Groupe exécute certains des services fournis ou modifie les produits proposés ;
- le Groupe assume le risque de crédit lié à la transaction.

- **Prestations de services**

Le chiffre d'affaires généré par les prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.

Le Groupe AdVini est organisé autour d'un secteur opérationnel principal : le secteur « vin ».

AdVini intervient sur toute la filière vin, et de façon quasi exclusive dans ce secteur, en tant que producteur, éleveur, négociant et metteur en marché. AdVini est organisé autour de maisons de vins, implantées au cœur des principales régions viticoles, et de structures centralisées qui regroupent les fonctions support et la commercialisation.

Ces secteurs opérationnels ont été regroupés car ils remplissent les critères de regroupement de la norme IFRS8 paragraphe 12 pour être regroupés en un seul secteur Vins. Les interactions entre les maisons, et avec les services centraux sont nombreuses :

- Sur le plan commercial :
 - Flux commerciaux croisés
 - Force de vente commune
- Sur le plan industriel :
 - Sites de stockage des vins et outils de production partagés
 - Logistique et stockages centralisés
- Sur le plan financier :
 - Gestion des besoins de trésorerie / flux de trésorerie
 - Décisions d'investissements
 - Gestion des besoins de financements

Dans ce contexte, le pilotage et mesure de la performance prennent toute leur importance au niveau global, c'est-à-dire à travers des indicateurs pilotés au niveau groupe.

Les autres activités connexes sont regroupées dans la colonne « Autres ». Ces activités sont les suivantes :

- Le transport et la gestion de la flotte de véhicules,
- La fabrication d'étiquettes et de capsules
- L'activité d'hôtellerie et de restauration

Elles ne représentent pas plus de 10% de l'ensemble et ne font donc pas l'objet d'une information séparée.

Au 31 décembre 2021

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2021	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	276 837	8 810	-5 400	**280 247**
Marge Brute	94 528	5 912	-3 364	**97 076**
%	34,1%	67,1%	62,3%	34,6%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	8 848	-223	-8	**8 617**
Résultat Financier	-3 031	-44	-351	**-3 426**
Résultat avant IS	-5 731	248	350	**-5 132**
Charge d'Impôt	-556	-54	0	**-610**
Actifs sectoriels	392 886	7 990	-11 415	**389 461**

Au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	245 077	8 345	-5 517	**247 906**
Marge Brute	84 477	5 840	-3 648	**86 669**
%	34,5%	70,0%	66,1%	35,0%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	1 326	-47	-173	**1 105**
Résultat Financier	-1 654	-78	-275	**-2 007**
Résultat avant IS	-2 254	-165	-425	**-2 843**
Charge d'Impôt	-332	-163	0	**-495**
Actifs sectoriels	389 785	8 455	-10 189	**388 052**

Les méthodes comptables utilisées pour l'information sectorielle sont cohérentes avec celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. La quasi-totalité des flux d'investissements concerne le secteur Vin.

Informations relatives aux zones géographiques

en millions d'euros

Au 31 décembre 2021	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	124,9	155,4	**280,2**

en millions d'euros

Au 31 décembre 2020	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	139,0	109,0	**248,0**

Chiffre d'Affaires (ventilé sur la base du pays de localisation du client).

Le Groupe n'a aucun client avec lequel il réalise un volume de ventes supérieur au dixième du chiffre d'affaires consolidé. La quasi-totalité des actifs immobilisés concerne des actifs localisés en France et en Afrique du Sud.

Note 6. Charges de personnel

Avantages du personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de personnel de la période à laquelle ils sont rattachés.

Pour le régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Les coûts sont estimés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ils sont évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le Groupe ne possède pas de régime particulier à prestations définies autre que le régime légal d'indemnités de départ en retraite de droit français et défini par la convention collective en vigueur.

en milliers d'euros	31-déc.-21	31-déc.-20
Salaires et traitements	28 144	26 058
Charges sociales	11 420	10 223
Participation des salariés	389	327
Charges liées aux actions gratuites	0	0
Total	**39 953**	**36 608**

Le montant des cotisations comptabilisées dans le cadre du régime à cotisations définies représente 1 812 milliers d'euros (contre 1 910 milliers d'euros en 2020).

L'évolution de l'effectif se présente de la manière suivante :

	31-déc.-21	31-déc.-20
Dirigeants	1	1
Cadres	209	220
Agents de Maîtrise	95	99
Employés et Ouvriers	439	431
Total	**744**	**751**

Note 7. Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	Logiciels (ERP)	Marques	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	**8 729**	**23 003**	**3 333**	**35 065**
Regroupement d'entreprises	(16)	2 417		**2 401**
Acquisitions	211		4	**215**
Cessions /Diminution				**0**
Ecarts de conversion		(12)		**-12**
Autres	(13)		60	**47**
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	**8 911**	**25 409**	**3 396**	**37 716**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2020	**6 467**	**391**	**475**	**7 332**
Regroupement d'entreprises	(21)			**-21**
Dotation aux Amortissements	1 356	5	17	**1 378**
Cessions/Diminution				**0**
Ecarts de conversion		(0)	(0)	**0**
Autres	5	145		**150**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2021	**7 807**	**540**	**492**	**8 839**
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	**2 262**	**22 613**	**2 858**	**27 733**
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	**1 104**	**24 869**	**2 904**	**28 877**

Evaluation

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charge dès qu'encourues.

Les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprise sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

	Frais de dév.ERP	Marques	Logiciels
Durée d'utilité	Finie	Indéfinie	Finie
Amortissement linéaire	7 ans	Non amorties	1 à 3 ans
Généré en interne ou acquis	Généré en interne et acquis	Acquises	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement jusqu'à la date de mise en service, puis quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît	Quand un indice de perte de valeur apparaît

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

Perte de valeur des immobilisations incorporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

Perte de valeur des marques

Les marques dans le Groupe correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie.

De ce fait, elles sont isolées dans un poste de bilan et ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année en application de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs (voir note 16).

Note 8. Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	**61 786**	**76 823**	**54 540**	**20 449**	**213 597**
Regroupement d'entreprises	135	(130)	(4)	5	**5**
Acquisitions	233	1 499	2 788	2 516	**7 035**
Cessions /Diminution	(223)	(123)	(611)	(381)	**(1 337)**
Ecarts de conversion	(11)	(23)	(19)	(4)	**(57)**
Autres	264	319	403	(859)	**128**
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	**62 185**	**78 365**	**57 096**	**21 726**	**219 371**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2020	**5 326**	**33 666**	**35 061**	**14 916**	**88 969**
Regroupement d'entreprises		(36)	(2)	6	**(31)**
Dotation aux Amortissements et Provisions	492	2 612	3 213	956	**7 272**
Cessions/Diminution	(143)	(62)	(590)	(347)	**(1 142)**
Ecarts de conversion	(1)	(4)	(13)	(4)	**(23)**
Autres			37		**37**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2021	**5 674**	**36 176**	**37 706**	**15 527**	**95 083**
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	**56 460**	**43 156**	**19 479**	**5 532**	**124 628**
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	**56 510**	**42 189**	**19 390**	**6 199**	**124 288**

Evaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles résultant de tests de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément de la structure.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs corporels sont capitalisées si elles contribuent à augmenter les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées distinctement à l'actif en remplacement du bien remplacé ou renouvelé.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle soit :

- Terrains — non amortis
- Plantations (vignes) — 15 à 35 ans
- Constructions (*) — 10 à 100 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriel — 5 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles — entre 5 et 10 ans

***** *Les bâtiments ayant un caractère historique sont amortis sur 100 ans.*

Contrats de location

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Actifs biologiques

Suite à l'amendement d'IAS 41 « Plantes productrices », les plantes productrices (dont les vignes) sont désormais dans le champ d'application d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et sont comptabilisées au coût amorti. Cela n'a eu aucun impact sur le traitement appliqué par Advini.

Perte de valeur des immobilisations corporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives

Les droits d'utilisation avant application de la norme IFRS 16 concernent les valeurs de fermage et le retraitement des crédits baux en application d'IAS 17.

Ces droits d'utilisation étaient comptabilisés respectivement dans les immobilisations incorporelles et dans les immobilisations corporelles. Ils ont été reclassés en droit d'utilisation.

Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux baux du Groupe est présenté ci-dessous :

	Baux ruraux
Durée d'utilité	Indéfinie
Amortissement linéaire	non amortis si la durée est de 9 ans ou multiple de 9 ans
Généré en interne ou acquis	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît

Droits d'utilisation

Droits d'utilisation	Locations						Locations financements			
en milliers d'euros	Fermages	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	Total droits
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	**27 011**	**28**	**5 001**	**1 403**	**1 971**	**35 414**	**8 240**	**5 018**	**13 258**	**48 672**
Regroupement d'entreprises					(158)	**(158)**	(422)		-422	(580)
Acquisitions	854	-	2 988	600	608	**5 051**	730	88	**818**	**5 869**
Cessions /Diminution	(9)			(94)		**(103)**		(513)	**(513)**	**(616)**
Ecarts de conversion			2	2		**3**			**-**	**3**
Autres			(536)	209	276	**(51)**	284		**284**	**234**
Valeurs brutes au 31 décembre 2021	**27 857**	**28**	**7 456**	**2 120**	**2 697**	**40 157**	**8 832**	**4 593**	**13 425**	**53 583**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	**3 116**	**11**	**1 360**	**908**	**570**	**5 965**	**7 535**	**3 183**	**10 718**	**16 683**
Regroupement d'entreprises					(63)	(63)	(422)		**-422**	(484)
Dotation aux Amortissements et Provisions	1 545	6	942	435	465	3 393	793	676	**1 469**	**4 862**
Cessions/Diminution	(4)			(99)		(103)		(512)	**-512**	**(615)**
Ecarts de conversion			1	0		1				**1**
Autres			70	(49)	(2)	19	90	11	**101**	**120**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	**4 656**	**17**	**2 373**	**1 196**	**970**	**9 213**	**7 996**	**3 358**	**11 354**	**20 566**
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	**23 896**	**17**	**3 641**	**495**	**1 401**	**29 449**	**705**	**1 835**	**2 540**	**31 990**
Valeurs nettes au 31 décembre 2021	**23 200**	**11**	**5 083**	**924**	**1 727**	**30 945**	**836**	**1 236**	**2 072**	**33 016**

La valeur des immobilisations corporelles nettes détenues en vertu de contrats de location-financement est de 2 072 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (contre 2 540 milliers d'euros en 2020).

Les actifs pris en contrat de location-financement sont donnés en nantissement des dettes de location-financement et de location avec option d'achat correspondantes.

L'incidence sur le TFT de l'application de la norme IFRS16 est de 4,8 M€ de dotations aux amortissements, 0,6 M€ de coût de l'endettement financier et -4,1 M€ de remboursement d'emprunt.

Les loyers restant à courir sur ces contrats sont de :

en milliers d'euros	Valeur
Loyer à un an	**655**
Loyer de un à cinq ans	**1 250**
Loyer à plus de cins ans	**323**
TOTAL	**2 229**

Dettes locatives

en milliers d'euros	Emprunts sur location financement	Emprunts sur location	Total
Valeur au 31 décembre 2020	**2497**	**21 795**	**24 292**
Augmentation	500	4 931	5 431
Diminution	(768)	(3 068)	(3 837)
Regroupement d'entreprises		(97)	(97)
Écart de conversion		2	2
Autres variations			-
Valeur au 31 décembre 2021	**2 229**	**23 563**	**25 792**
dont part courante	655	2 962	3 617
dont part non courante	1 574	20 601	22 174

- **Échéancier**

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts sur location financement	655	1 250	323	2 229
Emprunts sur location	2 962	7 880	12 721	23 563
Valeur au 31 décembre 2021	**3 617**	**9 130**	**13 044**	**25 792**

Note 10. Provisions et dépréciations

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût financier.

en milliers d'euros	Stock	Clients	immob.	Titres de part.	TOTAL ACTIF	Autres	Retraite	TOTAL PASSIF	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2020 *	**3 764**	**2 819**	**418**	**5**	**7 006**	**1 657**	**2 113**	**3 770**	**10 776**
Dotations	1 011	298	150		**1 459**	804		**804**	**2 263**
Reprises utilisées	(646)	(1 026)			**(1 671)**	(571)	15	**(556)**	**(2 227)**
Reprises non utilisées					-	-		-	-
Reclassement					-	(205)		**(205)**	**(205)**
Regroupement d'entreprises	6	(109)			**(103)**	-	55	**55**	**(48)**
Écart de conversion	283	114			**397**	(3)		**(3)**	**393**
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI					-	-	(154)	**(154)**	**(154)**
Valeur au 31 décembre 2021	**4 419**	**2 096**	**568**	**5**	**7 087**	**1 682**	**2 029**	**3 711**	**10 798**
- dont part courante	4 419	2 096			6 515	1 682		1 682	8 196
- dont part non courante			568	5	573		2 029	2 029	2 602

(*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19

Les provisions pour risque couvrent divers risques sociaux et commerciaux.

Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés

- **Composantes des engagements provisionnés**

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	31-déc.-21	31.déc.20 (*)
Indemnités de départ à la retraite	2 029	2 113
Médaille du travail		
Autres		
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	**2 029**	**2 113**

(*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19

- **Variation des engagements sur la période**

en milliers d'euros	31-déc.-21	31.déc.20 (*)
Provision au bilan à l'ouverture	**2 113**	**2 406**
Variations de périmètre	55	
Charges nettes de la période	15	59
Reprises nettes de la période		
Prestations payées sur la période		
Variations des écarts actuariels comptabilisés en OCI	(154)	124
Changement de méthode IAS 19 (*)		(475)
Provision au bilan à la clôture	**2 029**	**2 114**
- Dont part courante		
- Dont part non courante	2 029	2 114

(*) selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur : IAS 19 – Répartition du coût des services associé à un régime à prestations : le coût estimé d'un régime d'avantages des salariés à prestations définies doit être étalé sur les dernières années de carrière (et non dès l'embauche) lorsque l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite, le montant des avantages dépend de l'ancienneté et le montant est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives.

Ce changement de méthode entraîne une baisse de l'engagement pour un montant de 476 k€ au 31 décembre 2020.

- **Hypothèses de calcul retenues**

Les hypothèses de calcul retenues sur l'ensemble des sociétés du Groupe sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux » et se présentent de la manière suivante :

	31-déc.-21	31-déc-20
Taux d'actualisation	0,95%	0,40%
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10%	0 à 10%
Taux de progression des salaires	1,0%	1,0%
Taux de charges sociales	45 à 50%	45 à 50%

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

La sensibilité de la provision aux variations du taux d'actualisation est présentée dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Engagements de retraite	Sensibilité
Engagements au 31/12/2021	2 029	
Engagements au 31/12/2021 avec une baisse de 0,4% du taux d'actualisation	2 071	- 42
Engagements au 31/12/2021 avec une hausse de 0,5% du taux d'actualisation	2 046	- 17

Autres provisions

Les autres provisions se détaillent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2020	639	132	886	**1 657**
Dotations	117	68	620	**804**
Reprises utilisées		(59)	(512)	**(571)**
Reprises non utilisées				-
Reclassement	(0)		(205)	**(205)**
Regroupement d'entreprises				-
Écart de conversion	(3)			**(3)**
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI				-
Valeur au 31 décembre 2021	753	141	788	**1 682**
- dont part courante	753	141	788	**1 682**
- dont part non courante				

Note 11. Autres charges et produits opérationnels

- **Autres charges et produits opérationnels courants**

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Pertes et Gains de change	945	630
Divers produits et charges d'exploitation	-1 644	-82
Total autres produits et charges opérationnels	**-699**	**548**

Les pertes et les gains de change sont essentiellement liés aux variations de la devise sud-africaine (ZAR).

Les divers produits d'exploitation se composent notamment d'indemnités assurance.

Les diverses charges d'exploitation se composent notamment de pertes et pénalités sur créances clients ainsi que des indemnités et redevances.

- **Autres charges et produits opérationnels non courants**

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Autres charges opérationnelles non courantes	-2 973	-2 050
Autres produits opérationnels non courants	2 915	109
Autres charges et produits opérationnels non courants	**-58**	**-1 941**

En 2021, les autres charges opérationnelles non courantes comprennent essentiellement :

- Les charges de sous activité liées à l'épisode de gel du mois d'avril pour 1M€ ;
- Certains coûts liés à la crise sanitaire de la COVID-19 pour 400K€ relatifs notamment aux compensations de salaires et aux fermetures des hôtels-restaurants imposées par les autorités locales (France et Afrique du Sud).

Les autres produits opérationnels non courants sont principalement liés au produit de cession de la société Rigal.

En 2020, les autres charges opérationnelles non courantes incluaient essentiellement :

- certains coûts liés à la crise sanitaire de la COVID-19 pour 868 K€ relatifs notamment aux compensations de salaires et aux fermetures des hôtels-restaurants imposées par les autorités locales (France et Afrique du Sud) ;
- des indemnités de rupture de contrat de travail pour 461 K€ ;
- et des indemnités de remboursement anticipé d'emprunt dans le cadre de la mise en place de l'emprunt syndiqué pour 217 K€.

Note 12. Résultat financier

- **Intérêts**

Les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif qui est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) pour la valeur comptable nette de l'actif financier.

- **Dividendes reçus**

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-3 528	-1 953
Coût de l'endettement financier net	**-3 528**	**-1 953**
Autres produits financiers	112	-8
Autres charges financières	-10	-46
Résultat Financier	**-3 426**	**-2 007**

Note 13. Impôts sur les résultats

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. La valeur fiscale est déterminée à partir des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base du taux d'impôt qui a été adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, tenant compte de la modification des règles relatives à l'utilisation des reports déficitaires suite à l'adoption de la Loi de finance rectificative pour 2012.

Au 31 décembre 2020, le taux d'impôt du groupe d'intégration fiscale était de 28% à hauteur de 500 000 euros de résultat fiscal puis 31% au-delà. A compter de 2021, le taux est de 26,5%. Puis, à compter de 2022, le taux est de 25%.

Au 31 décembre 2021, le groupe d'intégration fiscale est déficitaire. Ce déficit a donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif au taux de 25% à hauteur de 361K€.

en milliers d'euros		
Impôts différés sur :	**31-déc-21**	**31-déc-20 (*)**
Provisions règlementées	-1 019	-1 096
Indemnités de départ en retraite	618	640
Immo corporelles et crédit bail	228	118
Différences temporelles fiscales	-1 030	-1 057
IDA sur report fiscaux déficitaires	4 820	4 818
Instruments dérivés	19	28
Ecarts d'Evaluation	-16 255	-15 815
Frais d'émission d'emprunt	-371	-438
Divers	-98	-245
modification taux de 33,33% à 28% et 25%	1 964	2 899
Total	**-11 126**	**-10 149**
Dont IDP	-11 718	-10 945
Dont IDA	592	796

(*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19

Charge d'impôt

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Charge d'impôt courant sur les sociétés	-1 103	-1 087
Charge (produit) d'impôt différé	493	592
Total charge d'impôt	**-610**	**-495**

Le Groupe AdVini a mis en place un contrat d'intégration fiscale entre 20 sociétés du groupe.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

La société mère du Groupe consolidé étant également tête d'un Groupe d'intégration fiscale déficitaire, le taux d'impôt retenu pour le Groupe est de 25% correspondant au taux d'impôt appliqué pour la reconnaissance de l'impôt différé actif relatif au déficit.

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	4 522	(3 338)
Charge d'impôt comptabilisée	610	495
RESULTAT AVANT IMPOT	**5 132**	**(2 843)**
Taux d'impôt	*25%*	*25%*
Charge d'impôt théorique	1 283	(711)
Eléments de rapprochement :		
Différences permanentes fiscales	101	403
Non reconnaissance des actifs d'ID non recouv. sur reports fiscaux déficitaires	435	721
IDA sur déficits antérieurs	(80)	(333)
Aide Etat	(160)	(157)
Cotisation sur la valeur ajoutée	403	643
Autres (dont impact de différence de taux d'imposition)	(1 372)	(72)
Total	**610**	**495**

Note 14. Résultat par action

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice auquel s'ajoute le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Résultat net, part du Groupe	4 032	-4 083
Résultat net, part du Groupe, pour le résultat dilué	4 032	-4 083
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	3 941 835	3 941 835
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	-95 727	-96 304
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	**3 846 108**	**3 845 532**
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement	6 000	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	**3 852 108**	**3 845 532**
Résultat par action de base (en euro) total	**1,05**	**-1,06**
Résultat par action dilué (en euro) total	**1,05**	**-1,06**

Note 15. Goodwill

Regroupement d'entreprises

- **Goodwill**

A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est diminué du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les goodwills ne sont plus amortis à compter du 1er janvier 2004.

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation annuels et plus fréquemment dès l'existence d'indices de perte de valeur.

- **Goodwill négatif**

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables comptabilisés excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice.

- **Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe.

Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Lors d'acquisitions de tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en capitaux propres.

Perte de valeur des goodwill

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, au 31 décembre.

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique.

La valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

UGT	Valeur nette au 31 décembre 2020	Acquisition	Actualisation valeur	Cession	Valeur nette au 31 décembre 2021
UGT Roussillon (CAZES SAS et PAULILLES)	970				**970**
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC, RONCIERE)	1 009		(178)		**831**
UGT Sud-ouest (MOUEIX SAS + RIGAL SAS)	891			(250)	**641**
UGT USA (ADVINI USA, ex-Cannon Wines)	189				**189**
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	531				**531**
UGT Paris (CFV+PRD)	4 145				**4 145**
UGT Afrique du Sud (ASA)	51		-		**51**
UGT BVC		4 123			**4 123**
Divers non affecté	70				**70**
TOTAL	**7 857**	**4 123**	**(178)**	**(250)**	**11 552**

Note 16. Dépréciation des actifs

Dépréciation des goodwill

Les valeurs recouvrables des goodwill ont été calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.

Les critères retenus sont les suivants :

- Résultat d'exploitation des années 2022 à 2026 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux actualisation : 8% (vs 8% en 2020) pour la France, 10% (vs 10% en 2020) pour les activités digitales, 11% (vs 11% en 2020) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2020) pour la France et 4% (vs 4% en 2020) pour l'Afrique du Sud

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer individuellement et de façon défavorable les principales hypothèses comme suit :

- variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % ;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Suite à ce test, aucune UGT n'apparaît en moins-value. Par conséquent, aucune dépréciation ne serait comptabilisée.

Dépréciation des marques

Le test annuel de dépréciation des marques à durée de vie indéfinie se base sur une valeur recouvrable individuelle établie selon la méthode des redevances.

Les critères retenus sont les suivants :

- Chiffre d'affaires des années 2022 à 2026 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux de redevance de marques : 1% à 5% (vs 1 à 5% en 2020)
- Taux actualisation : 8% (vs 8% en 2020) pour la France, 10% (vs 10% en 2020) pour les activités digitales, 11% (vs 11% en 2020) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2020) pour la France et 4% (vs 4% en 2020) pour l'Afrique du Sud

Ainsi la marque MHB a été dépréciée au 31 décembre 2021 pour un montant de 150K€, affichant une valeur nette de 150K€ vs 300K€ au 31 décembre 2020.

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer individuellement et de façon défavorable les principales hypothèses comme suit :

- variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % ;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Ces tests de sensibilité conduiraient à déprécier une marque de 119 K€ avec une variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % et de 209 K€ avec une variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Dépréciation des autres immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs recouvrables des autres immobilisations corporelles et incorporelles sont testées, concomitamment au goodwill, à partir de la valeur d'entreprise correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.
Par ailleurs, le Groupe n'a pas observé d'indice de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles non incluses dans les tests de dépréciation des goodwill.

Note 17. Participation dans les entreprises associées

Le total des Bilans (comptes individuels) des entreprises associées s'élève à 29 M€. Le Chiffre d'affaires est de 3,6 M€ pour un résultat net de -0.5 M€.

en milliers d'euros	Actifs non Courants	Capitaux propres	Endettement financier net	Chiffre d'Affaires	Résultat net	dont quote part groupe
SCEA CHÂTEAU GASSIER	92	769		723	215	105
SELECT VINS ADVINI	12	4		597	4	2
L&M HOLDINGS	10 192	10 069		0	-306	-138
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	6 331	2 666	6 181	1 286	-392	-176
SCEA MIREFLEURS	974	3 102	868	1 005	-24	-11
TOTAL	**17 601**	**16 610**	**7 049**	**3 611**	**-503**	**-218**

Note 18. Actifs financiers

- **Actifs financiers**

Les actifs financiers sont classés, selon le cas, en :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- Prêts et créances ;
- Placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « juste valeur par le résultat » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture.

Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

- **Actifs financiers à la juste valeur par le résultat**

Le Groupe inclut dans cette catégorie les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2021 et 2020, cette catégorie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie (VMP).

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2021 et 2020, cette catégorie est principalement composée de dépôts et cautions versées et de créances clients.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

- **Actifs disponibles à la vente**

Les résultats sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que :

- l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou,
- jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Le résultat cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est repris dans le compte de résultat. Les seuls actifs financiers de cette catégorie aux 31 décembre 2021 et 2020 sont les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués au coût historique d'acquisition lorsque leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable.

- **Hiérarchie des justes valeurs**

En application d'IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : (Cours cotés non ajustés) cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

Niveau 2 : (Données observables) données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix par exemple) ou indirectement (i.e. déduites de prix observables).

La juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de devises a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats, tels que calculés par les établissements bancaires (juste valeur dite « de niveau 2 »).

Niveau 3 : (Données non observables) données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

- **Dépréciation des actifs financiers**

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat. Toute reprise ultérieure de dépréciation est également enregistrée en résultat.

Pour l'ensemble des actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

La juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) n'étant pas déterminable de façon fiable, ces titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2021

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2021	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	11 552				11 552
Immobilisations incorporelles	28 877				28 877
Droits d'utilisation	33 016				33 016
Immobilisations corporelles	124 289				124 289
Participations dans des entreprises associées	4 692				4 692
Autres actifs financiers	2 488	352	2 136		-
Impôts différés actifs	592				592
ACTIFS NON COURANTS	**205 506**	**352**	**2 136**	**-**	**203 018**
Stocks	122 250				122 250
Créances clients	24 098		24 098		-
Autres créances	11 155		3 023		8 132
Actifs d'impôts exigibles	1 761				1 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 691			24 691	-
ACTIFS COURANTS	**183 955**	**-**	**27 121**	**24 691**	**132 142**

Les catégories de Justes Valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Les autres créances correspondent notamment aux avances fournisseurs pour 3 023 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2020

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2020	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	7 857				7 857
Immobilisations incorporelles	27 733				27 733
Droits d'utilisation	31 990				31 990
Immobilisations corporelles	124 629				124 629
Participations dans des entreprises associées	4 917				4 917
Autres actifs financiers	2 484	376	2 108		-
Impôts différés actifs	796				796
ACTIFS NON COURANTS	**200 404**	**376**	**2 108**	**-**	**197 921**
Stocks	125 011				125 011
Créances clients	20 148		20 148		-
Autres créances	15 285		4 001		11 284
Actifs d'impôts exigibles	1 809				1 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 394			25 394	-
ACTIFS COURANTS	**187 647**	**-**	**24 149**	**25 394**	**138 104**

Variation des actifs financiers non courants

en milliers d'euros	31-déc-20	Regroupement d'entreprises	Acquisitions	Diminutions	Reclassement	Ecart de conversion	31-déc-21
Actifs financiers disponibles à la vente	**376**			-24			**352**
Participations dans entreprises associées	**4 917**			-226			**4 691**
Placements détenus jusqu'à leur échéance	**0**						**0**
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	**0**						**0**
Prêts et créances financières	**2 108**		183	-167		10	**2 136**
Total	**7 401**	**0**	**183**	**-416**	**0**	**10**	**7 179**

Echéancier des actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2021	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers disponibles à la vente		**352**	**352**
Participations dans entreprises associées		**4 691**	**4 691**
Placements détenus jusqu'à leur échéance			**0**
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			**0**
Prêts et créances financières	**2 136**		**2 136**
Total	**2 136**	**5 043**	**7 179**

Aucun actif financier non courant n'est en souffrance ou déprécié.

Note 19. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût moyen pondéré est calculé pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis et semi-finis. Ce coût moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

Le coût des produits finis et semi finis inclut des coûts de conditionnement et des frais accessoires (filtration et traitement des vins notamment).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Matières premières (matières sèches)	6 612	5 285
Vins en vrac	52 069	54 973
Vins en bouteille	64 073	63 520
Autres	3 915	4 998
Valeur brute	**126 669**	**128 775**
Dépréciation	(4 419)	(3 764)
Valeur nette	**122 250**	**125 011**

Note 20. Créances clients

Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Variation

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020
Créances clients	26 194	-2 096	24 098	20 148
Créances cédées au factor				
Effets à l'encaissement				
Total	**26 194**	**-2 096**	**24 098**	**20 148**

Balance âgée clients

en milliers d'euros	brut	%CA HT	net	%CA HT
non échues	18 372	6,6%	16 277	5,8%
Echues moins de 3 mois	5 374	1,9%	5 374	1,9%
Echues entre 3 et 12 mois	2 016	0,7%	2 016	0,7%
Echues de plus de 12 mois	430	0,2%	431	0,2%
Total	**26 193**	**9,3%**	**24 098**	**8,6%**

Afin d'optimiser son BFR, Advini a signé un contrat d'affacturage déconsolidant le 20 juin 2019, au 31 décembre 2021, 32,6 M€ de créances ont été cédées (30,7 M€ au 31 décembre 2020).

Note 21. Autres actifs courants

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/20
Avances Fournisseurs	3 023		3 023	4 001
Personnel	242		242	214
Charges constatées d'avance	837		837	550
Créances sur cessions d'immobilisations			-	0
Créances fiscales et divers	7 053		7 053	10 520
Créance d'impôt exigible	1 761		1 761	1 809
Total	**12 915**	**-**	**12 915**	**17 094**

Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, et présentent un risque de fluctuation de valeur faible.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Valeurs Mobilières de Placement	**32**	**81**
Disponibilités	**24 659**	**25 313**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**24 691**	**25 394**
Découverts et concours bancaires courants	**-65 727**	**-60 755**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	**-41 036**	**-35 361**

L'amélioration de la trésorerie nette s'explique par la mise en place de la syndication de la dette cf Note 24 sur la dette financière.

Note 23. Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital était composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

L'assemblée générale mixte du 10 juin 2021 a décidé de ne pas distribuer de dividendes.

Ainsi, au 31 décembre 2021, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

Paiements en actions

Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire. Sur ces 15.000 actions, le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2021 a approuvé l'attribution définitive de 6.000 actions (qui ne sont pas affectées au bénéficiaire à la date du présent rapport dont le critère de déclenchement était la réalisation d'une croissance externe significative). Les 9.000 autres actions de ce plan, basées sur des critères de performance annuelle, ne seront pas attribuées.

Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

Au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée au management.

Ecarts de conversion

Les variations des écarts de conversion liés aux capitaux propres sont de – 243 milliers d'euros (- 2 967 milliers d'euros en 2020). Les gains de change nets représentent 945 milliers d'euros au cours de l'exercice (contre 630 milliers d'euros pour 2020).

Actions propres

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées.

Les plus et moins-values de cession sont également inscrites en réserves consolidées.

en milliers d'euros	Nombre de titres	Valeur en K€
Au 31 décembre 2020	106 649	2 121
Acquisitions	30 426	2 112
Cessions	-39 163	-2 718
Au 31 décembre 2021	**97 912**	**1 514**

Capital et réserves

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

Lors de l'assemblée Générale du 16 juin 2022, il sera proposé de distribuer un dividende unitaire de 0,5€ pour les 3 941 835 actions au titre de l'exercice 2021 .

Gestion du capital

L'objectif du Groupe en matière de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios de qualité de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour ses actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2021.

Les seules contraintes règlementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Groupe est en conformité avec la totalité de ces contraintes règlementaires au cours de l'exercice.

Note 24. Dettes financières

Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût amorti qui correspond à leur valeur nominale d'origine diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont, par la suite, évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt calculés selon le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf lorsqu'il existe un actif qualifié auquel ils se rattachent. Dans ce cas, ils sont inclus dans le coût de l'actif qualifié.

Evolution de l'endettement

La société mère AdVini SA a souscrit en date du 12 novembre 2020 un crédit syndiqué pour un montant de 230 M€. L'accord conclu entre AdVini et les banques est structuré autour de 5 tranches :

- Une Tranche A amortissable sur 7 ans pour un montant de 40 M€ ;
- Une Tranche B in fine sur 7 ans pour un montant de 40M€ ;
- Une Tranche revolver sur 5 ans pour un montant de 80M€ ;
- Une Tranche de crédit d'investissement sur 7 ans pour un montant de 30 M€ ;
- Une Tranche de Croissance Externe confirmée de 40 M€.

Ce crédit syndiqué, largement sursouscrit, a été conclu dans des conditions financières de marché attractives, AdVini s'engageant à respecter des ratios financiers classiques couvrant la période 2020/2027. (Cf. Note 25. Covenants)

Au 31 décembre 2020, cet emprunt avait été tiré à hauteur de 143 ,3 M€ et les frais d'émission (1,9 M€) avaient été comptabilisés en diminution de la dette financière correspondante.

Au 31 décembre 2021, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 12,5M€ et il a été amorti pour un montant total de 6,9M€.

Au mois de mai et juin 2020, le Groupe avait également souscrit des prêts garantis par l'Etat à hauteur de 20 M€ qui ont été remboursés au cours de l'exercice 2021.

L'incidence des autres flux liés aux opérations de financement sur le TFT en 2021 concernent :

- les encaissements d'emprunt liés au tirage supplémentaire sur les tranches de croissance externe et d'investissement de l'emprunt syndiqué (12,5M€).
- les décaissements pour le remboursement du prêt garanti par l'Etat (20 M€) souscrit en 2020 et pour l'emprunt syndiqué à hauteur de (6.9M€) à fin décembre 2021.

en milliers d'euros	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres *	Total
Valeur au 31 décembre 2020	**110 260**	**0**	**60 754**	**390**	**171 404**
Augmentation	12 896	116	4 954	3 700	21 665
Diminution	(30 538)			(934)	(31 472)
Regroupement d'entreprises	16		(5)	560	571
Écart de conversion	11	(4)	25	11	43
Autres variations					-
Valeur au 31 décembre 2021	**92 643**	**112**	**65 727**	**3 727**	**162 210**
dont part courante	8 832	112	65 727	-	74 671
dont part non courante	83 811	0	0	3 727	87 538
dont de 1 à 5 ans	34 791			3 727	38 519
dont + de 5 ans	49 020				49 020

*y compris en augmentation des dettes financières l'option d'achat des minoritaires BVC de 3 700 K€.

Echéancier

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts envers établissements de crédit	8 832	34 791	49 020	92 643
Instruments dérivés passifs	112			112
Concours bancaires	65 727			65 727
Autres		3 727		3 727
Valeur au 31 décembre 2021	**74 671**	**38 519**	**49 020**	**162 210**

Les dettes financières sont toutes libellées en euros.

Les emprunts envers les établissements de crédit correspondent essentiellement aux Tranches A (34,4 M€), B (40 M€), crédit investissement (14,6 M€) et croissance externe (5,3 M€) de l'emprunt syndiqué.

Les concours bancaires correspondent principalement à la tranche revolver de l'emprunt syndiqué.

Analyse par nature de taux

	2021		2020	
en milliers d'euros	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes envers des établissements de crédit		100,0%		100,0%
Concours Bancaires		100,0%		100,0%

Les dettes à taux variables sont indexées sur de L'EURIBOR 3 mois ou 6 mois pour les concours bancaires et sur de l'EURIBOR 6 mois pour les emprunts bancaires.

Note 25. Covenants

Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€ (Cf. Note 24. Dettes financières), AdVini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

- **Ratio de levier :** Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / EBITDA consolidé publié
- **Ratio de gearing :** Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / Capitaux propres consolidés
- **Ratio LTV Stock :** Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

Au 31 décembre 2021, les ratios sont respectés :

- Ratio de levier < 9,85
- Ratio de gearing < 1,77
- Ratio LTV Stock < 0,7

En cas de non-respect du Ratio de Levier et/ou Ratio de Gearing, AdVini aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

Note 26. Passifs financiers

- **Passifs financiers**

Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, dettes financières et les concours bancaires.

- **Fournisseurs et autres créditeurs**

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2021

	Montant au bilan 31.12.2021	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	87 539	87 539				-
Dettes locatives	22 174					22 174
Passifs d'impôts différés	11 718					11 718
Provisions part non courante	2 029					2 029
PASSIFS NON COURANTS	**123 460**	**87 539**	**-**	**-**	**-**	**35 922**
Dettes financières part moins d'un an	74 671	74 671				-
Dettes locatives	3 617					3 617
Dettes d'impôt exigible	596					596
Dettes fournisseurs	62 021	62 021				-
Provisions part courante	1 681					1 681
Autres passifs courants	26 563	1 167				25 396
PASSIFS COURANTS	**169 151**	**137 859**	**-**	**-**	**-**	**31 291**

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Au 31 décembre 2020

	Montant au bilan 31.12.2020	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	80 442	80 442				-
Dettes locatives	21 125					21 125
Passifs d'impôts différés	10 826					10 826
Provisions part non courante	2 589					2 589
PASSIFS NON COURANTS	**114 981**	**80 442**	**-**	**-**	**-**	**34 540**
Dettes financières part moins d'un an	90 962	90 962				-
Dettes locatives	3 167					3 167
Dettes d'impôt exigible	345					345
Dettes fournisseurs	56 034	56 034				-
Provisions part courante	1 657					1 657
Autres passifs courants	26 897	1 455				25 442
PASSIFS COURANTS	**179 061**	**148 450**	**-**	**-**	**-**	**30 611**

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Note 27. Instruments dérivés et gestion des risques financiers

- **Instruments financiers dérivés**

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change sur ses ventes en devises étrangères (CAD, USD et ZAR) et de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable.

Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change retenue par le Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception liée à l'application de la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Dans le contexte Groupe, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon la relation de couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes : pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'élément couvert affecte le résultat.

La gestion des risques financiers repose sur des stratégies spécifiques en matière de risque de taux d'intérêt, de risque de change, de risque de liquidité et de risque de crédit. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative. Tous les instruments financiers dérivés ont été conclus pour les besoins de la couverture des risques de taux d'intérêt et des taux de change. Ainsi, en 2021, tous les instruments dérivés sont traités en instruments de couverture au sens de l'IAS 39 (cf. note 3 – instruments financiers dérivés).

Risque de change

Instruments de change (en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/21	Valeur de marché 31/12/20	Variation de juste valeur
Vente à terme	7 891	(1)	71	(72)
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	7 891	(1)	71	(72)

L'essentiel des flux d'achats et de ventes est réalisé en euros. Le risque de change sur les opérations réalisées en USD, CAD et ZAR est limité, les achats et ventes étant effectués dans ces mêmes devises. Un risque de change marginal peut également résulter des opérations réalisées sur le peso chilien et le rand. Les opérations de couverture de risque de change en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin septembre 2022.

Risque de taux

Instruments de taux d'intérêt (en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/21	Valeur de marché 31/12/20	Variation de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0			0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	58 000	205	(19)	224
Total des instruments dérivés sur risque de taux	58 000	205	(19)	224

Le risque de taux d'intérêt résulte du recours à des financements à taux variable et concerne donc le risque de hausse des taux d'intérêt.

Les principaux emprunts à moyen terme libellés à taux variable ont donné lieu à des contrats de caps, qui permettent de limiter la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier de taux plus favorable.

Les lignes de crédit à court terme donnent lieu ou non à couverture selon l'analyse faite par le management.

Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin décembre 2025.

Risque de liquidité

Dans le cadre de la crise actuelle, le Groupe AdVini a pris toutes les mesures de précaution pour se garantir une liquidité suffisante afin de faire face à ses besoins. Il considère que le risque d'insuffisance de trésorerie est très limité.

Par ailleurs, le groupe estime que l'accès à des sources de financement diversifiées doit permettre de réduire le risque (emprunt bancaire, affacturage).

Risque de crédit

Ce risque, qui pourrait résulter de la défaillance d'un client du Groupe, est limité à la fois par la diversité du portefeuille de clients (équilibre des circuits de distribution, répartition géographique) et par la politique d'assurance-crédit globale pour le Groupe.

Les autres actifs financiers sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan.

En matière de gestion du risque client, le Groupe dispose d'une assurance-crédit globale qui couvre l'ensemble de son activité et de procédures internes visant à minimiser les prises de risques pour la part des créances non couverte par cette assurance. Les créances clients échues ainsi que les écarts sur règlements sont analysés mensuellement, au cas par cas, et provisionnés en fonction de leur âge ou des motifs de non-recouvrement.

Risque de prix de matières premières

Les process d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur la matière première, le vin, est très faible du fait de la diversité et de l'étendue des sources d'approvisionnement.

Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation

en milliers d'euros	31-déc.-21	31-déc.-20
Dettes fiscales et sociales	13 999	12 922
Autres dettes	10 412	11 733
Produits constatés d'avance	2 152	2 243
Total	**26 563**	**26 897**

Les autres dettes sont principalement constituées des dettes de participations publicitaires envers les clients et d'avances et acomptes reçus sur contrat primeurs.

Note 29. Parties liées

Achats et ventes de biens et services

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Ventes au Groupe AdVini	5 035	5 280
Achats au Groupe AdVini	81	151

La majorité des ventes des parties liées au Groupe (79 %) sont constituées par les achats de vins réalisés auprès des domaines viticoles détenus par les actionnaires familiaux.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

L'autre poste principal concerne les facturations de location immobilière (21%).

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et de la Direction générale

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Avantages à court terme	1 449	1 667
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions		
Total	**1 449**	**1 667**

Le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance, au titre de 2021, s'est élevé à 120 milliers d'euros (88 milliers d'euros en 2020).

Information complémentaire sur la rémunération des dirigeants

En complément des informations mentionnées dans le tableau qui précède, le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non-renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 220 418 €. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2021. Il n'existe pas de stock-options.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés ont bénéficié d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire.

Note 30. Engagements et passifs éventuels

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Engagements Hors Bilan liés au financement		
Dettes garanties par des suretés réelles ou personnelles*		
Nantissements fonds de commerce		
Nantissements titres et instruments financiers	94 120	88 545
Hypothèques		
Gages sur stocks	55 000	55 000
Cautions		
Dettes garanties par l'Etat (PGE)	-	18 000
Engagements Hors Bilan liés aux activités opérationnelles		
Envers les caves ou des propriétaires	36 237	23 436
Cautions	288	289
Engagements Hors Bilan liés aux subventions		
Cautions	446	3 049
	186 092	**188 319**

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Engagements reçus de la part des caves ou des propriétaires	36 237	23 436
Engagements reçus de la part des Prêteurs*	230 000	230 000
	266 237	**253 436**

La valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs correspond aux titres des sociétés Cazes, Ogier, Amouroux, Antoine Moueix, Gassier, Domaine Laroche, Champy, Mas La Chevalière et BVC.
Les gages sur stock correspondent aux sociétés Advini, Cazes, Antoine Moueix, Ogier, Gassier, Mas La Chevalière, Domaine Laroche et Champy.
Les engagements envers les caves et les propriétaires correspondent au montant des contrats d'achats de vin non retirés.
Les cautions liées aux subventions concernent France Agrimer.
Par ailleurs, la société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

*conformément à un contrat de crédits signé en date du 12 novembre 2020 aux termes duquel les Prêteurs se sont engagés à mettre à la disposition la Société des Crédits d'un montant maximal en principal initial de 230.000.000€, ont été consenties 230 millions de sûretés réelles par nantissements de comptes titres financiers et/ou gages sur stocks et/ou garanties.

Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période

Après la crise sanitaire de 2020 dont les effets se font encore ressentir, la guerre en Ukraine qui a débuté fin février 2022 appelle à la prudence quant à ses impacts potentiels sur les approvisionnements en matières premières, les coûts de production, la supply-chain, et les ventes. Le Groupe Advini a, par ailleurs, fait le choix de suspendre immédiatement toutes ses livraisons vers la Russie. Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires réalisé avec la Russie est d'environ 1.5M€.

AdVini South Africa, filiale d'AdVini France, acquiert la majorité des parts de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud), et ce aux côtés de son fondateur Kobus Basson, qui reste associé au capital de l'entreprise et assurera pendant les 3 prochaines années la transition avec son équipe sud-africaine.
La transaction, sous réserve de l'approbation de la commission de la concurrence, porte sur l'activité vins incluant les marques Kleine Zalze et Foot of Africa, le site historique et siège social de Kleine Zalze incluant les chais de vinification et d'élevage et son site oenotouristique qui accueille près de 25 000 visiteurs par an.

Note 32. Informations diverses

Les honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 31/12/2021 s'élèvent à :

en milliers d'euros	EY	KPMG
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	181	67
Autres SACC (attestations, mission de l'organisme tiers indépendant)	1	6
Total	**182**	**73**